



LA CHAUX-DE-FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE  
UHRENMETROPOLE  
METROPOLI OROLOGIERA  
WATCHMAKING METROPOLIS



VILLE DU LOCLE

## Séance commune des conseils généraux

**Mercredi 8 septembre 2010 à 20h00**

Aula du collège des Forges, La Chaux-de-Fonds

### Procès-verbal

**Présidence, La Chaux-de-Fonds** : M. Marc Schafroth

**Présidence, Le Locle** : Mme Aline Perez-Graber

31 Conseillères générales et Conseillers généraux de La Chaux-de-Fonds sont présent(e)s.

24 Conseillères générales et Conseillers généraux du Locle sont présent(e)s.

**Présent(e)s, La Chaux-de-Fonds** : Mme Esmá Aris, M. Marc Arlettaz, Mme Katia Babey Falce, Mme Maria Belo, M. Pierre-Yves Blanc, Mme Leticia Boni, M. Pierre-Alain Borel, M. Théo Bregnard, M. Pascal Bühler, M. Denis Cattin, M. Hughes Chantraine, Mme Célia Clerc, Mme Sarah Diaz, M. Laurent Duding, Mme Monique Erard, M. Charles-André Favre, Mme Pascale Gazareth, M. Michel Hess, Mme Julie John, M. Philippe Kitsos, M. Paul-André Liard, Mme Sylvia Morel, M. Claude-André Moser, M. Daniel Musy, M. Pierre-André Rohrbach, M. Marc Schafroth, M. André Schreyer, M. Adrien Steudler, M. Yves Strub, M. Christophe Ummel, M. Inan Vurucu.

**Excusé(e)s, La Chaux-de-Fonds** : Mme Valérie Camarda, Mme Marie-France De Reynier Porta, M. Bastian Droz, Mme Aline Fleury, Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Silvia Locatelli-Caruncho, M. Angelo Locorotondo, Mme Mariette Mumenthaler, Mme Marie-Claire Pétremand, M. Francis Stähli.

**Présent(e)s, Le Locle** : Mme Amandine Bettinelli, M. Christian Blachas, M. Frédéric Bolliger, Mme Françoise Casciotta, Mme Danièle Cramatte, M. Franck Danton, M. Claude Dubois, Mme Fabienne Erard, M. Charles Gfeller, M. Florian Jaccard, Mme Christine Kolly, M. David Lienhard, M. David M'Voutoukoulou, M. Miguel Perez, Mme Aline Perez-Grabber, Mme Isabelle Peruccio Sandoz, M. Raphaël Resmini, M. Michel Rosselet, Mme Françoise Rutti, M. Michel Sandoz, Mme Nicole Vermot, M. Romain Vermot, M. Leonello Zaquini, M. Michel Zurbuchen.

**Excusé(e)s, Le Locle** : M. Manuel Rodrigues, M. Michaël Berly, M. Jean-Pierre Blaser, M. Pierre-Yves Eschler, M. Canan Kerlik, M. Michaël Pardo, M. Jean-Claude Porret, M. Denis Rotzer, M. Jean-Marie Rotzer, M. Gérard Santschi, Mme Nicole Santschi, Mme Corinne Schaffner, Mme Marie-France Stoller, M. Philippe Zbinden.

Les Conseillers communaux des deux villes siègent *in corpore*.

**Le PV N°24 est adopté sans modification.**

**M. Marc Schafroth, Président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds :** Monsieur le Président du Conseil général de la Ville du Locle, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux de la Ville du Locle, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux des deux Villes, c'est avec plaisir que je vous accueille ici, à l'aula des Forges de La Chaux-de-Fonds, pour cette soirée commune des deux villes.

Je vous rappelle que le règlement de la Ville de La Chaux-de-Fonds est le règlement applicable pour la séance de ce soir.

Avant de donner la parole à la Présidente du Conseil général de la Ville du Locle, je vous fais part de quelques communications :

- ~ La prochaine séance du Conseil général des deux villes est agendée au 15 juin 2011 à 20h00. Elle se tiendra à La Chaux-de-Fonds.
- ~ Une séance d'information du Conseil d'État est agendée au 18 octobre 2010 à 20h00, au Locle. Elle concerne les Conseils généraux des deux villes et se tiendra à huit-clos. Les sujets nous seront communiqués prochainement.

**Mme Aline Perez-Graber, Présidente du Conseil général du Locle :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je remercie la Ville de La Chaux-de-Fonds de nous accueillir aux Forges pour cette 11<sup>e</sup> séance commune de nos deux Législatifs. Je vous fais part de quelques communications :

- ~ Nous avons reçu la lettre de démission de M. Valéry Franchon qui quitte la Ville du Locle, ville chère à son cœur, pour des raisons professionnelles et privées. Il ne sera pas là ce soir et il n'est pas encore remplacé.
- ~ M. Charles Haesler, Conseiller communal, aura 20 minutes de retard.

### **Amendement du PLR au Règlement de la commission d'experts**

*Proposition: suppression de la 2<sup>e</sup> puce de l'article 4.*

*Introduction d'un nouvel alinéa: Elle peut également être saisie par les conseils communaux de dossiers particuliers et de transformations, de rénovations, de démolitions ou de réalisation d'importance ayant un impact sur le bâti et le paysage.*

## **Amendement du POP au Règlement de la commission d'experts**

*Art. 5 al. 3: Les préavis de la commission sont transmis ~~aux requérants et aux commissions d'urbanisme et aux conseils communaux~~, respectivement au Conseil de la Fondation en faveur ... (suite inchangée).*

### **Postulat**

*des groupes socialistes en lien avec le "Rapport des Conseils communaux relatif à l'inscription de l'urbanisme horloger des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO".*

*Sur le modèle de ce qui se fait par exemple dans deux villes allemandes inscrites ensemble à l'Unesco (Stralsund et Wismar), nous demandons à nos Conseil communaux d'étudier la création d'une lettre d'information à parution régulière. Sous la responsabilité des chefs de projets, elle pourrait informer régulièrement citoyens et visiteurs sur tout ce qui touche au développement de notre inscription au patrimoine mondial.*

*Florian Jaccard, Laurent Duding*

### **Postulat**

*Les Conseils communaux sont chargés d'étudier des solutions pour intégrer les partis des conseils généraux dans la commission d'experts ou dans un autre organe impliqué dans la définition de la politique de gestion et de promotion de l'inscription sur la liste du patrimoine de l'humanité.*

*Pascale Gazareth*

### **Motion**

*En Suisse, la demande en électricité croît et va continuer de croître, et ce pour plusieurs raisons: au cours des 30 prochaines années, la population va augmenter de plus d'un million d'habitants, la croissance de l'économie (1 % par an), des transports (1 à 1,7%) et du bâtiment (1 %) se poursuivront, l'informatisation continuera à gagner du terrain, le passage des sources d'énergie fossiles aux nouvelles technologies, par exemple pour la propulsion automobile, engendrera une hausse des besoins en électricité.*

*Equiper nos crêtes avec des éoliennes ne permettra pas de répondre aux besoins futurs, sans de réelles mesures d'économie et sans développer d'autres sources d'énergie propres.*

*Nos deux Villes font partie du conseil d'administration de Viteos. A ce titre, nous leur demandons d'user de toute leur influence afin que ce distributeur mette en application un plan de réduction de la consommation d'électricité dans l'ensemble de son réseau de distribution. Les services communaux compétents pourraient dresser un catalogue des mesures d'économie à demander à Viteos.*

*Viser à ce que Viteos parvienne à une réduction de 1 % de la consommation par habitant et par an paraît déjà intéressant et réaliste, d'autant plus si cet objectif se poursuit sur plusieurs années.*

*Dans l'immédiat, nous demandons que soit rétablie la comparaison possible des factures précédentes, ainsi que sur la même période de l'année précédente. Cela permettra déjà de voir comment la consommation évolue et de prendre des mesures personnelles.*

*A Genève avec éco2, les SIG investissent dans des mesures d'économie auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités. Selon nous, un tel exemple mérite d'être suivi.*

*Pierre-Yves Blanc*

## **Interpellation**

*Qui veut la peau du Doubs neuchâtelois ?*

*Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

*Au même titre que le patrimoine horloger, le Doubs fait partie intégrante de nos racines, de notre histoire commune, en un mot des valeurs qui font la grâce et la magie de ce coin de pays.*

*Mais ce Doubs que nous chérissons tous est malade. Il est atteint par des pollutions sournoises qui ont décimé les  $\frac{3}{4}$  des truites et des ombres ce printemps. Il est malade par les éclusées que lui fait subir l'usine électrique du Châtelot. Si l'on ne fait rien et que l'on n'y prend pas garde, il va finir par servir de simple bassin de rétention pour accueillir le volume d'eau lâché par l'usine du Châtelot et devenir une sorte d'éponge, évitant ainsi l'effet mortel des éclusées en aval. C'est en soi un but louable, mais le prix à payer pour cela est trop élevé puisqu'il s'agit ni plus ni moins de sacrifier le Doubs neuchâtelois, en étant d'accord de mettre à sec la retenue du Refrain.*

*Le communiqué de presse diffusé la semaine dernière par le groupe E sur le sujet omet avec malice de parler du tronçon neuchâtelois du Doubs tout en se gaussant des extraordinaires bienfaits qu'il compte apporter à notre rivière. 3 essais pour des études à l'échelle 1:1 sont prévus. Le premier a eu lieu le vendredi 27 août, et les 2 autres devraient suivre. Le 2e essai de démodulation ne nous fait pas peur et ne devrait pas porter préjudice à la rivière. Par contre, le 3e essai qui consiste à descendre le niveau du barrage du Refrain à un niveau tel que le Doubs sera asséché à cet endroit est l'essai le plus consternant qu'on puisse imaginer. Les pêcheurs et les autorités françaises s'y opposent, mais l'office fédéral de l'énergie, qui appuie le groupe E pour ces essais, y tient mordicus et serait prêt à faire le forcing pour parvenir à ses fins. Nos exécutifs pourraient-ils dresser l'oreille et savoir qui prépare, en toute discrétion et sans l'air d'y toucher, le fossage du Doubs neuchâtelois ?*

*Pour les Verts: Miguel Perez, Pierre-Yves Blanc*

## **Motion**

*« Téléobjectif Réussir dans les Montagnes neuchâteloises »*

*La problématique du chômage et de l'aide sociale est plus que jamais d'actualité ! En effet, la précarisation et la pauvreté touchent progressivement un nombre toujours plus important de personnes, notamment dans les régions urbaines.*

*Fort de ce constat, il nous paraît important de sensibiliser la population à cette problématique, en permettant notamment la diffusion de "Télé Objectif Réussir" dans notre région.*

*Cette télévision régionale, sociale et culturelle, a pour but de lutter contre l'exclusion, la précarité et la pauvreté. Plus qu'un programme de réinsertion sociale, cette chaîne, dont les studios sont basés à Bevaix, a également pour mission de changer les mentalités sur les personnes que le marché du travail n'arrive plus à absorber.*

*A l'heure actuelle, cette chaîne n'est malheureusement diffusée que sur le Littoral neuchâtelois, alors même que le chômage touche de manière plus importante les Montagnes.*

*Il nous paraît dès lors judicieux qu'une télévision à but social et culturel, au bénéfice d'une concession fédérale et qui n'entre pas en concurrence avec la chaîne régionale « Canal Alpha », puisse également être diffusée sur l'ensemble des Montagnes neuchâteloises.*

*Nous demandons donc à vos Conseils de bien vouloir étudier la faisabilité de la diffusion de cette chaîne dans l'arc jurassien neuchâtelois.*

*Raphaël Resmini*

**M. Marc Schafroth, Président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds :** Je vous rappelle que les points 1 et 2 seront traités en débat long (5 minutes pour les groupes et 15 minutes pour le Conseil communal) et le point 3 en débat court (2 minutes pour les groupes et 5 minutes pour le Conseil communal).

## Séance des Conseils généraux

**Mercredi 8 septembre 2010 à 20h**

Aula du collège des Forges, La Chaux-de-Fonds

### Ordre du jour

1. Rapport d'information des Conseils communaux sur le contrat d'agglomération de la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds
2. Rapport des Conseils communaux relatif à l'inscription de l'urbanisme horloger des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO
3. Rapport des Conseils communaux relatif à l'adoption du règlement de la Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds - Le Locle

## **Rapport d'information des Conseils communaux relatif au contrat d'agglomération de la Communauté ur- baine Le Locle – La Chaux-de-Fonds**

(août 2010)

### **aux Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

#### **Préambule**

La collaboration entre les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle n'est ni nouvelle ni récente. Au sein du Réseau urbain neuchâtelois (RUN), elle s'exprime au travers de plusieurs contrats ou conventions. Le 22 janvier 2008, nos deux villes avaient signé un contrat de région avec les communes neuchâteloises de l'association Région Centre-Jura. Les discussions transfrontalières avec les communes de Mor-teau et Villers-le-Lac ont également été institutionnalisées le 28 février 2008 avec la création d'un groupement intercommunal de réflexion territoriale transfrontalière (GIRTT, institution prévue en application des accords de Karlsruhe) donnant nais-sance à l'« Agglomération urbaine du Doubs ». Au début de l'année 2009, vos autorités ont été saisies, avec le Conseil général de la ville de Neuchâtel, d'un rap-port d'information sur le contrat d'agglomération du Réseau des trois villes (rapport du 21 janvier 2009).

Le rapport qui vous est soumis aujourd'hui traite d'un contrat bilatéral entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle, signé en date du 1er février 2010. Dans ce dernier, les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle se sont donné les moyens de partager un certain nombre de projets de portée cantonale qu'elles réaliseront ensemble. Cette approche commune sera porteuse d'avenir si l'on se réfère à l'inscription des deux Villes au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le contexte général (stratégie RUN et politiques fédérale des agglomérations et régionale) dans lequel ces différents accords ont vu le jour est identique à celui du contrat d'agglomération du Réseau des trois villes, objet du rapport du 21 janvier 2009 (PV de la séance commune des Conseils généraux des Villes de La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel du 3 mars 2009). Il convient dès lors de s'y référer pour ses points 2 et 3 qui traitent de la politique des agglomérations et du Réseau urbain neuchâtelois, sous réserve des points suivants qui le complètent.

## **Politique d'agglomération (état de la situation)**

Dans son message du 11 novembre 2009 relatif à l'arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération<sup>1</sup>, le Conseil fédéral confirme sa participation financière maximale à hauteur de 16.97 millions pour les mesures de priorité A du projet d'agglomération RUN à réaliser d'ici à 2014. Pour la communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds, cette prise en charge se monte à 6.7 millions. La part cantonale est encore sujette à discussion. Ces différents investissements comprennent notamment des infrastructures ferroviaires (nouvelle gare de Morgarten), des aménagements urbains (place de la gare à La Chaux-de-Fonds et aménagement d'un ascenseur reliant la gare à la place du 1<sup>er</sup> août au Locle), une revalorisation des traversées de localités (dont l'avenue Léopold-Robert et son prolongement Ouest à La Chaux-de-Fonds, et l'aménagement de voies de bus au Locle) ainsi que des mesures relevant de la mobilité douce. Ils sont liés à d'autres mesures, en particulier en matière de gestion du stationnement. Si le Parlement fédéral vote cet arrêté cette année, les conventions de financement pourront être signées avec la Confédération à compter de fin 2010, ce qui permettrait aux agglomérations d'entamer la mise en œuvre dès 2011.

Dans l'intervalle, les partenaires du projet d'agglomération RUN, soit le canton et les communes concernées, devront se mettre d'accord sur la répartition des coûts qu'ils doivent eux-mêmes assumer, obtenir les autorisations financières auprès de leur législatif respectif et celles liées à la mise en œuvre des mesures sous l'angle de l'aménagement du territoire et de la police des constructions. La signature des conventions de financement avec les offices fédéraux désignés ne pourra intervenir qu'une fois les éléments précités acquis. Les décisions des législatifs concernés devraient intervenir en 2010 ou début 2011 pour les premières mesures.

Pour ce qui est de la communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds, le principe de territorialité a été privilégié au moins pour les projets liés aux transports, chacune finançant les mesures qui seront réalisées sur son territoire.

## **Contrat d'agglomération de la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds**

### **Rôle des deux villes du Jura neuchâtelois au sein du Réseau urbain neuchâtelois**

Les communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds sont à l'articulation des villes et des régions. Elles sont membres de l'Association Centre-Jura (communes du Jura neuchâtelois, Ouest du Vallon de St-Imier, la Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan) qui a été la première association régionale LIM intercantonale. Elles participent également à la politique des agglomérations, que ce soit au sein du Réseau des trois villes, colonne vertébrale de l'agglomération neuchâteloise, ou au titre d'agglomération transfrontalière avec les communes françaises susmentionnées. Le nombre de pendulaires et notamment de frontaliers, et son évolution en fonction

---

<sup>1</sup> FF 2009 7509

des conditions économiques, attestent de la fonctionnalité de cet espace sous l'angle de l'emploi et l'habitat : il y a une communauté de destin entre les deux villes neuchâteloises et les communes françaises voisines.

Ces deux villes ont déjà pu tirer profit par le passé de la politique régionale et elles en profiteront encore : les journées de la métropole horlogère ont été les premières bénéficiaires des subventions cantonales et fédérales au titre de la nouvelle politique régionale. D'autres projets du contrat d'agglomération sont également susceptibles d'en profiter. L'appréciation positive du projet d'agglomération RUN par la Confédération laisse augurer la réalisation de mesures déterminantes pour la mobilité interne et externe au canton (dont la réalisation du TransRUN et des autres mesures connexes)<sup>2</sup> et des études futures devraient convaincre les autorités cantonales et fédérales de la nécessité de participer financièrement à l'amélioration des liaisons également en direction de la France.

Nos deux villes sont donc bien positionnées pour assumer leur rôle de moteur cantonal et de passerelles entre les régions: elles sont le centre économique du secteur secondaire du canton avec en premier lieu le développement du Crêt-du-Loclé et la poursuite de celui des Saigoles (pôles de développement économique), et leur position géographique favorise des alliances avec les régions limitrophes cantonales, extra-cantonales (Jura et Jura bernois) et européennes (Département du Doubs et Région Franche-Comté).

### **Projet de territoire et objectifs**

Le projet de territoire de la communauté urbaine Le Loclé – La Chaux-de-Fonds comporte plusieurs axes : il traite de son développement économique, de son accessibilité tant interne qu'externe, de son rôle en matière de formation, de la mise en valeur de son patrimoine architectural, urbanistique et culturel, de sa qualité de centre urbain culturel du massif du Jura, et des collaborations institutionnelles à créer avant tout pour concrétiser l'alliance des villes et des régions.

Pour y parvenir, outre la réalisation du TransRUN, les partenaires au contrat ont retenu une série d'objectifs spécifiques qui ne se limitent pas à la région en raison de leur importance cantonale. Ces derniers visent à :

- coordonner le développement économique, territorial et institutionnel de la Communauté urbaine Le Loclé – La Chaux-de-Fonds;
- aménager la zone du Crêt-du-Loclé et le site du Col-des-Roches;
- assurer une répartition des fonctions sur l'ensemble du territoire concerné, notamment par les instruments d'aménagement du territoire;

---

<sup>2</sup> cf. point 2

- appuyer et soutenir les démarches de mise en valeur du patrimoine architectural, urbanistique et culturel et les utiliser comme axe de promotion pour améliorer l'image de la communauté urbaine;
- renforcer le pôle de formation et de recherche de l'agglomération urbaine du Doubs (AUD) en créant des synergies avec les acteurs économiques;
- assurer le développement économique et le rayonnement de la région;
- renforcer le rayonnement de la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds en valorisant ses atouts dans le cadre de la stratégie cantonale sur le tourisme;
- développer une mobilité durable réglant le trafic pendulaire à l'échelle de l'agglomération;
- améliorer le raccordement de La Chaux-de-Fonds - Besançon en accord avec les autorités fédérales et françaises (amélioration de la ligne Le Locle - Besançon et raccourcir le temps de parcours de Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Besançon);
- multiplier les activités entre le canton de Neuchâtel et la communauté urbaine de Besançon;
- développer des collaborations institutionnelles entre les divers partenaires à géométrie variable selon les projets;
- renforcer l'alliance des villes et des régions environnantes;
- établir une communauté étroite entre les communes de Morteau et de Villers-le-Lac et la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds.

Bien que les réflexions sur le projet de territoire aient débuté plus tôt, les négociations se sont toutefois concentrées sur un peu plus d'une année (juin 2008 à décembre 2009). Elles ont été menées par :

- M. Bernard Soguel, conseiller d'Etat jusqu'en mai 2009, puis M. Frédéric Hainard, conseiller d'Etat, qui représentaient le Conseil d'Etat;
- M. Laurent Kurth, conseiller communal de La Chaux-de-Fonds;
- Mme Florence Perrin-Marti, conseillère communale du Locle en charge du dossier jusqu'en mai 2008, puis M. Cédric Dupraz, conseiller communal du Locle.

Comme pour tous les processus RUN, la coordination des travaux a été assurée par le bureau technique de l'Association Réseau urbain neuchâtelois.

## Mesures

Les mesures du contrat sont diverses. Nous pouvons citer :

### Aménagement du territoire

Plusieurs mesures ont trait à l'aménagement du territoire pour l'organisation de l'espace de la communauté urbaine. Il s'agit entre autres de l'aménagement du territoire coordonné à l'échelle de la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds. Cette mesure a pour but de coordonner le développement et l'occupation des pôles de développement économique en lien avec la politique cantonale, en garantissant une qualité paysagère, une accessibilité et un fonctionnement des territoires avec des plans de transports et de mobilité harmonisés et coordonnés au sein de la communauté. La commission intercommunale d'aménagement du territoire – récemment constituée - et le choix d'une seule conférence régionale des transports pour l'ensemble du Jura neuchâtelois s'inscrivent dans cet objectif. La nécessité d'offrir un certain nombre de logements répondant aux besoins du développement économique est également reconnue. Les autres mesures se réfèrent à la poursuite des projets d'aménagement et d'équipement en cours qui sont fondamentaux non seulement pour le Jura neuchâtelois, mais également pour le canton : le Crêt-du-Loclc, le Col-des-Roches, les Saignoles et le secteur Le Corbusier.

### Promotion et valorisation du patrimoine

La promotion et la valorisation du patrimoine sont articulées autour de l'inscription des deux villes à l'UNESCO, du 27 juin 2009 : les structures chargées de promouvoir et gérer le site reconnu sont progressivement mises en place avec la création d'une commission consultative d'experts, d'une fondation, d'un groupe permanent de coordination, d'un gestionnaire du site (« site manager ») et de responsables (architectes communaux) dans chacune des deux villes. Les Journées de la Métropole horlogère qui ont pour but de créer un événement phare positionnant la Ville de La Chaux-de-Fonds comme la référence en matière d'horlogerie, l'affirmant ainsi comme « La Métropole horlogère » figurent dans le contrat d'agglomération. Comme relevé précédemment, cette mesure a fait l'objet d'un financement quadripartite au titre de la NPR entre la ville de La Chaux-de-Fonds, le Canton, la Confédération et l'Association des Journées du Marketing, porteuse de projet, et ce pour une durée de 3 ans. Pour l'année 2009, les journées se sont déroulées du 4 novembre au 21 décembre 2009<sup>3</sup>.

### Economie, recherche et formation

La communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds est le cœur industriel du canton ; avec l'appui financier des autorités cantonales, les deux Villes ont rappelé dans le contrat plusieurs mesures pour assurer son développement économique et renforcer son rôle de pôle de formation et de recherche fondé sur des synergies à créer entre acteurs économiques, qui s'est construit autour du Cifom, de la HE-Arc

---

<sup>3</sup> [www.metroplehorlogere.ch](http://www.metroplehorlogere.ch)

et de NEODE. Certaines mesures pourraient compenser, au moins partiellement, la perte dans le Jura neuchâtelois de la formation de base HE-Arc dans le domaine de l'ingénierie. Elles visent à :

- créer et développer des filières de formation du secondaire II en réaffectant notamment les bâtiments cantonaux laissés vacants en ville du Locle<sup>4</sup>;
- renforcer le pôle de formation et de recherche en microtechnique par l'implantation d'instituts de la HE-Arc ou d'autres instituts au Crêt-du-Locle;
- créer un institut de recherche en énergie fondé sur le transfert des technologies en lien avec les lieux de formation existants ou futurs;
- renforcer les infrastructures de NEODE pour répondre aux besoins de valorisation de la recherche.

Projet situé à la frontière d'un espace ludique et scientifique, la création de Robosphère au Crêt-du-Locle dans l'ancien hangar de la poste dont la Ville de La Chaux-de-Fonds est déjà propriétaire<sup>5</sup> est également une mesure du contrat; une étude de faisabilité d'un institut de robotique en lien avec les instituts de formation ou de recherches existants ou futurs devra être menée.

### Infrastructures

L'amélioration des conditions cadre est également prévue. Ainsi, le développement de l'aéroport des Eplatures (comprenant notamment la mise à niveau des hangars et l'exploitation du potentiel du site pour développer de nouvelles activités économiques) est prévu. La concrétisation dans le Jura neuchâtelois d'un centre de congrès pouvant accueillir des manifestations et des congrès d'importance cantonale confirme le rôle déterminant de la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds dans la promotion et le rayonnement du canton.

Les réflexions en vue de moderniser les infrastructures de natation existantes pour doter la communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds d'un bassin olympique couvert et pour répondre à l'augmentation de la capacité d'accueil des classes se poursuivent.

---

<sup>4</sup> Par ailleurs, la création du centre international de formation continue en horlogerie dans les locaux (bâtiment communal) de l'ancienne école de nurses effectif à partir du mois d'octobre 2009 est une illustration du développement possible et nécessaire de centres de formations. De plus, même si cela n'enlève rien au départ de l'École d'Ingénieur et de ses conséquences, le maintien et l'arrivée de nouvelles filières de formation sont attendus sur le site du Locle.

<sup>5</sup> cf. rapport du 8 octobre 2007 du Conseil communal à l'adresse du Conseil général de La Chaux-de-Fonds

## Tourisme et culture

Le tourisme et la culture sont aussi des éléments forts du contrat d'agglomération. Le rayonnement du Jura neuchâtelois va très largement au-delà des frontières cantonales et nationales. Les mesures contractualisées valorisent les atouts de la communauté fondés sur la tradition horlogère. A cet égard et en référence à la stratégie cantonale touristique, il est prévu d'élaborer une conception et une stratégie de l'Espace du Temps dans la communauté urbaine dans laquelle s'intégrerait notamment la Route de la mesure du temps réunissant les musées d'horlogerie des communes de Besançon, du Locle, de La Chaux-de-Fonds, de Morteau et de Villers-le-Lac. L'urbanisme horloger et sa reconnaissance mondiale constituent évidemment le point fort de la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds dans sa déclinaison patrimoniale. L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO sera mise à profit pour assurer la promotion de la communauté en tant que berceau naturel et historique de l'industrie horlogère. Le contrat prévoit également un soutien aux journées de la Métropole horlogère (JMH) et à celles du Patrimoine horloger (JPH), au parcours horloger de la ville du Locle en tant que cœur de l'horlogerie, et aux deux musées d'horlogerie, soit le Musée international de l'Horlogerie et le Château des Monts. L'œuvre de Le Corbusier sera également valorisée (professionnalisation de l'accueil de la Maison blanche, amélioration de la desserte en transports publics, etc.). La période faste de l'Art nouveau à La Chaux-de-Fonds est également prise en considération puisque La Chaux-de-Fonds vise à être reconnue comme capitale nationale de ce mouvement artistique né au début du 20<sup>ème</sup> siècle au niveau international et né dans notre région dans sa déclinaison du style sapin.

En tant que principal centre urbain culturel du massif du Jura, la communauté urbaine veut contribuer à son rayonnement en apportant son soutien aux manifestations culturelles phares de la région, soit le festival de la Plage des Six-pompes et le Music-festival Promo. La desserte des Moulins du Col-des-Roches sera améliorée et les partenaires du contrat acceptent de soutenir les actions de promotion particulières et les extensions utiles des heures d'ouverture de Tourisme neuchâtelois.

La reconnaissance de l'UNESCO, notamment, va contribuer à l'augmentation des visiteurs. Le développement d'une meilleure offre hôtelière devra aller de pair avec les autres mesures de promotion.

La proximité des espaces verts, les qualités paysagères de la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds et ses liens avec l'arrière-pays ont conduit les partenaires au contrat à lui reconnaître le rôle de porte d'entrée des parcs régionaux naturels et à prévoir une mesure visant au développement d'une stratégie avec les communes de Centre-Jura sur l'alliance des villes et des régions, et un soutien à l'Association Parc régional naturel du Doubs. De même le projet Naturama, qui regroupe diverses institutions muséales et zoologiques communales de La Chaux-de-Fonds et l'institut suisse de spéléologie et kartstologie, est intégré au contrat.

## Mobilité

La dynamique économique de la communauté urbaine favorise les nombreux échanges avec d'autres espaces, qu'il s'agisse de l'agglomération du Littoral, du Jura, du Jura bernois, de Bienne ou de la France, sans compter les déplacements entre les deux villes. A ce jour, ces déplacements s'effectuent en très grande partie en transports individuels, avec des répercussions négatives (nuisances, congestion du trafic, etc.) sur les localités traversées. Dans ce contexte, et en sus de la réalisation du TransRUN, les parties au contrat souhaitent développer une politique de mobilité durable fondée avant tout sur les transports publics réglant le trafic pendulaire à l'échelle de l'agglomération. Pour y parvenir, la finalisation des études en vue de la réalisation indispensable des contournements routiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds pour permettre à la Confédération de se prononcer en 2010 est contractualisée. Cet élément permettra de requalifier les centres-villes. Le développement des gares et des aménagements urbains adjacents pour le projet d'agglomération (gares de La Chaux-de-Fonds – Fiaz (Morgarten) et des Eplatures, parkings d'échange, aménagements des interfaces de transport, réalisation d'un ascenseur reliant la gare à la place du 1<sup>er</sup> août au Locle, construction d'une deuxième voie ferroviaire au Crêt-du-Locele, aménagement de la place de la gare à La Chaux-de-Fonds et de la gare au Col-des-Roches) est inscrit dans le contrat. En outre, plusieurs mesures liées à la mobilité douce sont également prévues (aménagement du Chemin des rencontres et des pistes cyclables selon les différentes études organisées dans le cadre du projet d'agglomération). Indispensable dans l'organisation du réseau des transports publics pour assurer la coordination entre transports et urbanisation, la desserte en transports publics de la zone du Crêt-du-Locele pour le secteur de NEODE, déjà en exploitation depuis le mois de mai 2009, est également contractualisée. Certaines de ces mesures devraient bénéficier d'un financement fédéral (cf. point 2).

Finalement, la mesure visant à développer une desserte de qualité entre la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds et Besançon doit être comprise comme l'opportunité pour le canton et pour la région de se greffer sur le TGV Rhin-Rhône à la gare d'Auxon à Besançon et d'assurer à long terme la connexion du canton de Neuchâtel au réseau français à grande vitesse et à la première ligne à grande vitesse de dimension européenne. Outre une rentabilisation des investissements consentis pour le TransRUN, cette amélioration des relations ferroviaires transfrontalières rééquilibrera le territoire compris entre les agglomérations AUD et de Besançon qui subit une très forte attraction de ces dernières. Cette mesure doit aussi permettre à AUD de concrétiser ses objectifs : devenir un territoire équilibré, solidaire et compétitif. Enfin, cette infrastructure contribuera à l'équilibre recherché entre les deux principaux pôles du RUN s'agissant des liens de celui-ci avec l'extérieur.

## Collaboration institutionnelle

Trois mesures vont régler au sein de la communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds l'organisation des prestations convenues dans les différents contrats conclus antérieurement, à savoir le contrat du Réseau des trois villes, celui de Centre-Jura et le GIRT - AUD. Il ne s'agit pas ici d'un simple rappel: il appartient

en effet aux deux villes de se déterminer sur les modalités de mise en œuvre, à savoir « qui fait quoi, comment et pour quand » des prestations qui y sont abordées. Pour le Réseau des trois villes, les thèmes visés sont la culture, les transports publics et l'aménagement du territoire. Ces thématiques, complétées par la gestion publique, le volet parascolaire et l'aspect promotionnel feront également l'objet d'accords dans la mise en œuvre de « l'alliance des villes et des régions » conclue au sein de la Région Centre-Jura. Au sein de AUD, les sujets de collaboration concernent principalement l'institutionnalisation de cette agglomération, l'identité et le tourisme, la mobilité, la formation et l'économie.

Finalement, le canton et la communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds ont abordé la décentralisation des services de l'Etat; ce dernier prend l'engagement, lors de réorganisation de services ou d'offices de l'administration cantonale ou d'autres acteurs institutionnels parapublics, d'examiner une localisation dans la communauté urbaine.

### Évolution institutionnelle entre les deux villes

La collaboration intercommunale entre les deux villes est chose courante et elle va par ailleurs largement au-delà de la gestion d'infrastructures techniques communes. Sur le plan politique, ces deux communes font figure de pionnières dans le canton; une commission intercommunale de collaboration La Chaux-de-Fonds – Le Locle existe depuis plus de 15 ans. Elle a pour tâche *de se préoccuper en particulier des possibilités de collaboration et de développement des deux villes en cherchant à valoriser leurs potentialités et à sensibiliser leur population à la définition d'objectifs communs* (art. 3 de l'arrêté instituant cette commission). De plus, les règlements de commune prévoient que les deux Conseils généraux tiennent séance commune, une fois l'an au moins, pour décider d'objets intercommunaux (Crêt-du-Locele, candidature à l'UNESCO, etc.). Enfin, une commission intercommunale d'aménagement instituée en 2005 démontre aussi l'envie et le besoin de collaboration en matière d'aménagement du territoire : au départ, limitées au développement du Crêt-du-Locele, les compétences de cette commission concernent dorénavant, suite à l'inscription à l'UNESCO, les projets d'aménagement du territoire en général (compétence de préavis).

A cela s'ajoute encore l'alliance des deux Villes et des communes rurales au sein de la partie neuchâteloise de la région Centre-Jura, qui s'est traduite dans le contrat de région le 22 janvier 2008.

Il est beaucoup question de réforme institutionnelle ces derniers temps : le contrat d'agglomération lui-même poursuit l'objectif de parvenir à un développement coordonné entre les deux villes sur le plan économique, territorial, et institutionnel de la communauté urbaine sans pour autant viser la fusion. C'est une approche et un état d'esprit qui tendent vers de nouvelles formes de collaboration ancrées sur l'existant mais tournées vers le futur. La constitution de l'Association Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds le 8 septembre 2008 doit être lue comme les prémisses d'une construction d'agglomération.

Le Conseil d'Etat reconnaît la valeur de la collaboration actuelle entre ces communes ; il souhaite les inciter à la poursuivre, et les encourage à mener des réflexions novatrices à ce sujet. C'est dans ce sens que doit être comprise la référence à la dimension institutionnelle rappelée au point 5 du préambule du contrat d'agglomération introduit sur demande de l'autorité cantonale.

### **Suite des travaux**

Les modalités de mise en œuvre, les coûts d'investissement ou de fonctionnement comme la répartition desdits montants entre les partenaires sont indiquées pour les différentes mesures. Selon l'état d'avancement des projets, ces informations peuvent être plus ou moins détaillées. Un échéancier et la priorisation des mesures seront également établis, en tenant compte de la capacité financière de chacune des parties. Quoi qu'il en soit, les règles de procédure matérielle seront respectées et des demandes de crédit nécessaires à leur réalisation seront adressées aux autorités compétentes si tel n'a pas encore été le cas. Le groupe de pilotage composé de représentants de chaque partenaire au contrat est chargé d'assurer le suivi et la mise en œuvre du contrat (art. 13), avec l'appui technique de l'Association Réseau urbain neuchâtelois.

En outre, il convient de relever que les mesures retenues à l'heure actuelle ne sont pas exhaustives, de nouveaux projets inscrits dans la stratégie du Réseau urbain neuchâtelois peuvent être proposés et développés selon les besoins et les perspectives d'avenir.

### **Coordination avec les autres contrats**

Comme déjà évoqué plus haut, les deux villes ont également adhéré à d'autres contrats (contrat d'agglomération du Réseau des trois villes et contrat de région Centre-Jura, à quoi il convient encore d'ajouter le GIRTT qui a donné naissance à AUD). En raison de l'aspect transversal de certaines mesures, des modalités devront être définies pour en assurer la coordination (art. 17). Cette dernière sera assurée au sein des groupes de pilotage de chaque processus.

### **Contrat de région Centre-Jura**

Illustrant la stratégie RUN dans sa composante de solidarité entre les espaces, ce contrat vise à renforcer la cohésion de la région. La Région Centre-Jura dispose de nombreux atouts grâce à sa diversité : des villages offrant une belle qualité de vie et une vie associative riche, un environnement paysager remarquable, et des villes dynamiques avec un développement industriel, économique et culturel important. Parallèlement, cette région est soumise à des défis découlant de la concurrence entre les territoires (attractivité des villes), des contraintes financières, de l'avenir des services publics, du développement territorial des communes non urbaines, etc.

Sans prétendre à l'exhaustivité, le contrat de région Centre-Jura définit des objectifs qui contribuent à mettre à profit les forces et à corriger les faiblesses de cet espace. Pour la communauté urbaine, l'objectif visant l'alliance entre les villes et les régions est le plus important. Sous ce thème, différentes mesures sont prévues en matière

d'aménagement du territoire, de gestion publique, d'accueil parascolaire et de promotion de la région. Pour la première, il s'agit de la mise en place d'une « gestion ville-région » de certains types de permis de construire, de la création d'un conseil régional d'aménagement du territoire pour aborder à une échelle pertinente cette thématique, et de l'élaboration d'un plan sectoriel des stands de tir à l'échelon de la région. Les travaux sont en cours pour chacune de ces mesures.

### **Contrat d'agglomération Réseau des trois villes**

Le contrat d'agglomération ayant fait l'objet d'un rapport d'information à votre attention, nous nous permettons de nous y référer pour les mesures qui le concernent.

### **GIRTT AUD**

Le GIRTT est un groupement intercommunal de réflexion territoriale transfrontalière qui réunit les communes du Locle, de La Chaux-de-Fonds, de Morteau et de Villers-le-Lac. Issu d'un accord conclu en application de l'Accord de Karlsruhe<sup>6</sup>, ce groupement a pour objectif de promouvoir la coopération transfrontalière entre les parties, de procéder à l'alerte précoce des déséquilibres en matière transfrontalière et de mener une réflexion territoriale visant à encourager les autorités compétentes à répondre aux besoins exprimés par le GIRTT « AUD » de manière à créer un véritable ensemble transfrontalier répondant principalement aux thématiques d'économie, de formation, de mobilité, d'aménagement du territoire (art. 3).

Actuellement, le groupe de pilotage (composé de membres des autorités exécutives des quatre communes précitées) élabore un projet de territoire pour convenir des perspectives partagées de développement dont les axes s'articulent autour des thématiques précitées. Ce projet de territoire servira également d'ancrage au projet d'agglomération deuxième génération que le canton est amené à réaliser d'ici à mi-juin 2012. En effet, la prolongation du TransRUN jusqu'à Morteau figure certes déjà dans l'actuel projet d'agglomération RUN ; elle n'a à ce stade pas été retenue par la Confédération car son efficacité n'a pu être démontrée en relation avec un projet de territoire transfrontalier<sup>7</sup>, inexistant au moment du dépôt du projet cantonal. Ces études vont donc se poursuivre pour démontrer la nécessité d'une telle mesure en lien avec les conditions exigées par la Confédération pour bénéficier d'un financement fédéral à compter de 2014.

### **Conclusion**

La communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds est le pôle urbain le plus important du massif jurassien. C'est le principal pôle d'emplois et de création de richesses du canton. Sa dimension transfrontalière sous l'angle économique lui donne les moyens d'assumer un rôle majeur dans le développement du canton et

---

<sup>6</sup> Décret relatif à l'extension au canton de Neuchâtel de l'Accord de Karlsruhe entre la Confédération suisse, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, du 22 février 2006 (RSN 109)

<sup>7</sup> cf. message du Conseil fédéral précité

des régions avoisinantes suisses et françaises ; son appartenance au réseau des trois villes permet la création de l'agglomération neuchâteloise ; son alliance avec les communes de la Région Centre-Jura pour contribuer au maintien de leur vitalité illustre la solidarité territoriale dont le canton de Neuchâtel a besoin. Cette communauté doit se donner les moyens de parler d'une même voix. Le contrat d'agglomération qui vous est soumis aujourd'hui, complété par les autres contrats conclus dans le cadre de la stratégie RUN, crée les bases d'une collaboration fructueuse pour réaliser des projets bilatéraux ou à plus grande échelle dont la portée dépasse largement les frontières des deux villes. Les mesures retenues dans ce contrat reflètent l'importante collaboration que les Villes entendent poursuivre.

C'est dans cet esprit que les exécutifs de la communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds prient les conseils généraux de ces deux villes de prendre acte du présent rapport d'information.

### **Le Locle - La Chaux-de-Fonds, août 2010**

#### **VILLE DU LOCLE**

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président                      Le chancelier  
D. de la Reussille              J.-P. Franchon

#### **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président                      La chancelière  
L. Kurth                              M. Barrelet

### **Annexes :**

*Les annexes sont disponibles sur Internet ([www.chaux-de-fonds.ch](http://www.chaux-de-fonds.ch)) ou à la Chancellerie communale de La Chaux-de-Fonds.*

**M. Yves Strub, PLR La Chaux-de-Fonds** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le contrat d'agglomération représente une nécessaire Bible des désirs, des vœux pieux et des bonnes intentions. Le PLR y souscrit pour la fort simple raison que nous sommes condamnés au succès. Ainsi, les démarches indiquées dans ce rapport balisent le chemin pour y parvenir.

Le projet ouvre une voie raisonnable et praticable de coordination de toutes les tâches communales et urbaines, avec la caution du Canton. La réussite, à terme, d'un travail communautaire appellera une intégration des communes. Le travail en collège et le temps laissé au temps permet d'entrevoir la collaboration et la fonte commune des dicastères responsables de :

- ~ l'économie et du développement,
- ~ la gestion territoriale, des transports et des échanges,
- ~ la collaboration institutionnelle et les rapports avec le Canton,
- ~ la formation et la recherche,
- ~ la culture, le patrimoine et le tourisme.

Les dossiers prioritaires sont les suivants :

- ~ la réalisation du TransRun jusqu'à Besançon, concrétisant l'axe Milan-Berne-Neuchâtel-Besançon-Paris-Bruxelles et Londres,
- ~ les zones de développement du Crêt-du-Loche, du Col-des-Roches, des Saignoles et de Le Corbusier,
- ~ le réemploi des infrastructures locloises des filières de formation du secondaire,
- ~ NEODE et son développement dans les domaines de la micro-technique et des énergies,
- ~ l'aéroport.

Toutefois, une telle entreprise n'est viable et productive que si les actions et les échanges se meuvent avec une transparence à toute épreuve, abolissant tout malentendu aux potentialités pernicieuses, sous la houlette du Groupe de Pilotage efficient et de l'Association RUN dynamique.

#### Relatif au Contrat de région Centre-Jura.

Ce contrat donne une substance à la démarche voulant intégrer la périphérie agricole et artisanale ainsi que l'urbanisation complexe des Montagnes jurassiennes : l'ambition est affichée d'accorder l'homogénéisation locorégionale avec les particularités communales, petites et grandes. Des "*portes du Doubs*" aux "*zones rurales*", en y intégrant les villes du Loche et de La Chaux-de-Fonds, cette homogénéisation différenciée est réalisable, à la condition expresse de transports performants et d'une bonne autonomie énergétique, associée à la volonté affichée de réussir ensemble. Nous appelons ceci de nos vœux.

**Mme Katia Babey Falce, PS La Chaux-de-Fonds :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je m'exprime au nom du groupe socialiste du Locle et de La Chaux-de-Fonds, tant il nous paraît logique de nous exprimer d'une seule voix quand on traite d'un contrat d'agglomération entre nos deux villes.

Toute action qui vise à rapprocher nos deux villes est une action positive qu'il faut saluer. Nous n'avons d'ailleurs pas attendu la signature de ce contrat pour travailler ensemble, mais officialiser cette collaboration par un contrat est un pas de plus pour renforcer le caractère de pôle urbain que constituent indéniablement nos deux villes.

L'enjeu est de taille. Il s'agit d'un contrat qui entérine cette réalité de communauté urbaine des Montagnes neuchâteloises et qui nous permettra de rayonner plus efficacement comme Centre urbain culturel et économique du massif du Jura, avec nos autres partenaires que sont la Région Centre-Jura et les communes de Villers-le-Lac et Morteau.

Notre avenir cantonal est dans la reconnaissance et le développement de deux pôles urbains forts qui ne sont pas concurrents, mais complémentaires. Et cela n'est possible que dans le cadre d'un RUN fort. Nous espérons vivement que les turbulences qu'il traverse actuellement ne sont que passagères et que plutôt que de l'affaiblir, elles lui permettront au contraire de se renforcer et de repartir dans son action essentielle pour l'ensemble de la population de notre canton. En effet, seul un RUN fort permettra d'atteindre la cohésion cantonale à travers une vision cohérente et équilibrée. Seule l'existence du RUN justifie la construction du TransRun.

Nous arrivons maintenant à l'un des aspects de ce rapport qui fâche. Nous avons déjà dû renoncer à l'École d'Ingénieurs dans les Montagnes neuchâteloises, mais on nous avait promis le maintien des Instituts de recherche avec l'extension de NEODE. Cette garantie est d'ailleurs inscrite noir sur blanc à l'article 11 du contrat signé. Six mois plus tard, il "*semble*" que cette garantie ne soit plus garantie, d'où notre incompréhension ! Si l'on veut deux pôles forts et complémentaires, nous attendons des actes forts pour le prouver. Notre patience ayant ses limites, nous n'attendons pas indéfiniment.

Les Conseils communaux peuvent-ils nous dire ce qu'il en est ? Et si, effectivement, ce projet est repoussé de plusieurs années, ne serait-il pas judicieux, comme cela est défendu par l'Association du personnel de la HE-ARC Ingénierie, d'envisager la construction de ces Instituts de recherche à la Gare de La Chaux-de-Fonds pour être le plus proche possible de l'École à Neuchâtel ?

Nous soutenons et saluons les efforts déployés par nos Exécutifs pour créer des ponts transfrontaliers, cantonaux et régionaux. Le souci que nous pouvons, cependant, émettre est que la multiplication des contrats et

des groupements ne mène à une surcharge de travail telle, qu'il est déjà ou deviendra, à court terme, impossible de tout mener de front. Les Conseillers communaux peuvent-ils nous indiquer si ce souci est légitime ? Et si oui (ce dont nous doutons peu) ont-ils évalué les incidences que ce surcroît de travail occasionne ? Il serait, en effet, contre-productif de créer des ponts vers l'extérieur en affaiblissant les structures intérieures.

En page 2, il est fait état que le Conseil fédéral confirme qu'un montant de 6,7 millions sera octroyé pour la communauté urbaine Le Locle- La Chaux-de-Fonds. Ce montant est-il toujours d'actualité ? On peut, en effet, être dubitatif, puisqu'en page 10, il est écrit que "*certaines de ces mesures devraient bénéficier d'un financement fédéral*" ? Pourquoi un conditionnel ?

Nous notons en page 11 que le Canton et la communauté urbaine Le Locle-La Chaux-de-Fonds abordent la question de la décentralisation des services de l'État. Mais l'aborder ne suffit plus, il faut maintenant que cette question se transforme en actes concrets, par exemple, en exigeant la présence au Locle d'un bureau pour l'établissement des cartes d'identité et passeports.

Le contournement routier de nos deux villes, particulièrement vital pour Le Locle, est un élément essentiel à tout aménagement urbain privilégiant la mobilité douce. La reconnaissance par la Confédération de notre statut de centre urbain en dépend. Nous regrettons donc que cet aspect ne soit pas mieux développé dans ce rapport.

Comme vous l'aurez sans doute compris, le Parti socialiste du Locle et celui de la Chaux-de-Fonds accepteront de prendre acte du présent rapport. Nous remercions par avance les Conseillers communaux de leurs réponses. Nous concluons en disant, encore une fois, que deux pôles urbains forts et complémentaires sont la garantie du développement harmonieux de l'ensemble de notre canton. Ce contrat est également signé par l'État et sera l'ossature du programme de développement de notre région. Si, à l'avenir, tous les échelons pouvaient tirer à la même corde, nous y gagnerions tous en efficacité et en cohérence. Merci de votre attention.

**M. Marc Arlettaz, UDC La Chaux-de-Fonds :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La collaboration intercommunale n'est pas "*souhaitable*", elle est tout simplement indispensable !

Elle est indispensable, car la logique actuelle est au développement des agglomérations ou autres communautés urbaines. Cette intercommunalité, éprouvée à un niveau beaucoup plus poussé que chez nous et depuis fort longtemps chez nos voisins français, a montré toute sa rationalité : Optimisation des ressources en termes de fonctionnement des administrations, rationalisation des équipements publics impliquant une meilleure utilisation du territoire, pour ne prendre que deux exemples. Environnement, économie, société : eh oui, c'est du développement durable !

On a pu le lire dans le rapport adressé à notre attention, les enjeux sont énormes, en termes de mobilité, de formation, d'économie, d'aménagement du territoire ou encore de tourisme. Nous ne pouvons donc que saluer la démarche en cours.

Nous sommes par contre quelque peu frustrés par les importantes zones d'ombre subsistant au sujet de ce contrat d'agglomération, censé justement "*concrétiser*" la stratégie RUN. Peut-être sommes-nous un peu impatients, mais il est vrai que le document qui nous est soumis ce soir manque encore un peu de concret...

La priorisation des mesures sera, par conséquent, une étape absolument fondamentale, en cette période où les ressources sont précieuses, car il sera nécessaire de se concentrer, dans un premier temps, sur l'essentiel ! A ce sujet, nous souhaiterions savoir ce que renferme la phrase "*un échéancier et la priorisation des mesures seront établis en tenant compte de la capacité financière de chacune des parties*" (art. 4 al. 2). Une répartition fixe sera-t-elle admise entre les deux Villes ? Sera-t-elle appelée à changer d'année en année ? Sera-t-elle déterminée projet par projet ?

La collaboration avec Villers-le-Lac et Morteau est largement mise en avant, dans le cadre de l'AUD, ce dont nous nous réjouissons, puisque les problématiques qui concernent Le Locle et La Chaux-de-Fonds ne s'arrêtent pas nécessairement au Col-France.

Toutefois, les Conseils communaux peuvent-ils nous préciser dans quelle mesure la collaboration transfrontalière évolue aux autres échelons institutionnels, en particulier entre notre Canton et, de l'autre côté de la frontière, le Conseil général du Doubs et le Conseil régional de Franche-Comté ?

En effet, la constitution du GIRTT est tout à fait louable, mais sans le soutien de Besançon, nous imaginons assez mal des projets de grande envergure voir le jour, le poids des deux communes concernées restant quand même assez limité en termes de capacité financière, compte tenu de leur taille.

Dernier élément à avoir suscité notre curiosité : les fiches de mesures figurant en annexe et faisant partie intégrante du contrat (si j'en crois les termes de l'art. 3) n'ont pas été portées à notre connaissance. S'agit-il tout simplement de la liste figurant à l'art. 11 ? N'existent-elles pas encore ? Ont-elles été oubliées ?

Malgré ces quelques bémols, nous sommes convaincus de la nécessité d'avancer ensemble pour relever ces défis futurs et, par conséquent, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous prendrons acte de ce rapport d'information. Je vous remercie.

**M. Miguel Perez, Verts Le Locle** : Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. A lire ce rapport touffu, ces contrats et ces statuts, on se perd dans des méandres obscurs. On comprend que le

"pékin" du café du Commerce ait l'impression que le RUN est un gros machin informe. Pour un Conseiller général lambda, comme moi, une 2<sup>e</sup> lecture est nécessaire, afin de commencer à démêler l'écheveau : GIRTT, AUD, Association Communauté urbaine Le Locle - La Chaux-de-Fonds, contrat d'agglomération des 3 villes, contrat d'agglomération de la communauté urbaine Le Locle - La Chaux-de-Fonds et contrat de région Centre-Jura ne sont pas des notions que nous possédons et maîtrisons encore tous dans nos réflexes de législateurs communaux. Enfin, peu à peu, à force de pugnacité et de ténacité, la lecture s'éclaircit.

Nous n'insisterons pas sur la non-représentation des Législatifs dans tous ces contrats ou associations. Les Exécutifs sont les seuls maîtres à bord, ce que nous ne qualifierons pas d'insuffisance démocratique, même si nous le pensons très fort. On nous rétorquera qu'en dernier lieu ce sont les Législatifs qui auront le dernier mot en votant ou non des crédits. Mais nous savons tous que cette méthode a des effets pervers. Le plus insidieux est celui de la contrainte, de ce sentiment diffus d'être des otages de décisions que nous n'avons pas prises, de devenir de simples chambres d'enregistrement parce que nous ne voulons pas faire capoter un projet que nos Exécutifs nous présentent comme vital et auquel nous finissons toujours par céder.

Nous regrettons également d'être informés officiellement, sans l'apprendre par la presse, plus de deux ans après les signatures :

- ~ du contrat de région Centre-Jura du 22 janvier 2008,
- ~ de la convention de coopération instituant le GIRTT du 1er juillet 2008,
- ~ de l'association Communauté urbaine Le Locle - La Chaux-de-Fonds du 8 septembre 2008.

...toutes ces paraphes, à huis-clos ou presque, alors que nous avons eu des séances communes le 5 décembre 2008 et le 30 novembre 2009 ! Nous aurions énormément apprécié un plus grand partenariat de la part des Exécutifs à notre égard avec, par exemple, des rapports d'information plus fréquents sur les travaux en cours.

Enfin, concentrons-nous sur la substance du rapport. Une première partie traite du nerf de la guerre avec la libération de crédits fédéraux et cantonaux pour la communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds. On se rend compte que, sans la mise sur pied de ce contrat d'agglomération, les financements seraient problématiques, voire impossibles. S'ensuivent une foule de sujets, de projets intéressants, culturels, urbanistiques, patrimoniaux, formatifs, institutionnels ou de mobilité que nous ne citerons pas mais qui forment un extraordinaire fil rouge porteur d'un avenir certain. En deux mots, ce rapport nous montre qu'il n'y a pas que le TransRun et l'UNESCO qui peuvent fédérer cette région. Pour les

Verts, tatillons sur quelques points, souligner que, je cite, "*développer une mobilité durable fondée avant tout sur les transports publics réglant le trafic pendulaire à l'échelle de l'agglomération*" est un acte de foi que nous saisissons au vol.

Il reste encore beaucoup à faire, beaucoup de pain sur la planche, si nous voulons rêver d'un projet d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération, visionnaire et transfrontalier, reliant le Bas à Morteau par un TransRun performant et réunissant les destins communs de toute une région. C'est la raison pour laquelle les Verts prendront acte de ce rapport d'information en félicitant d'ores et déjà les Exécutifs pour la somme de travail qu'ils abattront afin de mener ce vaste projet à terme.

**Mme Danièle Cramatte, POP Le Locle :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En préambule, nous vous informons que notre intervention sera une intervention commune aux deux groupes POP de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

Le rapport qui nous est présenté ce soir fait suite, dans sa démarche, à la séance historique du 3 mars 2009, relative au contrat d'agglomération du Réseau des trois villes. Il s'agit ici de prendre acte d'un rapport d'information de nos deux Exécutifs concernant la signature du contrat d'agglomération de la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds signé le 1<sup>er</sup> février 2010.

La première lecture dudit rapport s'est avérée agréable. En effet, le contrat est pavé de bonnes intentions et le catalogue de projets paraît alléchant. Le rapport nous propose un état des lieux qu'il est intéressant d'avoir et, en sous-impression, l'état des relations avec l'État. Les collaborations intercommunales et transfrontalières existant à travers les contrats de région Centre-Jura et AUD dénotent d'une volonté de mise en valeur des spécificités et intérêts des différentes régions et permettront le développement de synergies nécessaires à la mise en valeur de la région. Il aurait été intéressant d'intégrer dans cette structure les hôpitaux, mais malheureusement, le RUN arrive trop tard... Après une lecture plus approfondie, les groupes POP se sont cependant posé la question du piège dans lequel seraient tombés les concepteurs, à savoir une certaine idéalisation de la réalité qui se trouve et se trouvera confrontée aux problématiques intrinsèques des villes et à l'implication réelle du Conseil d'État.

Les projets énumérés dans ce contrat d'agglomération se situent à plusieurs niveaux et nous ne les prendrons pas point par point. Nous notons que depuis la mise sur pied du RUN, les choses ont évolué négativement et positivement. Certains projets, faute de financement, ont été écartés, d'autres ont vu le jour et ce, grâce à la pugnacité des parlements. Ainsi, la promesse faite par le Conseil d'État d'intégrer la formation du secondaire II dans les locaux de l'École d'ingénieurs du Locle.

Lors de la séance des trois parlements, un postulat des groupes Pop-VertsSol de Neuchâtel et des groupes POP de La Chaux-de-Fonds et du Locle demandant un amendement à l'Article 8 "*Mesures concernant la formation du contrat d'agglomération*" a été accepté à l'unanimité. Ce postulat proposait la gratuité des transports publics ou arrangements forfaitaires pour les apprentis et étudiants devant se déplacer dans le canton afin d'y poursuivre leurs études. Des négociations avec le Conseil d'État devaient être menées par les Conseillers communaux des 3 villes, selon la réponse qui nous a été donnée alors. Lors de cette même séance, la quasi-totalité des groupes s'accordaient sur la perte de pouvoir démocratique des parlements, ce que n'ait la majorité des Conseillers communaux. Le Conseil communal peut-il aujourd'hui nous informer de l'avancée des négociations, en supposant que celles-ci aient commencé, ce dont nous ne doutons pas ? La réponse nous apportera une indication sur la marge de manœuvre dont, nous dit-on, nos Législatifs disposent.

Pour ce qui est de la mobilité, nous espérons que les projets importants pour nos deux villes ne soient pas préterités par un manque de financement. En effet, les subventions fédérales ont été attribuées selon les devis de 2005 pour des projets qui se réaliseront en 2011 pour les premiers. Les intentions pour relier le canton à Besançon sont à nouveau séduisantes. Au demeurant, l'aspect décisionnel de ce projet est en grande partie de la compétence du gouvernement français. Espérons que ses préoccupations actuelles n'enterrent pas les nôtres.

Sous le point *Collaboration institutionnelle* est fait mention de la décentralisation des services de l'État. Nous sommes soulagés d'apprendre que l'effort sera mis sur la localisation de ses services dans la communauté urbaine. Rappelons que pour la Ville du Locle, celle-ci n'aura plus aucun service de l'État, après la disparition du tribunal. Nous avons quelques doutes quant à la réelle motivation du Conseil d'État. En effet, nous avons pu nous en rendre compte lors de la mise en place du centre de saisie cantonal des passeports, qui s'est effectuée non seulement sans concertation avec les villes du Haut du canton, mais au mépris des demandes de discussion. Souhaitons fortement que la solidarité territoriale ne soit pas un vœu pieux et que les villes se soutiendront lors de réformes institutionnelles. Lors de notre intervention de mars 2009, nous nous inquiétions de la "*fusionnisme*" aiguë dont était atteint le Conseil d'État. Nous avons été rassurés d'apprendre, au chapitre de l'évolution institutionnelle entre les deux villes, que la fusion n'était pas un objectif.

Ce contrat d'agglomération est une partie du puzzle nommé RUN. L'organe de coordination est plus que moribond. Sa mission manque de clarté et il n'a jamais su trouver sa fonction parmi les institutions. Ses employés ont quitté le navire et ce n'est que la semaine dernière que nous avons appris la nomination du nouveau directeur ad intérim en la personne de Monsieur Grassi-Pirrone et du nouveau président, le Conseiller d'État

Claude Nicati. Le Conseil d'État et le Comité directeur "ont pris quelques décisions stratégiques"... Nous n'en attendions pas moins de cet organe ! À voir maintenant ce qu'il en ressortira. Rappelons que ce même Conseil d'État a précisé dans sa réponse à l'interpellation d'un député PopVertsSol qui s'inquiétait de l'importance que donnait l'Exécutif cantonal au RUN, que celui-ci était à la base de tous les projets majeurs.

Les groupes POP de La Chaux-de-Fonds et du Locle souhaitent également savoir quelle a été ou quelle est la stratégie mise sur pied par les Exécutifs en matière de communication à la population sur les projets du RUN. Ce point est, à nos yeux, primordial. Le RUN a toujours, auprès de la population, une image floue et peu comprise.

Comme nous l'avons dit précédemment, les projets du contrat d'agglomération sont plus que louables dans leur majorité. Cependant, il faudra tout mettre en œuvre, afin que du passage de l'idée à la concrétisation il n'y ait pas un abîme, mais un petit pas et que ces propositions ne restent pas que conceptuelles.

En conclusion, les groupes POP de La Chaux-de-Fonds et du Locle ne peuvent que prendre acte de ce rapport, notre pouvoir étant pratiquement réduit à cela. Nous vous remercions.

**M. Frédéric Bolliger, PLR Le Locle :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous sommes heureux ! Heureux de faire partie d'une 4<sup>e</sup> association œuvrant, comme toutes les autres, pour le bien du canton. Après L'AUD, l'Association Centre-jura, celle des trois villes, c'est maintenant celle des deux villes. Demain peut-être celle d'une ville !

Nous sommes heureux ! Bien sûr, cela donne un peu de travail supplémentaire à nos Exécutifs, qui doivent siéger dans plusieurs associations. Mais c'est pour le bien du pays.

Et à la fin du moyen-âge, notre Suisse n'était-elle pas structurée par une superposition de multiples alliances se renforçant les unes les autres, imbriquées l'une dans l'autre ? Bien sûr, en 1848, toute cette multitude d'alliances a été balayée au profit d'un texte unique, central, *la constitution fédérale*, parce que tous ces accords étaient devenus simplement ingérables et beaucoup trop compliqués à faire évoluer.

Mais pour les rapports, contrats et statuts de ce soir, nous n'en avons cure. Car, quand on voit la qualité des différents textes qui nous sont soumis, la richesse des sujets traités, le bon sens qui dégouline à chaque ligne...on oublie tout...on est heureux !

Quand on lit l'article 10, al.2 du contrat : "*appuyer et soutenir les démarches de mise en valeur du patrimoine urbanistique et les utiliser pour améliorer l'image de la communauté urbaine...*", on se dit que, jamais plus nous n'aurons de mésentente entre les deux villes, comme c'était le cas pour une présentation commune des panneaux d'affichage. En effet, lors

d'une réunion de la commission de collaboration intercommunale, des représentants de l'administration communale des 2 villes, avaient clairement dit qu'il était trop compliqué d'avoir les mêmes panneaux. Au moins, ils étaient d'accord entre eux !

En parlant de la commission de collaboration intercommunale, nous sommes soulagés d'apprendre qu'elle existe encore, bien qu'elle n'ait plus siégé depuis longtemps, n'a plus de présidence, n'a jamais été convoquée par les Conseils communaux depuis belle lurette et n'a jamais été consultée ou informée au sujet des associations et des contrats qui nous intéressent ce soir. Mais, en page 11 du rapport, elle est mentionnée et même mise en avant. On s'en vante. On est heureux !

Il y a eu quelques *couacs* par le passé entre les deux villes. Un vague problème de circulation au Crêt-du-Loclc, bouchant un tantinet la sortie de certains automobilistes en direction de la métropole ! Cela n'arrivera plus, car le contrat, dans son article 10, prévoit une politique de mobilité durable réglant le trafic pendulaire. On est heureux ! Et aussi, l'histoire des Moloks différents entre les deux villes et empêchant une collaboration au niveau de l'évacuation des déchets, cela n'arrivera plus.

Bon, pour être tout à fait franc, je n'ai rien trouvé de précis dans tous les documents de ce soir au sujet d'une éventuelle concertation entre les deux villes avant l'achat de bien d'équipement. Mais, nous sommes certains qu'avec l'esprit général positif et enthousiaste qui suinte de tous ces accords, ce genre de *couac* ne se renouvellera pas. On est heureux !

Qui sait, nous arriverons peut-être même un jour à unir nos forces pour construire une déchetterie commune...

Bien sûr, cette multitude d'accords et d'associations a des effets collatéraux regrettables, mais inévitables. Par exemple, le citoyen normal n'y comprend plus rien... et les autres peut-être pas non plus.

Bien sûr, il y a aussi de mauvaises langues qui disent que tout ce qui est écrit dans ces rapports devrait aller de soi, que c'est de toute façon le travail des Exécutifs communaux et cantonaux. Mais ceux qui disent ça sont vraiment des rabat-joie. Nous, en tout cas, nous sommes heureux !

Le groupe PLR du Locle n'a pas de question pour les Conseils communaux, il les remercie de ce rapport et il en prendra acte en se réjouissant toutefois de passer à autre chose.

Mesdames et Messieurs, il serait grand temps de passer à l'action, la vraie ! Sinon, le train sera parti ailleurs. Le Canton de Neuchâtel et ses citoyens méritent de se mettre quelque chose de plus concret sous la dent ! Merci de votre attention.

**M. Cédric Dupraz, Conseiller communal Le Locle :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal du Locle remercie les groupes qui accepteront ce rapport d'in-

formation relatif au contrat d'agglomération de la Communauté urbaine Le Locle - La Chaux-de-Fonds.

Ce processus RUN et ses différents contrats s'inscrivent dans la politique fédérale d'agglomérations. Pour rappel, un certain nombre de projets d'agglomérations ont été retenus et bénéficieront, le cas échéant, de subventions fédérales, pour un montant de CHF 6'700'000.-. Ce montant sera, par la suite, revalorisé selon l'indice des prix à la consommation depuis 2005. Néanmoins, il est possible que certains projets soient retirés et que, par conséquent, ce montant global de subventions soit revu à la baisse.

Pour le cas de la Ville du Locle, nous pouvons citer différents projets retenus par le Fonds d'infrastructures fédérales : l'ascenseur Gare-Centre ville, la Gare vélos, la Gare bus, l'aménagement des carrefours et diverses mesures de modération du trafic en ville du Locle. Je laisserai mon collègue de La Chaux-de-Fonds préciser les différents projets retenus pour la Métropole horlogère.

Différents contrats ont été signés : l'agglomération urbaine du Doubs, le contrat qui vous est soumis ce soir de la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds, l'agglomération des 3 villes et Centre-Jura qui a été rattaché au processus RUN.

Ceci permettra de créer des synergies et de profiler, un peu plus encore, les Montagnes neuchâteloises et la région Franc-comtoise par rapport aux différents pôles existants.

L'ensemble des groupe l'a relevé, la situation du RUN est particulièrement difficile puisqu'elle connaît actuellement certaines turbulences : difficultés d'appropriation par la population, manque de crédibilité, manque de légitimité démocratique (cela a été relevé lors de la dernière session réunissant les Conseils généraux des trois villes). Cette situation est d'autant plus difficile qu'actuellement, comme vous avez pu le suivre dans la presse, différentes démissions ont eu lieu, dont celle du président, du directeur et de la sous-directrice pour des raisons différentes.

Cette crise au sein du RUN peut être considérée comme une chance, puisqu'elle peut nous permettre, ce qui est l'objectif du comité directeur, une refondation des structures vers une optique plus transparente et plus démocratique.

Le Conseil communal de la Ville du Locle a souhaité concrétiser ces différents contrats dans une stratégie pragmatique, afin de bénéficier des subventions fédérales, voire cantonales, même s'il est vrai que ces contrats et ce catalogue sont paradoxalement non-contraignants, puisqu'il existe dans ceux-ci, une clause de dénonciation et une clause stipulant que chaque projet sera réalisé selon les capacités financières de chacun. Nous nous rappelons tous du psychodrame qu'avait créé la non-réalisation de la ligne N°10 sur le littoral neuchâtelois.

Nous avons souhaité conclure ces contrats pour réaliser certains projets particulièrement importants liés à la mobilité dans les Montagnes neu-

châteloises, les montagnes Franc-comtoises et sur l'ensemble du canton, ainsi que pour profiler un peu plus encore notre région par rapport aux pôles lémanique et Biennois. Je vous remercie.

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal La Chaux-de-Fonds :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Mon collègue du Locle a déjà dit beaucoup de choses. Par rapport aux doutes que vous avez exprimés sur la complexité qui ressort de ces rapports, sur la crédibilité de toute la démarche du RUN au sein de la population, j'aimerais insister sur l'état d'esprit et les intentions qui sont derrière le contrat qui vous est soumis ce soir.

Après quelques années de tergiversations (le processus d'étude sur une possible fusion et les blocages qui s'en sont suivis, la volonté de repartir et les difficultés de ce redémarrage), vous avez sous les yeux, aujourd'hui, un programme de développement commun, élaboré ensemble et avec l'accord, sur les objectifs, du Conseil d'État. C'est plus que du vent, c'est déjà du concret, même si cela n'est pas toujours perceptible par la population. Je vous promets qu'aujourd'hui, mettre ces deux villes d'accord sur des objectifs et faire approuver ceux-ci par l'État, c'est du travail concret. Comme vous l'avez relevé, il y a encore du travail sur quelques objectifs annoncés. Il faut admettre aussi qu'au niveau du Conseil d'État, entre le gouvernement qui a négocié cet accord au début et celui qui a terminé les négociations, il y a eu quatre changements sur cinq. Cela peut parfois conduire à quelques fritures sur la ligne au cours de la négociation.

Ce contrat confirme des éléments essentiels pour le futur de cette région, la vocation de pôle urbain de nos deux villes, pôle urbain signifiant "au cœur d'une région plus vaste, avec laquelle nous entendons nouer et entretenir des relations constructives et non de concurrence". Cela ne va pas forcément toujours de soi, en Suisse. C'est aussi l'affirmation des caractéristiques essentielles des deux villes, la densité culturelle, patrimoniale et microtechnique. C'est également l'affirmation très claire de la dimension transfrontalière de cette Communauté et du rôle cantonal qu'elle entend jouer. C'est l'intégration des enjeux essentiels de l'accessibilité des infrastructures et des services publics. C'est la base des réformes institutionnelles en cours et à venir dans le canton et quelques orientations relativement claires en matière d'aménagement du territoire. Tout cela c'est une base de travail, un programme qui nous permet de travailler pour quelques années, entre les autorités publiques concernées.

Je réponds aux questions précises qui ont été posées, en particulier sur NEODE et les instituts de formation.

A ce jour, les instituts de recherche sont toujours prévus dans le Jura neuchâtelois. La difficulté rencontrée dans ce dossier, c'est qu'il était promis de les regrouper et de donner ainsi une dynamique nouvelle au site de La Chaux-de-Fonds de NEODE. En l'occurrence, à ma connaissance, au-

jourd'hui, quand bien même ces deux instituts resteront dans le Jura neuchâtelois, ils seront séparés (un au Locle et un à La Chaux-de-Fonds). Et, surtout, l'idée de développer le site de NEODE de La Chaux-de-Fonds est stoppée par cette décision. Mais, les protestations que nous avons adressées aux trois cantons n'ont connu des réponses formelles que du Canton du Jura et du Canton de Berne. Je réserve donc encore la réponse définitive de l'État de Neuchâtel. Il y a quelques semaines, nous avons l'espoir de débloquent ce dossier, mais, aujourd'hui, nous avons appris que le Conseil d'État avait déjà réorienté les financements de la politique régionale qui étaient prévus pour le développement de NEODE sur *Microcity*. Je pense donc que c'est vraiment un dossier qui devra être repris.

Il ne s'agit pas d'un dossier isolé, à traiter en tant que tel. La mobilisation de toutes les forces de cette région est importante, s'agissant des questions liées à la microtechnique, puisque l'évolution dans ce domaine est un affaiblissement relatif de notre région. Nous connaissons le départ de toutes les filières de formation de la HES Ingénierie, comme annoncé il y a deux ans. Nous connaissons maintenant les difficultés liées aux instituts que je viens de rappeler, ainsi que des investissements massifs sur le site de Neuchâtel avec *Microcity*, dont on voit bien qu'en termes de poids relatif, il aura une certaine influence. Et, comme je l'ai rappelé, l'investissement sur NEODE risque d'être abandonné pour quelques années, quand bien même les réponses jurassiennes et bernoises disent "*suspendu*" ou "*différé*". Il faut donc que la région soit attentive sur ce point car c'est un enjeu essentiel.

Vous avez également relevé le fait que l'on évoque, dans ce contrat, la présence de l'État. Nous aimerions bien faire autre chose que de l'évoquer dans cette région. A ce titre, nous pouvons rappeler des choix importants du Conseil d'État pour concentrer la formation technique dans les locaux de l'École d'Ingénieurs. C'était une revendication ancienne des deux villes du Haut. Nous pouvons rappeler également la localisation de la caisse de pensions et toute son administration (environ 20 emplois), de l'administration du Réseau urbain neuchâtelois (environ 20 emplois) et, prochainement, de tous les services liés au domaine pénitentiaire (environ 20 emplois également). Évidemment, ce ne sont que quelques exemples ponctuels. Vous connaissez aussi les gros enjeux : les hôpitaux, les tribunaux et les questions liées au transport, pour lesquelles nous attendons une présence des services publics d'importance cantonale dans cette région.

Vous évoquez l'absence d'information concernant les contournements routiers et le projet d'agglomération. Ces questions seront traitées dans un rapport en cours d'élaboration entre plusieurs collectivités et qui vous parviendra, en principe, cette année encore. C'est pourquoi, elles ne figurent pas en tant que telles dans le contrat de développement régional présenté aujourd'hui, mais toutes les questions de mobilité feront l'objet du projet d'agglomération auquel a fait allusion mon collègue M. Dupraz.

J'aimerais finalement revenir sur la question de l'état de santé du Réseau urbain neuchâtelois. Les efforts sont peut-être peu perceptibles aujourd'hui dans la population, mais j'aimerais rappeler l'énorme travail de concertation dans tout le canton ces dernières années, sous l'égide du RUN, au niveau horizontal (entre communes) et au niveau vertical (entre l'État et les groupements de communes). Ce sont, là aussi, des fondements extrêmement importants pour le canton que nous voulons construire ensemble entre collectivités publiques. Le RUN a, par ailleurs, cet avantage de permettre de produire des visions communes pour les différentes agglomérations qui le composent.

Comme rappelé, le RUN est en crise. Les crises sont toujours des moments qui demandent beaucoup d'attention et d'énergie, mais également des moments où l'on peut relancer et peut-être corriger des faiblesses.

La question des agglomérations, partout en Suisse, a provoqué certaines difficultés. Le Canton de Fribourg, par exemple, a choisi de faire précéder les institutions et d'ensuite essayer de les alimenter par le développement de visions communes et de projets. Il a vécu des crises comparables car les institutions ont eu de la peine à mettre des contenus. Le Canton de Neuchâtel a choisi la démarche inverse, c'est-à-dire la négociation de contrats, avec des projets précis négociés dans les huit groupements de communes qui constituent le RUN. Puis, il arrive un moment où ces éléments doivent être mis en œuvre et deviennent très concrets. C'est alors que l'on se rend compte des faiblesses institutionnelles du dispositif mis en place, ce qui provoque la crise que nous connaissons aujourd'hui. Nous travaillons sur ces questions et je dois dire que je suis impressionné car, malgré la pause estivale, une volonté très claire s'est affirmée dans tout le comité directeur du Réseau urbain neuchâtelois de provoquer cette refondation.

Nous réfléchissons également sur les questions d'institutionnalisation, pour répondre à vos remarques faites à Neuchâtel, lors de la "*séance historique*". Il s'agit de réfléchir à la façon d'associer davantage les parlements et de concrètement donner une existence institutionnelle au RUN pour que la "*friture sur la ligne*", que j'évoquais tout à l'heure, ne recommence pas à chaque législature, à chaque changement d'autorités dans les communes. L'objectif est aussi, évidemment, de donner davantage de visibilité et de compréhension. Ces objectifs seront annoncés dans les jours ou les semaines qui viennent, dans une Assemblée générale extraordinaire du RUN qui vise à montrer que ces réflexions nous occuperont dans l'année qui vient, afin de créer une base solide, non seulement aux projets qui vous sont présentés aujourd'hui, mais aussi sur le plan institutionnel et des collaborations entre communes.

Je crois avoir répondu à la plupart des questions, si ce n'est à celles de M. Arlettaz concernant l'échéancier et la répartition financière des diffé-

rents projets. Vous l'avez compris, c'est une sorte de programme de législation qui vous est soumis aujourd'hui et, comme vous le savez, entre le programme de législation et les rapports soumis ensuite au Conseil général, il y a beaucoup de choses à affiner.

De notre point de vue, les liaisons entre AUD seraient insuffisantes sans la collaboration étroite avec Besançon. Nous y reviendrons peut-être tout à l'heure avec le dossier lié à l'UNESCO. La Ville de La Chaux-de-Fonds, comme la plupart des partenaires du RUN, dont la Ville du Locle, travaillent à des projets sur un itinéraire des sites liés à l'UNESCO, avec les sites français voisins, y compris Besançon. Les villes du RUN font partie des membres fondateurs de la Métropole Rhin-Rhône. Certains me diront que *cela fait une couche supplémentaire* ! Mais elle essaie d'organiser un espace compris entre Bâles et Lyon, entre la ligne TGV et la ligne du pied du Jura, et a vu, notamment cette année, dans le domaine culturel, la fameuse Biennale *utopie et innovations*. Celle-ci associe presque tous les musées de la région à un programme qui a fait l'objet d'une communication très importante du côté français et qui nous vaut de mettre en évidence cette Métropole Rhin-Rhône. Ces questions sont donc aussi traitées.

Quant aux fiches de mesures, elles sont volontiers tenues à votre disposition, mais au vu du volume de documents qu'elles représentent, nous ne souhaitons pas les mettre en annexe du contrat. Vous pouvez les consulter au bureau du RUN si vous désirez avoir plus de détails. Je vous remercie de votre attention.

**M. Cédric Dupraz, Conseiller communal Le Locle** : Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je reviens sur les deux questions auxquelles je n'ai pas apporté de réponses, notamment concernant la politique de promotion des différents projets d'agglomération.

Le Grand Conseil sera appelé à voter sur ces crédits. Vous-mêmes, les différents Législatifs, devrez vous prononcer sur ceux-ci. Les différents projets non subventionnés par la Confédération sont portés actuellement par les différentes agglomérations constituées en associations indépendantes de l'État, munies de structures et d'un soutien administratif lié à l'Association RUN en général.

La politique de promotion n'est pas réalisée au sein des communes, mais bien au sein des différentes associations. Il est vrai que cette promotion ne porte, pour l'instant, pas véritablement ses fruits, eu égard aux remarques et le manque d'intérêt de la population. Mais, nous tâcherons de changer cette situation.

Pour l'instant, le postulat sur la gratuité des transports publics pour les étudiants est traité au sein des structures de l'Association des trois villes. Une réponse à ce postulat sera amenée prochainement. Je vous remercie.

**M. Leonello Zaquini, PLR Le Locle :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je me sens comme poussé à prendre la parole pour souligner un aspect important. La Suisse est l'un des rares pays du monde dans lequel existe la démocratie directe. En démocratie, rien n'est assuré et tout change continuellement. Il faut se demander si ce thème de l'agglomération qui, d'un côté est évidemment une exigence du développement social et économique des villes, contient et reproduit, à un niveau différent, le thème de la démocratie directe. Celle-ci existe déjà en Suisse, mais elle pourrait être effacée par nos décisions, même sans le vouloir.

La démocratie directe signifie qu'il n'y a pas un groupe de personnes, même si elles sont élues, qui ait le monopole du pouvoir législatif et exécutif. Du point de vue social, politique et économique, c'est un avantage pour la Suisse. Sur le thème de l'agglomération, il faut réussir à réintroduire, à un niveau différent, toutes les exigences de la démocratie directe qui donne au peuple la possibilité d'intervenir. On constate que les politiciens, ici en Suisse, se demandent si le peuple est d'accord avec chaque décision. C'est une sagesse et cela doit être un thème d'orgueil de l'histoire de la Suisse. Je recommande donc à tout le monde d'en tenir compte.

Il y a d'autres pays dans lesquels cela n'existe pas et où les lobbies ont une facilité puisque les décisions sont prises face à face avec un groupe de personnes qui a malheureusement tendance à devenir une caste.

Par exemple, je cite l'article 13 des statuts de l'Association des communautés urbaines : "*L'Assemblée générale prend ses décisions à la majorité des membres présents.*" Où est le pouvoir populaire dans ce texte ? On ne doit pas effacer 1000 ans de sagesse de politique suisse et de gloire de la Suisse.

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal La Chaux-de-Fonds :** Madame la Présidente, Monsieur le Président. Je pense qu'il s'agit vraiment d'une question centrale sur laquelle nous ne pourrions évidemment pas répondre complètement aujourd'hui. Nous devons néanmoins donner raisons à certaines observations faites.

Je prends la parole pour faire le lien avec ce que j'évoquais tout à l'heure des travaux du Comité directeur du RUN qui se pose exactement ces questions. Il se demande notamment si l'on peut construire une agglomération, sans avoir au moins un parlement, un exécutif, un budget (ou en tous cas des ressources) et des compétences légalement ancrées. Aujourd'hui, dans le RUN, nous n'avons ni parlement, ni compétences légalement ancrées, ce qui crée les déséquilibres que vous évoquez. Ce sont de bonnes questions que nous devons nous poser dans les années à venir.

La difficulté à laquelle nous sommes confrontés, et la Suisse également, c'est que les espaces dans lesquels se posent ces problèmes et se jouent les enjeux pour notre région ne sont plus limités aux espaces institu-

tionnels définis. Les Exécutifs, de ce point de vue, sont aux premières loges pour observer ces problèmes, avec la tendance que vous relevez et qui est un danger, de finir par croire qu'ils sont trois pas devant et qu'ils ont une information qu'ils doivent détenir seuls car ils ont une perception des problèmes plus aiguë que la population. C'est un danger réel, mais on ne peut pas ignorer que les espaces dans lesquels se règlent les problèmes ne correspondent plus aux espaces institutionnels.

Ce qui est proposé aujourd'hui, avec ces associations et tous leurs défauts, c'est un pas en avant qui crée un champ de tensions et provoque les questions que vous posez, mais qui permet de s'interroger sur l'espace couvert par les institutions, pour être en mesure de traiter les problèmes. C'est l'ambition du RUN aujourd'hui, en se demandant si, pour le Canton de Neuchâtel, l'essentiel des problèmes ne doit pas être envisagé sous l'angle d'une seule agglomération (en tous cas pour 14 communes et 120'000 habitants et pour certains problèmes) plutôt que de raisonner comme 14 communes et 1 État. Pour d'autres problèmes, les communes doivent conserver leurs compétences propres.

Ces questions sont aujourd'hui ouvertes et celles que vous posez montrent les soucis que nous devons avoir. Le modèle qui est soumis à votre appréciation est nécessaire aujourd'hui, mais n'est pas durable en tant que tel. L'influence des parlements, pour le faire évoluer, est essentielle.

Je ne souhaite pas développer plus aujourd'hui, mais ces questions sont centrales pour la suite du processus du RUN et expliquent, en partie, la crise que nous vivons aujourd'hui. Celle-ci était inévitable, car le chemin entrepris était nécessaire, si nous voulons nous préoccuper des questions d'avenir pour cette région qui ne se traitent plus que dans cette région.

#### **Vote du Locle**

**Le rapport d'information est pris en considération l'unanimité.**

#### **Vote de La Chaux-de-Fonds**

**Le rapport d'information est pris en considération par 29 voix sans opposition.**

# Rapport d'information des Conseils communaux relatif à l'inscription de l'urbanisme horloger des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

(août 2010)

## aux Conseils généraux

des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

### Introduction

L'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle patrimoine mondial de l'UNESCO !

Pour certains, l'idée de présenter un dossier de candidature ne pouvait aboutir qu'à un échec, pour d'autres l'incrédulité était de mise. Aujourd'hui l'inscription est une réalité: nos deux villes font désormais partie du club très fermé des sites de valeur universelle.

Le dossier présenté à Séville a enthousiasmé le millier de délégués présents au point que certains sont venus faire découvrir à la délégation helvétique la montre suisse qu'ils portaient au poignet. Ainsi les objectifs présentés lors de notre premier rapport en septembre 2005 sont non seulement atteints, mais dépassés et ceci grâce au travail sans faille d'une équipe qui a su fédérer tous les acteurs de ce défi. L'inscription de l'urbanisme horloger des deux villes du Jura neuchâtelais sur la Liste du patrimoine mondial est indéniablement un fait important pour toute notre région. Le processus entamé officiellement en décembre 2004 a trouvé une issue heureuse le 27 juin 2009. Cependant, si la candidature a été un succès, l'inscription aujourd'hui acquise demande encore un travail important pour être valorisée. De plus, si cette reconnaissance d'une valeur universelle de notre patrimoine est une chance, cela représente également une responsabilité. Le présent rapport a pour objectif, conformément à l'engagement pris à l'origine du projet, de vous informer quant au travail accompli dans la phase de candidature et durant la période qui a directement suivi l'inscription, de dresser un bilan financier de l'opération ainsi que d'énumérer diverses pistes de valorisation. C'est également l'occasion de tirer un premier bilan des effets induits par l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les développements ultérieurs donneront lieu à des rapports spécifiques à l'attention des législatifs en fonction des nécessités et du rythme de leur mise en œuvre.

## **Rappel des principales dates**

### **10 décembre 2004**

L'UNESCO demande depuis quelques années à chaque État partie à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel d'établir une liste des sites potentiellement candidats à une inscription à moyen terme. Cette liste, appelée "liste indicative" est donc l'antichambre obligatoire pour tout site ambitionnant une reconnaissance universelle. La Confédération a établi une liste indicative de cinq sites. Celle-ci devrait rester valable encore une dizaine d'années et il est peu probable qu'elle soit finalement étendue à de nouveaux sites.

Le 10 décembre 2004, le Conseil fédéral a validé la proposition des experts qui recommandaient l'inscription sur la liste indicative des sites de Lavaux (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2007), de la ligne Albula-Bernina des Chemins de fer rhétiques (inscrit en 2008), de l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds/Le Locle (2009), des œuvres architecturales de Le Corbusier (site sériel porté par la France qui comporte 3 œuvres en Suisse dont la Maison blanche à La Chaux-de-Fonds; la candidature est en cours) et les sites palafittes de l'Arc alpin (site sériel porté par la Suisse dont certains éléments se trouvent sur le littoral neuchâtelois et dont la candidature est en cours). La mention de l'urbanisme horloger des deux villes du Jura neuchâtelois ouvrait la porte à une candidature. C'était le sésame indispensable.

### **15 septembre 2005**

Adoption en séance commune des deux Conseils généraux du rapport du 29 août 2005 des Conseils communaux *relatif à la candidature des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO*. Dès lors, une partie du financement de la candidature étant acquis, le processus de constitution du dossier pouvait commencer.

### **25 et 26 septembre 2007**

Adoption par les deux Conseils généraux des rapports du 12 septembre des Conseils communaux *relatifs à la création d'un périmètre d'inscription UNESCO et d'une zone tampon pour les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle*. La modification des règlements entrera en force seulement lors de l'inscription effective.

### **21 décembre 2007**

Par l'intermédiaire de l'Ambassadeur de la Suisse auprès de l'UNESCO, le dossier de candidature est officiellement déposé au près du Bureau du patrimoine mondial à Paris. Le processus d'évaluation de la candidature par les instances de l'UNESCO et de l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) peut commencer.

### **17 au 19 septembre 2008**

Visite à La Chaux-de-Fonds et au Locle de l'expert désigné par l'ICOMOS. Des instants forts, déterminants pour l'évaluation de la candidature, mais finalement sympathiques.

### **9 décembre 2008**

Demande de compléments d'information de la part de l'ICOMOS; une course contre la montre s'engage pour fournir dans les délais les addenda nécessaires.

### 2 avril 2009

Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds accepte le rapport du Conseil communal du 16 mars *relatif à l'inscription probable de l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds sur la Liste du patrimoine mondial et à une demande de crédit de CHF 412'000.- pour l'aménagement de la Halle aux enchères.*

### 10 mars 2009 (communiqué le 11 mai 2009)

L'ICOMOS délivre un préavis positif à la candidature. L'inscription de l'urbanisme horloger est dès lors fort probable, le Comité du patrimoine mondial n'étant jamais allé à l'encontre d'un préavis positif de cette instance.

### 27 juin 2009

Après plusieurs heures d'attente intenses, le Comité du patrimoine mondial décide à 19h07 d'inscrire sur la Liste du patrimoine mondial le site *La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger*. S'en suit une liesse populaire dans les deux villes du Jura neuchâtelois.

### 6 novembre 2009

Remise officielle par un délégué de l'UNESCO du certificat d'inscription lors d'une cérémonie protocolaire à L'heure bleue.

## **Déclaration de valeur universelle**

Le Comité du patrimoine mondial a inscrit *La Chaux-de-Fonds / Le Locle, urbanisme horloger* sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du critère (iv) (*offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine*) de la Convention de Paris (1972); et a adopté la déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

### **Brève synthèse**

*L'ensemble urbain horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle a une valeur universelle exceptionnelle étant donné que ces deux « villes-manufactures » jumelles apportent un exemple exceptionnel d'ensembles urbains organiques entièrement dédiés à une mono-industrie. Elles ont été construites par et pour l'horlogerie. Elles sont le produit d'une symbiose intime entre les besoins sociotechniques et les réponses apportées par les choix de l'urbanisme. L'horlogerie a façonné une typologie architecturale remarquable du bâti. Les immeubles d'habitation conçus pour le travail à domicile voisinent avec les maisons patronales, les ateliers et les usines plus récentes, au sein d'un tissu urbain homogène, rationnel et ouvert sur l'extérieur. Les deux villes témoignent de la poursuite ininterrompue exceptionnelle d'une tradition horlogère vivante et mondialement réputée, ayant su faire face aux crises sociotechniques et économiques du monde contemporain.*

*Critère (iv) : La Chaux-de-Fonds et le Locle forment un exemple exceptionnel d'ensemble urbain et architectural, entièrement dédié à la production horlogère depuis le XVIIIe siècle jusqu'à aujourd'hui. Les lieux de fabrication horlogère et les lieux de vie cohabitent intimement. La planification raisonnée, pragmatique et ouverte de l'espace urbain a favorisé le développement durable de sa mono-industrie, à l'instar d'une « ville-manufacture ».*

### Intégrité et authenticité

*L'intégrité de la vocation horlogère des deux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle est complète, depuis plus de deux siècles, et elle est encore en activité. Elle est concrétisée par la permanence des plans viaires ordonnés et cumulatifs des deux villes, établis durant la première moitié du XIXe siècle, ainsi que par la continuité des motifs architectoniques de base du bâti, déclinés suivant une typologie compréhensive, de la fin du XVIIIe siècle jusqu'à aujourd'hui. L'étude typologique et environnementale des constructions d'après 1930 fait ressortir quelques ruptures importantes (immeubles hauts) mais surtout des continuités fonctionnelles et architecturales (usines des années 1960, cités ouvrières) avec le bâti antérieur. Les indices chiffrés basés sur des données précises afin d'évaluer l'intégrité et l'authenticité d'un ensemble urbain sont utiles.*

### Mesures de gestion et de protection

*Le processus quotidien de gestion est assuré par les communes et leurs services d'urbanisme et du patrimoine. Le Comité directeur du dossier de proposition d'inscription s'est transformé en Comité permanent de coordination des sites en mars 2008. Il doit désigner un « gestionnaire de site » et mettre en place différents groupes de travail. Il est accompagné d'un Groupe pluridisciplinaire à vocation de conseil scientifique et professionnel. L'efficacité de la gestion urbaine déjà en place devrait continuer.*

*Recommande que l'État partie effectue avec soin le suivi des constructions des garages privés dans les jardins au sein du bien.*

(cf. <http://whc.unesco.org/fr/decisions/1972>)

## **Suivi de l'inscription**

Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial doit être considérée comme une reconnaissance à long terme. L'UNESCO, lors de l'examen des candidatures, porte une attention particulière aux conditions de sauvegarde du site et aux garanties légales, politiques, financières, techniques et administratives garantissant la conservation de son intégrité et de son authenticité. Le dossier de candidature doit être complété par un *plan de gestion* qui énumère les mesures envisagées à court, moyen et long termes pour assurer l'intérêt universel du bien et sa mise en valeur dans le respect de la déontologie souhaitée par l'UNESCO.

Ce document qui doit évoluer avec le temps a été formellement approuvé par les deux Conseils communaux. On peut le consulter sur le site [www.urbanismehorloger.ch](http://www.urbanismehorloger.ch).

Tous les six ans, chaque État partie doit livrer un rapport relatif à l'état du bien. D'autre part, les membres de l'ICOMOS peuvent faire des rapports lorsqu'ils observent des faits ou ont connaissance de projets menaçant la valeur universelle du bien. Le *Gestionnaire de site* (cf. infra) peut également informer le Bureau du patrimoine mondial en cas de problème ou de question.

L'UNESCO demande à ce qu'une structure efficiente de gestion du bien soit mise en place. Ce point fait partie intégrante de la candidature. Dans le cas du site de l'urbanisme horloger, et compte tenu de la complexité et de l'étendue du bien, il a été décidé de constituer les différents organes complémentaires de gestion suivants:

### Groupe permanent de coordination

Il est essentiel dans le cadre d'une gestion et d'une mise en valeur coordonnée du site inscrit qu'une petite structure regroupant les principaux acteurs concernés (la Confédération, le Canton, les deux Villes) existe. L'expérience du Comité directeur formé dans le cadre de la candidature a montré sa pertinence et son efficacité, véritable organe de gouvernance associée. Il a donc été décidé de transformer le *Comité directeur* de la candidature en *Groupe permanent de coordination*, en conservant sa formule originelle et en lui adjoignant les deux Architectes communaux. Cette nouvelle structure qui se penche sur toutes les questions liées à la gestion et à la promotion du site est effective depuis le mois de novembre 2008.

### Gestionnaire de site

Le Gestionnaire de site (*site manager* suivant le jargon de l'UNESCO) est nommé d'un commun accord par les Conseils communaux des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sur proposition du Groupe permanent de coordination. Son rôle est d'assurer la diffusion des informations et directives de l'UNESCO auprès des acteurs locaux concernés et de réunir les données et informations pertinentes sur la gestion du site devant être transmises par la voie officielle à l'UNESCO. C'est également par l'intermédiaire du Gestionnaire de site que doivent transiter les demandes d'utilisation des logos liés à l'inscription.

### Fondation en faveur de la mise en valeur du site de La Chaux-de-Fonds/Le Locle inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

De nombreux acteurs locaux étant associés directement ou indirectement à la mise en valeur du site inscrit, la question du financement est dès lors complexe. Le recours à une fondation s'est avéré être une solution de coordination pécuniaire, mais également un moyen de stimuler les initiatives. Dans un premier temps, le financement nécessaire à la constitution de la fondation a été assuré par les deux villes (CHF 38'400.00 pour La Chaux-de-Fonds et CHF 21'600.00 pour Le Locle). Une fondation est aussi un moyen de collecter des fonds privés ou para-institutionnels. La fondation, en lien direct avec le Groupe permanent de coordination – cinq de ses membres font partie du Conseil de fondation – est en quelque sorte son «bras financier». La gestion de la fondation reste cependant, en termes de droit, du seul ressort de son Conseil de fondation. Ce dernier doit toutefois soumettre ses orientations stratégiques et les décisions importantes de financement au préavis de la Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain et horloger.

### Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain

#### et horloger

Durant le processus de candidature, un *Comité de pilotage* regroupant des représentants de divers milieux concernés directement ou indirectement par une inscription sur la Liste du patrimoine mondial a été constitué. Cette démarche a permis à la fois de diffuser l'information auprès de ces milieux, mais aussi de récolter des idées, de prendre l'avis et de tenir mieux compte des différentes sensibilités. De cette bonne expérience, il a été décidé de constituer une structure pérenne sous la forme d'une commission consultative nommée par les deux Conseils communaux. L'adoption par le Conseil général du règlement de celle-ci fait l'objet d'un rapport séparé.

### Commission intercommunale d'aménagement du territoire

Cette commission réunissant des Conseillers généraux des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds a été constituée en été 2005 dans le cadre du projet d'aménagement de la zone du Crêt-du-Locle. A l'origine son rôle était limité à l'accompagnement du projet du Crêt-du-Locle. Un arrêté pris par les Conseils généraux de La Chaux-de-Fonds (25 septembre 2007) et du Locle (26 septembre 2007) la pérennise en cas d'inscription du bien proposé; chose faite. La Commission intercommunale d'aménagement du territoire est consultée avant la soumission au Conseil général compétent de projets de planification touchant le périmètre d'inscription et la zone tampon (art. 22bis. 5, Règlement d'aménagement du Locle ; art. 282, Règlement d'aménagement de La Chaux-de-Fonds).

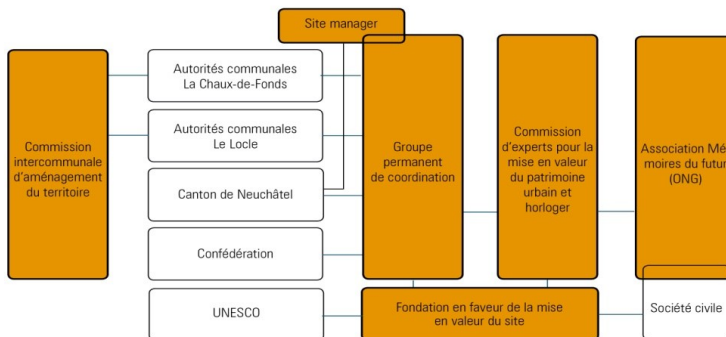
### Association Mémoires du futur

En plus des divers organes créés dans le cadre de l'inscription, des citoyens des deux villes du Jura neuchâtelois ont spontanément constitués une association. L'association Mémoires du futur a pour buts statutaires :

- a. Promouvoir et valoriser l'identité de la région des Montagnes neuchâteloises de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de l'ensemble de ses communes voisines.
- b. A l'instar de la candidature au patrimoine mondial, promouvoir le patrimoine urbanistique, culturel et social des Montagnes neuchâteloises.
- c. Soutenir et accompagner toute forme d'action en faveur de l'identité de la région et de son développement.
- d. Produire des idées nouvelles en lien avec l'identité de la région et les mettre en œuvre.
- e. Collecter et agencer talents, savoir-faire et objets régionaux à même de réaliser et d'enrichir les buts susnommés.

Parmi ses réalisations, cette association a notamment produit un jeu de cartes illustrant par des œuvres d'artistes certains éléments du patrimoine des deux villes.

## Synthèse



### **Actions principales menées durant le processus d'inscription**

Si l'essentiel d'une candidature porte sur la production du dossier devant servir de base aux experts et au Comité du patrimoine mondial pour se forger un avis, une autre partie du travail consiste à assurer l'accompagnement de l'étude de la candidature en fournissant les informations supplémentaires demandées. Dans le cas de l'urbanisme horloger, il a également été considéré qu'un important travail de sensibilisation à la valeur du patrimoine auprès de la population, des autorités et des médias était nécessaire. Cela s'est concrétisé sous de multiples formes. D'une manière générale, la candidature a stimulé certaines réflexions ou projets dans les domaines évidemment patrimonial, mais aussi culturel, administratif, touristique, immobilier ou horloger.

#### **Site Internet**

Rapidement, un site Internet propre à la candidature a été mis en ligne ([www.urbanismehorloger.ch](http://www.urbanismehorloger.ch)) et tenu régulièrement à jour. Ce site devra encore évoluer sensiblement dans les années à venir pour être un outil efficace de communication liée à l'inscription.

#### **Journées du patrimoine horloger**

Dans le cadre de la préparation de la candidature de l'urbanisme horloger, il s'est avéré que la population, bien que baignant dans une atmosphère horlogère, est très curieuse de mieux connaître le patrimoine qui y est lié. Il a également été constaté que, même si des marques horlogères installées à La Chaux-de-Fonds et au Locle sont largement connues du grand public, leurs liens avec les deux villes

étaient moins évidents. Il a donc été décidé d'organiser une *Journée du patrimoine horloger* qui permette de faire découvrir à la fois le patrimoine urbain et les activités horlogères tant dans leurs dimensions historiques que contemporaines. Le samedi 3 novembre 2007 s'est tenue officiellement la 1<sup>ère</sup> *Journée du patrimoine horloger* qui rencontra un grand succès (3'000 visites). Fort de cette expérience positive, une deuxième édition a eu lieu le 8 novembre 2008 et une troisième le 7 novembre 2009 qui a été une grande réussite avec une fréquentation de 4'000 visites réparties auprès de 41 partenaires.

Cette manifestation originale, qui s'appuie sur une excellente collaboration entre institutions publiques et entreprises privées, est coordonnée par la section patrimoine de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Les Journées du patrimoine horloger se déroulent exclusivement sur le territoire des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Elles sont évidemment soutenues financièrement et symboliquement par les deux Villes, mais aussi jusqu'à présent par le Canton. De plus, une augmentation du sponsoring a trouvé un écho favorable et pour l'édition 2010, la 4<sup>e</sup> *Journée du patrimoine horloger* peut compter sur l'engagement de la BCN, de l'entreprise de construction Paci et sur l'assureur TSM. Le budget global, essentiellement destiné à la promotion de l'événement, avoisine les CHF 80'000.00 (dont CHF 22'710.00 pour La Chaux-de-Fonds et CHF 9'000.00 pour Le Locle).

Une évolution de la formule pour en faire un événement incontournable du monde horloger est en cours de réflexion. Mais, en accord avec l'ensemble des partenaires, il a été décidé de rendre l'événement biennal; d'une part pour ménager l'enthousiasme du public, mais également pour permettre au plus grand nombre possible de partenaires privés d'y prendre part. En effet, leur participation à une *Journée du patrimoine horloger* peut représenter un investissement conséquent en temps et en argent. La date du 10 novembre 2012 est d'ores et déjà retenue pour la cinquième édition, mais le prochain rendez-vous est fixé au **6 novembre 2010 pour la 4<sup>e</sup> Journée du patrimoine !**

### Dossier pédagogique

Lors de l'examen du dossier de candidature, l'ICOMOS a demandé en décembre 2008 un élément d'information, portant notamment sur la nature exacte du lien entre urbanisme et horlogerie. Le travail alors fourni semblait avoir une forme didactique intéressante. De plus, la direction de l'école primaire de La Chaux-de-Fonds, ayant choisi le thème du patrimoine mondial pour le cortège des promotions 2009, avait demandé de pouvoir disposer d'un support pédagogique. Le bureau de candidature, en collaboration avec un petit groupe d'enseignantes, a produit un dossier pédagogique. Le dossier destiné aux maîtres (76 p.) est complété par des fiches recensant une dizaine d'activités. De nouvelles fiches pourraient être intégrées suivant la motivation et les idées du corps enseignant des deux villes. L'ensemble a été distribué dans toutes les classes du degré primaire à La Chaux-de-Fonds et au Locle. Des dossiers pédagogiques ont également été remis aux autres institutions scolaires des deux villes et est disponible sur le site Internet [urbanismehorloger.ch](http://urbanismehorloger.ch). Le dossier pédagogique a bénéficié du soutien de la Commission suisse pour l'UNESCO et est souvent cité en exemple.

### Calendriers

Depuis 1989, la Ville de La Chaux-de-Fonds édite un calendrier présentant une thématique particulière du patrimoine. Il a naturellement été décidé pour les éditions

2008 et 2009 de faire un calendrier commun aux deux villes présentant le patrimoine urbain et horloger. En 2010, la Ville de La Chaux-de-Fonds a édité un calendrier présentant des exemples de publicité horlogère ancienne; en 2011, le thème sera l'affiche.

### Collaborations diverses

Le processus de candidature a mobilisé de nombreux acteurs institutionnels aussi bien au niveau communal, cantonal que fédéral. Cela aura été l'occasion de nouer des collaborations fortes, particulièrement avec Tourisme neuchâtelois et l'Office fédéral de la culture. Cela a également ouvert des perspectives avec d'autres sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial comme les villes de Besançon et de Berne. D'autres liens sont tissés. La candidature puis l'inscription peuvent en cela être considérées comme des sésames en matière de relations extérieures. L'inscription participe directement au rayonnement des deux villes du Jura neuchâtelois.

### Visites et conférences

L'officialisation de la candidature de l'urbanisme horloger a rendu le projet tout à coup crédible aux yeux de beaucoup de ceux qui n'y voyaient qu'une chimère. Une curiosité s'est alors fait jour augmentant significativement les sollicitations de visites ou de conférences sur le sujet. Cet intérêt s'est encore fortement accru depuis l'inscription et la charge qui en découle pose la question des ressources pour le bureau du Gestionnaire de site. Tourisme neuchâtelois a également vu une forte progression de la fréquentation des deux sites et plus particulièrement des visites guidées (1'762 personnes en 2008, 2'430 en 2009). Il est absolument certain qu'en termes de marketing urbain, l'effet positif de bouche à oreille n'est pas négligeable. Le patrimoine des deux villes horlogères n'est pas facilement abordable sans un encadrement adéquat. En sortant des gares, par exemple, le visiteur ne trouve pas immédiatement les éléments habituels d'une ville historique que l'on peut résumer par le pittoresque des quartiers issus de l'époque médiévale et les maisons si typiquement anciennes aux fenêtres garnies de géraniums. Mais une fois expliqué le destin singulier de La Chaux-de-Fonds et du Locle et les conceptions urbaines et architecturales qui en découlent, les visiteurs (ou les habitants curieux) sont souvent conquis et deviennent des ambassadeurs de notre région.

### Panneaux entrée de ville

Contrairement à Lavaux qui n'a toujours pas de panneaux routiers informant de l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial, les deux villes ont dès le dépôt de la candidature installé 5 panneaux dans des endroits stratégiques. Sur la H20, c'est le service cantonal des Pont et Chaussées qui a posé 2 panneaux bruns (culturel). Juste après l'inscription, un autocollant leur a été ajouté avec la mention "site inscrit" en attendant la pose prochaine des panneaux définitifs. Un concept national pour les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial est à l'étude sous la houlette du canton de Vaud, de l'OFROU et de la Commission suisse pour l'UNESCO. Cependant, les résultats de leurs travaux étant encore confidentiels (et donc inconnus de notre part) et soumis à de longues procédures, il a été décidé de ne pas attendre et de poser dès à présent des panneaux informant clairement de la valeur universelle de l'urbanisme horloger. Enfin, langue a été prise pour étudier la possibilité d'implanter le long de l'autoroute A5 des panneaux mentionnant l'inscription et invitant les automobilistes de passage à faire un crochet par le Jura neuchâtelois, sur le modèle appliqué pour le Val-de-Travers et la Vallée de la Brévine. Il

nous a cependant été répondu qu'il n'y avait plus place sur le tronçon neuchâtelois pour de nouveaux panneaux... La question n'est cependant pas close et de nouvelles tentatives seront faites à l'avenir.

## **Actions communes menées dans la foulée de l'inscription**

### **Fête du 27 juin 2009**

La date exacte de la décision du Comité du patrimoine mondial n'étant pas certaine, l'heure évidemment moins encore (même si dès le milieu du mois de mai, compte tenu du préavis positif de l'ICOMOS, il semblait très probable que l'inscription devienne effective lors de la session de juin), il était difficile de mettre en place un événement officiel et structuré devant faire immédiatement suite à l'inscription. Le souvenir des larmes vues sur la place de la Planta à Sion le 19 juin 1999 apprenant l'échec de Sion 2006 était également à l'esprit. Il a ainsi été décidé de faire une fête en toute simplicité et de célébrer ce moment en associant la population, tous âges confondus (un emplacement dédié aux personnes âgées des homes avait été préparé sur le forum).

Compte tenu des incertitudes, c'est une organisation particulière qui a dû être mise en place presque au dernier moment, mais la perspective de cette inscription a révélé des ressources insoupçonnées auprès de l'administration, de la population et des médias locaux.

Cet élan s'est même propagé à l'administration fédérale qui n'a pas hésité à faire survoler la région par la patrouille suisse malgré une indisponibilité totale. C'est ainsi que le *PC-7 TEAM* a utilisé sa réserve d'essence de dix minutes (alors qu'elle se rendait en France) pour souhaiter ses vœux de réussite aux deux villes candidates le vendredi vers 13h30. Si le samedi matin, le cortège des promotions de La Chaux-de-Fonds affichait le thème du patrimoine mondial, de l'urbanisme horloger et de l'UNESCO, les écoles avaient déjà distribué dans les classes primaires et enfantines les cartons d'inscription pour le concours du lâcher de ballon. La presse écrite n'a pas manqué de décompter les jours, en même temps que le calendrier géant sur la tour du Grand-Temple, avec de nombreux articles à la clé. Quant à la radio locale, elle a mobilisé un personnel important pour être au cœur de l'événement pendant toute la semaine.

Il est à noter que dans la perspective de cette inscription, La Chaux-de-Fonds venait de terminer des travaux majeurs de remise en état de la Place du Marché, de la Place Espacité, de la Place de la Carmagnole et du début de son avenue principale. Samedi, en fin d'après-midi, le centre des deux villes commençait à s'animer. Concerts, fanfares, chorales des écoles ont démarré dans l'attente d'une nouvelle positive de Séville. A 19h07, alors que le ciel pleurait de joie, selon les dires du commentateur, les cloches des deux villes se mirent à sonner pour annoncer la nouvelle de l'inscription. Discours, apéritif (mille sèches au beurre et mille mini-taillaules ont été distribuées par les boulangers chaux-de-fonniers ainsi que 450 tranches de la pizza UNESCO, création d'un commerçant de la place avec du saucisson neuchâtelois), défilé des agriculteurs, pompiers, horlogers se succédèrent. Retransmission en direct sur écran géant des réactions de notre délégation officielle à Séville, lâcher de ballon et feux d'artifices (pour la première fois dans l'histoire de La Chaux-de-Fonds, tout l'éclairage public fut éteint) couronnèrent l'événement dans une ambiance festive et cordiale. A La Chaux-de-Fonds, le service

des travaux publics avait installé une maquette géante accompagnée de bâches représentant les principes fondateurs de l'urbanisme horloger, ainsi qu'un immense sablier; les deux villes horlogères étaient pavoisées avec élégance et comme jamais depuis longtemps. Ce jour-là, Chaux-de-Fonniers et Loclois étaient ensemble, fiers ! Ce fût un moment historique.

Cette manifestation extraordinaire (dans tous les sens du terme) n'a dû son existence qu'à l'enthousiasme volontaire de beaucoup, membres de l'administration, simples citoyens ou entreprises.

Pour la Mère commune des Montagnes neuchâteloises, cette décision était attendue avec impatience depuis des jours ... mais surtout depuis des heures si l'on sait que tout était déjà prêt pour une fête le vendredi soir 26 juin. Entrer au patrimoine de l'UNESCO, c'est extraordinaire, mais ce qui paraissait également très important pour les autorités locloises, c'était de transmettre un message fort à la jeunesse d'aujourd'hui appelée à être les ambassadeurs de demain pour préserver ce patrimoine unique. La fête a donc été résolument tournée vers l'avenir avec quatre jeunes groupes musicaux locaux sur la grande scène installée avec son et lumière exprès pour la circonstance, soit la Musique scolaire, Charlou Nada, Les petits chanteurs à la guele de bois et pour terminer Nowane.

L'enthousiasme de ces jeunes a été rapidement transmis à toute la population présente qui avait envahi la place du 1<sup>er</sup> Août. Rarement Le Locle n'a vécu un moment aussi fort émotionnellement lorsque, à 19h08, l'information était transmise : c'est tout bon ! Un tonnerre d'applaudissements et des cris de joie ont alors totalement couvert la sonnerie des cloches du Temple qui s'étaient pourtant toutes mises à l'unisson pour saluer l'évènement. Discours, vin offert par la Ville du Locle, collaboration avec le HC Le Locle, lâcher de ballons et enfin feux d'artifice sont venus compléter cette soirée qui restera encore longtemps dans toutes les mémoires.

En résumé : une magnifique fête empreinte de simplicité, de chaleur humaine et de reconnaissance. L'objectif a été atteint : rendre la fête accessible à toutes et à tous.

A noter que la semaine suivante, le cortège des "promos" du Locle avait choisi pour thème "Patrimoine mondial de l'UNESCO".

Hormis les coûts internes, le coût de cette fête largement relayée par les médias s'est monté à environ CHF 50'000.00 pour La Chaux-de-Fonds, et CHF 24'000.00 pour Le Locle.

### Fête du 6 novembre 2009

Le moment d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial étant empreint d'incertitude, la fête officielle a eu lieu le vendredi 6 novembre en présence de nombreuses personnalités dont le Conseiller fédéral neuchâtelois fraîchement élu, Didier Burkhalter, et le juste ancien Conseiller fédéral, ami de longue date de La Chaux-de-Fonds, Pascal Couchepin. Les membres des Conseils généraux des deux villes ayant évidemment été invités à cette cérémonie, il n'apparaît pas utile ici d'en faire une relation complète. A noter que la salle du théâtre de L'heure bleue était comble (environ 500 personnes) et qu'aux côtés des officiels plusieurs dizaines de places avaient été mises à la disposition de la population. L'ensemble des frais d'organisation de cette cérémonie qui s'est déroulée d'une façon impeccable (impressionnant même certains invités rompus à ce genre de réjouissances) s'est monté à CHF 30'860.00 répartis à raison de CHF 22'808.75 pour La Chaux-de-Fonds et 11'109.65 pour Le Locle.

Logo

Deux logos distincts ont été développés pour le site, l'un reprenant un type de visuel courant dans les autres pays s'appuyant sur les sigles officiels de l'UNESCO et du Patrimoine mondial, l'autre étant au contraire un visuel original à l'urbanisme horloger tel que souhaité et encouragé par la Commission suisse pour l'UNESCO.



**La Chaux-de-Fonds/Le Locle**  
Urbanisme horloger inscrit au  
**Patrimoine mondial UNESCO**



**La Chaux-de-Fonds/Le Locle**  
Urbanisme horloger inscrit au  
**Patrimoine mondial UNESCO**

Les deux logos peuvent se décliner dans une version Le Locle/La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'en allemand, italien et anglais. L'usage du premier est assez restrictif et ne peut être retenu que dans un contexte faisant très directement référence à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du site. Il faut de plus l'autorisation du secrétariat de la Commission suisse pour l'UNESCO. Le second est destiné à un usage plus large pour des activités en lien avec le site inscrit. Il peut être, à certaines conditions, mis sur des visuels commerciaux. C'est le Groupe permanent de gestion qui statue sur son usage. Dans les deux cas, il faut demander une autorisation en s'adressant au gestionnaire de site qui fait suivre la demande aux instances compétentes.

Livre des éditions G d'encre

Le dossier de candidature a été édité en vingt exemplaires seulement qui tous avaient un destinataire précis (un exemplaire se trouve notamment dans les bibliothèques, aux archives, aux services d'urbanisme et aux musées d'horlogerie des deux villes). Un intérêt manifesté par des personnes intéressées a vite été perçu. Cependant, éditer l'ensemble du dossier n'avait pas vraiment de sens, de nombreux chapitres étant très techniques ou répondant à des questions administratives propres à l'UNESCO. Par contre, certaines parties semblaient effectivement pouvoir présenter un intérêt général. Une demande d'offre à plusieurs éditeurs de la région et de France a été faite et c'est la proposition des éditions *G d'encre* du Locle qui s'est révélée à de nombreux points de vue la plus intéressante. Dans un premier temps, il avait été imaginé de reprendre tel quel les passages retenus. En fait, le travail a été beaucoup plus conséquent pour donner à l'ensemble une cohérence et une unité de ton. La mise en page a également complètement dû être revue, ce qui a permis d'améliorer l'iconographie. Un soin particulier a été porté à l'impression pour que le produit final soit à l'image d'une mécanique d'horlogerie : parfait. Les éditions *G d'encre* se chargent en exclusivité de la vente de l'ouvrage. Le bureau du gestionnaire de site en collaboration avec les deux Villes a reçu 600 exem-

plaires distribués en remerciement, pour information ou comme outil de communication. Indéniablement, ce livre fait désormais référence. C'est un succès qui longtemps encore devrait se trouver sur les rayons des libraires.

### Visites guidées

Tourisme neuchâtelois a, dès le printemps 2009, formé en collaboration avec le MIH et les services d'urbanisme de nouveaux guides. Un parcours spécifique à l'urbanisme horloger a été préparé tant au Locle qu'à La Chaux-de-Fonds. Tourisme neuchâtelois propose depuis juillet 2009 des visites à horaire fixe et parallèlement offre la possibilité de visite particulière pour des groupes. Avec l'année Art nouveau à La Chaux-de-Fonds, il y avait déjà eu une forte progression du nombre de visites. Avec l'inscription, c'est une explosion. Les tendances à une augmentation de fréquentation se font déjà sentir pour 2010 et cette tendance devrait se confirmer les années prochaines. L'année passée, ce sont 2'430 personnes qui ont pris part à des visites guidées. Il faut encore relever qu'en plus des visites de Tourisme neuchâtelois, il arrive régulièrement que les Services d'urbanisme assurent des visites ciblées destinées à un public spécialisé (écoles supérieures, associations, journalistes, VIP, etc.). Le gestionnaire de site en a fait, par exemple, 19 depuis le 27 juin 2009.

### Guides papier

Tourisme neuchâtelois a profité de l'inscription pour éditer un guide papier gratuit consacré à l'urbanisme horloger proposant aux visiteurs un parcours commenté pour chaque ville. Cette brochure, largement distribuée, complète la série qui comporte un guide de découverte générale du patrimoine, un autre consacré à l'Art nouveau et un dernier sur les pas de Le Corbusier.

### Train touristique

Cela fait partie des archétypes d'une ville historique; un petit train touristique devenait une nécessité. Tourisme neuchâtelois, avec l'appui des deux villes, s'est chargé de trouver la machine (il n'y a que très peu de choix et le côté kitch est récurrent) et d'exploiter cette offre prisée. Sur la base des réactions enregistrées, il apparaît que cette manière de faire découvrir les villes répond à une réelle demande et permet d'avoir rapidement un aperçu global des richesses de leur patrimoine et des spécificités de leur urbanisme.

La fréquentation en 2009 du train (2'270 personnes auxquelles il faut ajouter environ 1'500 élèves des écoles des deux villes) a dépassé les prévisions de Tourisme neuchâtelois. A noter que des courses spéciales peuvent être demandées. Ce fut le cas à 7 reprises en 2009.

### Campagne d'affichage

Dans la foulée de l'inscription, une campagne d'affichage en Suisse allemande et dans le canton de Neuchâtel a été réalisée par Tourisme neuchâtelois. La Ville de Berne y a répondu par une affiche originale, réunissant les trois ensembles urbains de Suisse inscrits comme sites du patrimoine mondial, placardée dans toute la région du Jura neuchâtelois; on pouvait y lire à la manière d'un mot croisé:

U  
B E R N  
L A C H A U X - D E - F O N D S  
S  
L E L O C L E  
O

### Edition d'un tiré à part distribué dans le Journal du Haut

Pour répondre à certaines questions récurrentes de la population et pour bien l'informer de ce que représente l'inscription de l'urbanisme horloger du Locle et de La Chaux-de-Fonds sur La Liste du patrimoine mondial, un tiré à part (32'000 exemplaires) a été édité et a été encarté dans les numéros du mois de juin 2010 du Journal du Haut (JDH) distribué en tout ménage dans les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'en limite des Franches Montagnes et du Vallon de Saint-Imier. C'est la dernière opération de communication décidée dans le cadre de la candidature.

### Actions citoyennes et spontanées

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial des deux villes du Jura neuchâtelois a suscité, et continue de susciter, un vif intérêt de la part de la population. Il est difficile de recenser toutes les activités, événements, communiqués qui s'y réfèrent plus ou moins ou qui ont même été suscités par la reconnaissance de l'UNESCO. Le projet Ludesco consistant à organiser un événement de longue durée et de grande ampleur autour du jeu à La Chaux-de-Fonds qui a remporté un grand succès lors de sa première édition le week-end du 19 au 21 mars 2010 en est un bon exemple, de même que le tour cycliste de Franche-Comté qui a pris comme thème le label UNESCO organisant une étape Arc et Senans – La Chaux-de-Fonds. Les Journées de la Métropole Horlogère (JMH) sont un autre exemple qui s'inscrit en marge de la dynamique née de la candidature. Dans la durée, ce sont des initiatives de cette nature qui feront rayonner toute notre région. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ne doit donc pas être vue uniquement en termes administratifs ou politiques, mais revêt aussi, et peut-être même surtout, une dimension citoyenne.

### Information et formation des milieux touristiques

Il est évident que l'inscription a eu un effet sur la fréquentation touristique du Jura neuchâtelois et que cette tendance devrait se confirmer à court et moyen termes pour autant qu'un effort de communication puisse être fait. Ce développement ne pourra cependant pas se faire sans une adaptation des infrastructures touristiques et des offres d'accueil. Une information et une formation "qualité" a été proposée aux milieux concernés par Tourisme neuchâtelois en association avec les deux Villes. Il s'agit également d'améliorer la qualité du service et les horaires d'ouverture de certains établissements publics. On ne peut pas inviter les touristes à venir dans une ville si tous les restaurants sont fermés le dimanche ou ferment leur cuisine à 13h30... Une évolution des mentalités, en partie déjà perceptible, est nécessaire. Elle se fera sans doute avec le temps, pour autant que les efforts de tous se poursuivent.

### Révision des règlements d'urbanisme

Dans la foulée de l'inscription le 27 juin, les règlements d'aménagement communaux ont été modifiés pour donner une existence légale aux périmètres reconnus par l'UNESCO conformément aux arrêtés pris par les Conseils généraux en septembre 2007.

### Entrée en vigueur d'une nouvelle fiche du plan directeur communal

Le Canton a également mis en application la fiche du plan directeur concernant le site urbanisme horloger comme prévu et annoncé (cf. rapport du 12 septembre 2007 des Conseils communaux relatif à la création d'un périmètre d'inscription UNESCO et d'une zone tampon pour les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle).

## **Impacts en termes de communication**

Il est toujours difficile d'évaluer précisément les effets ou les retombées de la communication faute de chiffres fiables. Cependant, on peut être certains que l'inscription au patrimoine mondial des deux villes horlogères a eu un fort impact. La revue de presse consultable sur le site [www.urbanismehorloger.ch](http://www.urbanismehorloger.ch), bien que non exhaustive, en donne l'ampleur. Certes, certains titres ou propos, y sont un peu narquois, mais ce n'est pas toujours facile de faire comprendre que des villes au caractère pittoresque plus affirmé ne seront probablement jamais inscrites sur la Liste du patrimoine mondial. Mais l'immense majorité des articles ont été positifs, voir très positifs, notamment dans la presse alémanique, y compris dans Bilanz.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a aussi eu un impact sur les médias internationaux. La chaîne japonaise NHK a notamment consacré un long reportage (20 minutes) sur les villes des horlogers. Une chaîne allemande (SWR – Südwestrundfunk) a tourné cet été un documentaire sur nos deux cités. France 3 Rhône-Alpes a fait cet hiver un sujet d'une vingtaine de minutes. D'autres encore sont venus ou viendront. Au niveau international, La Chaux-de-Fonds et Le Locle commencent à être connues en référence à leur patrimoine associé à l'horlogerie. C'est une excellente manière de s'affirmer respectivement Métropole horlogère® (marque déposée par la Ville de La Chaux-de-Fonds) et Cité de la Précision.

### Nouvelle image des deux villes

Les images associées aux villes industrielles sont généralement plutôt négatives: pollution, misère sociale, pauvreté culturelle, paysage gris, etc., alors que celles liées aux villes historiques sont positives : beauté du site, dimension pittoresque, dynamique touristique, ambiance festive, air de vacances, qualité de vie, etc. Ni La Chaux-de-Fonds, ni Le Locle ne deviendront les égales archétypales de Bruges ou de Venise, mais le fait d'être inscrites sur la Liste du patrimoine mondial les places dans la catégorie des villes historiques, même si elles continuent d'être industrielles. Il est à ce sujet étonnant de constater le changement de regard porté sur le Jura neuchâtelois depuis le 27 juin de l'année passée.

Il est également intéressant de voir l'intérêt nouveau montré pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Dans plusieurs colloques, l'inscription a fait l'objet de présentations, notamment en France (30<sup>e</sup> rencontre nationale des agences d'urbanisme, Nancy; 3<sup>ème</sup> workshop européen sur l'Art, la Culture et le Management en Europe, Bordeaux; 8<sup>e</sup> rencontre de l'association des biens français du patrimoine mondial,

Besançon). D'autres demandes arrivent, l'urbanisme horloger interpelle, intéresse. C'est une manière de faire rayonner nos deux villes; cela participe directement à leur notoriété. Il est dès lors important de continuer à associer dans la communication institutionnelle le fait que La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO pour leur urbanisme horloger.

## **Impacts en termes économiques**

Lorsque l'on observe les velléités d'inscription de certains sites historiques, plus particulièrement de villes, que ce soit en Suisse ou à l'étranger, on se rend vite compte qu'il ne s'agit pas que d'une question de sauvegarde du patrimoine, mais que cela représente aussi et surtout un enjeu économique. Il y a, après une inscription, un effet potentiel évident sur le tourisme, mais également, suivant les cas, sur d'autres secteurs économiques. Il est cependant difficile de quantifier objectivement les retombées; en effet, une inscription joue souvent un rôle indirect de stimulation de l'économie sans forcément apparaître comme le facteur essentiel. L'impact n'en demeure pas moins réel.

### **Tourisme**

L'augmentation des touristes a un effet direct sur le chiffre d'affaire des prestataires de la restauration et de l'hôtellerie, mais également pour le commerce de détail. Il est à relever que dans le cas du Jura neuchâtelois, le nombre de nuitées a été stable en 2009 alors qu'il était plutôt en régression en Suisse. Par ailleurs, des relais plus importants avec des organismes nationaux (Suisse Tourisme) ont aussi pu être obtenus depuis l'inscription. Faute de donnée, les autres retombées ne sont pas chiffrables, mais l'intérêt marqué par certains groupes d'investisseurs tend à confirmer le potentiel de développement qu'il y a dans ce secteur suite à l'inscription des deux villes horlogères.

### **Immobilier**

Dans le domaine immobilier, la reconnaissance de l'urbanisme horloger comme d'intérêt universel semble avoir donné deux impulsions nouvelles : d'une part une plus grande attention sur l'état du patrimoine bâti des deux villes a suscité des projets de rénovation d'immeuble et d'autre part un intérêt grandissant pour des investissements extérieurs dans notre région. Les milieux immobiliers ont d'ailleurs très tôt apporté leur soutien à une inscription, conscients du potentiel de valorisation que cela pouvait représenter.

### **Horlogerie**

L'inscription reconnaît la valeur universelle du lien intime qui lie l'urbanisme et l'architecture des deux villes à l'horlogerie. Si aujourd'hui, comme depuis deux siècles, le Jura neuchâtelois est le cœur de l'horlogerie suisse, l'association désormais faite au travers de la communication de l'UNESCO – communication qui n'est pas négligeable – entre le nom de nos deux villes et l'horlogerie devient forte et incontournable. D'un point de vue de marketing urbain, le destin du Locle comme de La Chaux-de-Fonds est lié à l'horlogerie. Le grand défi, mais également la chance, c'est de pouvoir conforter le lien entre le lieu de production et le produit final; de généraliser, ce que certaines marques font déjà, à savoir la référence d'une appartenance, dans une idée d'authenticité, au cœur de l'industrie horlogère suisse, soit

le Jura Neuchâtelois. Produire un mouvement authentique dans un lieu authentique reconnu par l'UNESCO pour sa valeur universelle devrait indéniablement être un argument de poids. Aujourd'hui, même si au travers de l'expérience des *Journées du patrimoine horloger*, nous pouvons constater un regain d'intérêt des acteurs de l'horlogerie pour notre région, il est difficile de quantifier "l'effet UNESCO", mais effet il y a indéniablement !

## **Bilan financier de la candidature**

Le 15 septembre 2005, les Conseils généraux des deux villes horlogères réunis en séance communes ont accepté un crédit global de CHF 445'000.00 (cf. rapport des Conseils communaux relatif à la candidature des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'humanité du 24 août 2005) dont CHF 284'800.00 à charge de La Chaux-de-Fonds et CHF 160'200.00 pour Le Locle. Le canton a accordé par la suite une subvention de CHF 45'000.00 venant en déduction dudit crédit et la Confédération a, pour sa part, attribué une subvention directe de CHF 100'000.00, également déduite.

Il faut relever les contributions significatives de la LoRo (Loterie romande) et du Bureau de contrôle des métaux précieux qui par l'intermédiaire de la Fondation pour le patrimoine de La Chaux-de-Fonds, ont permis de soutenir la candidature par des actions envisagées au cours de la candidature sans qu'il ne soit nécessaire de demander aux Conseils généraux des crédits complémentaires. Il faut en effet rappeler que lorsque le budget initial a été établi en été 2005, personne ne maîtrisait complètement le processus d'une candidature culturelle suivant les nouvelles normes de l'UNESCO (la dernière remontant au siècle passé avec les Trois Châteaux de Bellinzone). Nous avons certes pu nous appuyer sur les premières expériences de Lavaux, mais force est de constater que certains points avaient été sous-estimés, quelques-uns surestimés, d'autres enfin non encore envisagés lors de l'établissement du premier budget.

<b>Charges</b>		Budget du Rapport au Conseil Général (2005)	Charges
<b>1</b>	<b>Etablissement du dossier, mandats</b>	<b>220'000.00</b>	<b>348'382.95</b>
1.1	Analyse juridique (Université de Fribourg)	22'000.00	21'568.40
1.2	Synthèse de l'histoire économique et sociale (Uni NE)	15'000.00	15'000.00
1.3	Supervision du dossier scientifique (EPFZ)	20'000.00	4'797.00
1.4	Recherches historiques en urbanisme (mandat privé)	83'000.00	82'852.00
1.5	« Regards croisés » (5 regards de personnalités académiques)	10'000.00	6'649.50
1.6	Analyse authenticité, intégrité, état de conservation (mandat externe)	20'000.00	6'606.35
1.7	Iconographie (mandat externe)	30'000.00	114.00

1.8	Infographie	20'000.00	10'000.00
1.9	Coordinateur/trice du dossier (14 mois à 50%)	0.00	62'784.40
1.10	Graphisme (7 mois à 50% + 7 mois à 100%)	0.00	63'460.80
1.11	Stagiaire (9 mois à 50% + 3 mois)	0.00	50'698.10
1.12	Rédaction (mandat externe)	0.00	21'780.00
1.13	Expertise externe, prestation intellectuelle	0.00	2'072.40
<b>2</b>	<b>Frais généraux</b>	<b>115'000.00</b>	<b>266'311.58</b>
2.1	Traduction (mandat externe)	25'000.00	4'761.90
2.2	Frais d'édition	10'000.00	12'057.30
2.3	Chef de projet (20% - 2006 / 50% - 2007)	75'000.00	87'612.85
2.4	Frais administratifs	5'000.00	16'466.40
2.5	Équipement informatique + internet	0.00	26'578.90
2.6	Suivi de candidature 2008 2009	0.00	118'834.23
2.7	Création d'une Fondation	0.00	0.00
<b>3</b>	<b>Frais de représentation</b>	<b>110'000.00</b>	<b>94'880.50</b>
3.1	Déplacements à l'étranger	20'000.00	6'789.53
3.2	Accueil des experts (transport, séjour)	30'000.00	12'485.68
3.3	Relations publiques	40'000.00	32'132.65
3.4	Communication	20'000.00	35'781.14
3.5	Dossier pédagogique	0.00	8'215.50
<b>4</b>	<b>Contributions aux Journées du patrimoine horloger</b>	<b>0.00</b>	<b>31'830.95</b>
4.1	Journée du patrimoine horloger 2007	0.00	9'388.65
4.2	Journée du patrimoine horloger 2008	0.00	11'596.10
4.3	Journée du patrimoine horloger 2009	0.00	10'846.20
<b>5</b>	<b>Calendrier</b>	<b>0.00</b>	<b>24'005.55</b>
5.1	Calendrier 2008	0.00	14'203.20
5.2	Calendrier 2009	0.00	9'802.35
<b>6</b>	<b>Publications</b>	<b>0.00</b>	<b>20'200.00</b>
6.1	Livre candidature	0.00	20'200.00
	<b>Total</b>	<b>445'000.00</b>	<b>786'135.48</b>

Produits		Budget du Rapport au Conseil Général (2005)	Recettes
10.1	Crédit Conseil général La Chaux-de-Fonds	284'800.00	192'000.00
10.2	Crédit Conseil général Le Locle	160'200.00	108'000.00
10.3	Subvention cantonale (en déduction du crédit CG)	0.00	45'000.00
10.4	Subvention fédérale (en déduction du crédit CG)	0.00	100'000.00
10.5	Remboursement frais par la Confédération	0.00	22'000.00

10.6	Contributions externes	0.00	297'500.00
10.8	Calendrier 2008	0.00	11'752.50
10.9	Calendrier 2009	0.00	6'660.00
10.10	Commission suisse pour l'Unesco (doss.péd.)	0.00	1'800.00
<b>Total</b>		<b>445'000.00</b>	<b>784'712.50</b>

<b>Excédent de charge</b>		<b>0.00</b>	<b>- 899.03</b>
11.1	Excédent de charge La Chaux-de-Fonds (64%)	0.00	- 910.71
11.2	Excédent de charge Le Locle (36%)	0.00	- 512.27

Au chapitre des recettes, il faut relever une participation de la Commission suisse pour l'UNESCO pour l'édition du dossier pédagogique et le produit des ventes des calendriers. Le remboursement de frais par la Confédération concerne des coûts assumés pour des raisons techniques par la candidature, essentiellement lors de l'assemblée de Séville, et qui sont ventilés dans les postes 3.1, 3.3 et 3.4.

Contrairement à ce qui était imaginé en 2005, une bonne partie du travail a été fait directement par le Bureau de candidature et non par des mandataires externes; ceci pour plusieurs raisons, notamment les délais souvent très courts à disposition et la problématique particulière de l'urbanisme horloger. A cela s'ajoute la souplesse nécessaire pour entrer dans le cadre des procédures complexes imposées par l'UNESCO. Cette stratégie a permis cependant d'être efficient et de maîtriser l'évolution budgétaire. Au final, l'exercice se solde par un très léger excédent de charge de CHF 1'422.98 sur un budget global de CHF 786'135.48, ce qui représente suivant la clé de répartition adoptée en 2005 une contribution supplémentaire de CHF 910.71 pour La Chaux-de-Fonds et 512.27 pour Le Locle. Au total, et une fois déduction faite des subventions, la charge financière supportée pour l'inscription de l'urbanisme horloger des deux villes du Jura neuchâtelois sur la Liste du patrimoine mondial par Le Locle est donc de **CHF 108'000.00** et de **CHF 192'000.00** pour La Chaux-de-Fonds, contre respectivement CHF 192'000.- et 285'000.- accordés par les Conseils généraux.

### Perspectives en commun

Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial est une valeur à long terme. Il est évident que dès l'annonce de la décision du Comité du patrimoine mondial un élan d'enthousiasme et un regain d'intérêt se sont manifestés. Il faut désormais surfer sur la vague et investir pour que cela ne se résume pas à un feu de paille. Cependant tout ne doit pas immédiatement être fait. La liste des perspectives représente uniquement celles aujourd'hui envisagées ou constatées. De nouvelles devraient par la suite s'y ajouter au gré des idées et des opportunités.

### Mise en relation avec d'autres collectivités publiques

L'inscription a permis de nouer quelques contacts réjouissants avec d'autres sites inscrits, notamment les villes de Berne et de Besançon ou le site d'Arc et Senans. Nous ne sommes qu'aux prémices, et des liens avec d'autres collectivités avec lesquelles nous aurions un intérêt de collaboration est à l'étude. Par contre, il a été renoncé pour l'heure d'intégrer formellement l'Organisation des villes du patrimoine mondial, ceci essentiellement pour des questions de coûts jugés trop élevés par rapport à ce que cela pourrait apporter à nos deux villes (cotisation annuelle de 4'587.00 dollars US pour La Chaux-de-Fonds et 2'715.00 dollars US pour Le Locle, sans compter les frais de déplacement si nous voulons participer aux réunions). La participation à cette organisation de nos collectivités publiques fera cependant l'objet d'une analyse régulière.

### Communication externe

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'urbanisme horloger intéresse, interpelle même. De nombreuses conférences ont déjà été données dans la région, notamment à de multiples clubs-services, mais également à des écoles supérieures. De nombreuses personnes, essentiellement des journalistes ou des étudiants, ont également pris contact avec le bureau du gestionnaire de site. Plusieurs interventions dans des colloques internationaux ont également pu être faites. Cette tendance d'une communication directe devrait, au niveau régional, un peu se réduire à l'avenir, la population neuchâteloise étant bien informée sur le sujet. Par contre, elle devrait augmenter vis-à-vis d'interlocuteurs académiques et d'associations nationales ou étrangères.

L'impact d'une telle communication est très efficace car en adéquation avec chaque attente particulière, mais elle est gourmande en temps, les propos devant sans cesse être adaptés tant quant à la forme qu'au contenu. C'est une charge importante pour le gestionnaire de site, mais également pour les architectes communaux qui sont souvent sollicités.

### Travail de coordination des différents outils mis en place

Les différents outils mis en place (cf. plus haut) doivent permettre une bonne gestion du patrimoine et de son environnement, mais également sa mise en valeur dynamique. Cependant, l'ensemble du dispositif doit pouvoir fonctionner en harmonie, d'où la nécessité d'une communication interne soutenue. Le fait de devoir coordonner la gestion de deux sites indépendants, tant politiquement qu'administrativement, est un défi qui demande énergie et confiance, mais l'intérêt commun est bien réel.

### Promotion touristique commune

Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial est un argument touristique indéniable. Les deux villes voisines sont reconnues par l'UNESCO pour le même patrimoine qu'est l'urbanisme horloger, il paraîtrait, vu de l'extérieur, aberrant que la promotion touristique ne soit pas commune, ou du moins homogène. Un groupe de travail réunissant Tourisme neuchâtelois et les deux villes horlogères travaille à divers projets de communication. Si en 2010, le budget est essentiellement supporté par les deux villes et si de façon incompréhensible, le gouvernement cantonal a choisi de supprimer toute contribution à Tourisme neuchâtelois pour l'exercice suivant l'inscription, le Conseiller d'État en charge du tourisme et de l'économie a

promis des contributions cantonales significatives dès 2011 pour la promotion de l'urbanisme horloger. Rappelons que cette inscription représente un enjeu cantonal majeur de la politique touristique reconnu par ses autorités :

*Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle serait une aubaine pour l'image de l'ensemble du canton ainsi que pour l'industrie horlogère qui y est directement liée. [...] De plus, l'association entre patrimoine et horlogerie deviendrait extrêmement forte et durable. Il faut en effet considérer qu'au-delà de l'effet d'annonce, c'est une reconnaissance à long terme qui serait ainsi instituée. Reconnaissance qui devrait jouir d'une communication importante, certes de la part des acteurs locaux, mais également au travers des canaux d'information gérés par l'UNESCO. L'inscription comme exemple de l'industrialisation horlogère serait une exclusivité des Montagnes neuchâteloises. Patrimoine, notion positive en terme de communication touristique, et horlogerie, véhicule classique de l'idée de prestige et de qualité, seraient ainsi associés, et géographiquement situés. [...] Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial est un label convoité qu'il convient ensuite de faire fructifier. Une structure d'accueil adaptée, des infrastructures appropriées, une communication efficiente et des possibilités d'informations (didactiques et pédagogiques) sont nécessaires. Ce sont des investissements dont la rentabilité s'appuie sur une exclusivité et un privilège. [...] L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est une opportunité de lier définitivement et universellement le canton de Neuchâtel à l'horlogerie d'une manière exclusive et originale. (Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil concernant la mise en œuvre d'un concept cantonal de développement touristique du 14 janvier 2009, p.21).*

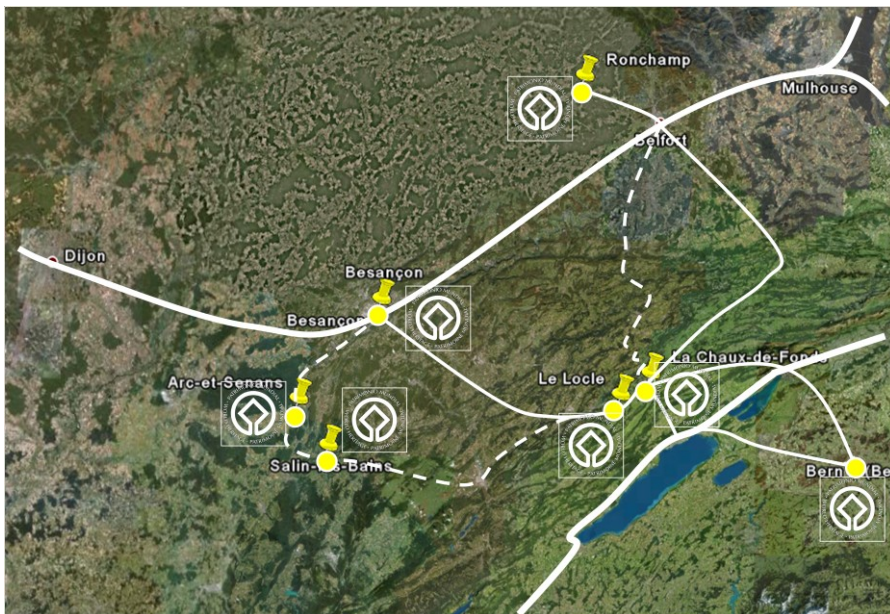
### Participation à l'association des sites suisses

Les dix sites suisses actuellement inscrits ont décidé en 2009 de créer une association défendant leurs intérêts communs, notamment et essentiellement touristiques: *UNESCO Destination suisse*. Nous sommes représentés en son sein par Tourisme neuchâtelois. Des actions communes de communication et de promotion devraient par ce biais voir le jour. C'est également un lieu important d'échanges et de coordination des diverses initiatives et expériences des sites. Cet outil devrait à l'avenir se développer et occuper une position stratégique dans la mise en valeur de l'urbanisme horloger, notamment aux niveaux national et international.

### Réflexion à une promotion franco-suisse

L'inscription de l'urbanisme horloger des deux villes du Jura neuchâtelois a également permis d'amorcer des perspectives de collaboration transfrontalière dans la promotion des sites régionaux inscrits. Pour rappel, outre La Chaux-de-Fonds et Le Locle, nous trouvons dans un périmètre relativement serré les sites Vauban de Besançon, la Saline royale d'Arc et Senans, Salins-les-Bains et la vieille ville de Berne. On peut également espérer en 2011 voir figurer sur la Liste du patrimoine mondial l'œuvre architecturale de Le Corbusier (cf. infra) avec la Maison blanche et la chapelle de Ronchamp. Les sites palafittes préhistoriques, dont quelques sites se trouvent sur territoire neuchâtelois, de par leur nature (ils ne sont pas visibles pour le public) présentent un intérêt moindre et ne s'inscrivent pas dans la même typologie patrimoniale.

Une analyse géographique démontre d'ailleurs tout l'intérêt touristique en marge des intérêts économiques évidents, de la ligne de chemin de fer Besançon - Le Locle - La Chaux-de-Fonds.



### Mutation du site internet ([www.urbanismehorloger.ch](http://www.urbanismehorloger.ch))

Ce site a été conçu pour le temps de la candidature. Il en conserve encore la charte graphique, mais son contenu est régulièrement mis à jour. Il est prévu de le refondre complètement à court terme. Cependant, cela demande un travail important. D'autre part, toutes les données techniques des futurs concepts Internet mis en place par le SIEN, qui s'occupe de l'hébergement et de la maintenance technique du site, ne sont pas encore connues. Enfin, les ressources du bureau du gestionnaire de site sont limitées. Il est donc raisonnablement envisagé de mettre en ligne un site complètement repensé dans le courant 2011.

### Perspectives au Locle

La Ville du Locle s'est munie durant l'été 2010 d'un *Espace "Temps et urbanisme"* et d'un parcours de visite des salles de l'Hôtel-de-Ville. En effet, ce bâtiment monumental du début du 19<sup>ème</sup> siècle, marquant le poids de la commune envers l'Etat, bénéficie de salles particulièrement intéressantes. Dès lors, la salle des mariages, la salle du Conseil général et celle du Conseil communal méritent un accès au public. De plus, la visite se terminera par un *Espace "Temps et urbanisme"* dans la salle actuelle dite de l'arsenal. Cet Espace, élaboré par une société de communica-

tion de la région, sera muni d'une technologie avancée et permettra d'accéder à des informations didactiques et interactives.

Il est à noter que la Ville a souhaité limiter tant les coûts d'investissements, estimé à CHF 38'000.-, que de fonctionnement de cet Espace. Pour ces derniers, ceux-ci sont quasi nuls puisque l'Espace fonctionnera de manière autonome et ne requerra par conséquent pas la présence de personnel. De plus, sa fonctionnalité multiple lui permettra d'être utilisé à la fois comme salle de présentation des sites UNESCO que comme salle de réunion, destinée à l'interne ou aux entreprises de la place.

#### Signalétique

La Ville du Locle s'est munie au mois d'avril d'une nouvelle signalétique (bleu rappelant l'importance de l'eau dans la Mère commune), que beaucoup qualifie de particulièrement réussie. Quelques panneaux complémentaires indiquant l'*Espace "Temps et urbanisme"* seront encore installés dans le courant de l'été. Cette nouvelle signalétique est bien entendu évolutive et permet le rajout de panneaux le cas échéant.

#### Guide du « Parcours horloger » et émission de nouvelles cartes postales

Le « Parcours horloger » bénéficie depuis le début d'un guide en allemand et en français à disposition gratuitement à l'Hôtel-de-Ville. En été 2009, une édition en anglais a vu le jour reprenant l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce sera également le cas pour les deux autres langues lors de leur réédition. Cette parution est particulièrement appréciée du public et retrace l'histoire de l'aventure horlogère des années 1700 à nos jours en présentant les horlogers qui, de part leur ingéniosité, ont fait connaître la ville du Locle dans le monde entier. N'oublions pas que Daniel JeanRichard fut le premier à ouvrir un atelier d'horlogerie au Locle dans les années 1700. Pour rappel, des plaquettes de présentation se trouvent déjà devant les établissements faisant partir de ce parcours horloger.

La Ville du Locle mettra plus largement à disposition du public des cartes postales et des dossiers promotionnels de la Ville. L'ouverture ce printemps d'un point d'information touristique ouvert 7 jours sur 7 en collaboration avec une agence de voyage au centre-ville, limitant par là-même les coûts de fonctionnement pour la collectivité dans une perspective « gagnante-gagnante » avec la société privée, permettra d'offrir aux visiteurs des renseignements touristiques donnés par des professionnels. Cette nouvelle prestation porte déjà ses fruits et en tous les cas répond à une demande souvent articulée. De futurs développements et animations autour de ce point d'information sont prévus pour cet été. L'acquisition prochaine de nouveaux articles promotionnels est également envisagée.

A noter que les panneaux électroniques d'entrées de ville installés à fin 2009 souhaitent la bienvenue au Locle avec celui qui a créé l'étincelle horlogère dans notre ville et région : Daniel JeanRichard.

#### Requalification de certains bâtiments liés à l'horlogerie

En lien avec l'horlogerie, certains bâtiments bénéficieront d'une rénovation bienvenue, telle que la première École d'horlogerie des Montagnes (Ancienne Poste), l'extension du Phare avec l'arrivée du COSC ou le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville 3, qui accueille désormais l'École du marketing horloger.

Le Château des Monts, qui a bénéficié d'une reconnaissance internationale et accueilli en 2009 plus de 30'000 visiteurs dans le cadre de l'exposition de la collection Sandoz, verra une amélioration de l'accueil de ses visiteurs.

Au niveau des investissements privés, saluons la rénovation du bâtiment Tissot ou l'expansion future de la société Montblanc SA, participant par là même à la requalification du centre-ville.

## **Perspectives à La Chaux-de-Fonds**

### **Espace de l'urbanisme horloger**

Il est apparu essentiel de pouvoir disposer rapidement d'un lieu capable d'expliquer simplement aux visiteurs la nature patrimoniale de l'urbanisme horloger dont la valeur universelle était reconnue. Dans un premier temps et afin de mieux percevoir les attentes du public, un *Espace de l'urbanisme horloger* a été aménagé dans l'ancienne Halle aux enchères. Ce projet a fait l'objet d'une demande de crédit acceptée le Conseil général de La Chaux-de-Fonds par 32 voix sans opposition lors de sa séance du 2 avril 2009 (cf. *rapport du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds du 16 mars 2009 relatif à l'inscription probable de l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds sur la Liste du patrimoine mondial et à une demande de crédit de CHF 412'000.- pour l'aménagement de la Halle aux enchères*). L'opération a été menée sur les chapeaux de roue, d'où certaines imperfections lors de l'ouverture au public le 30 juin 2009. Les discours ont d'ailleurs dû être un peu artificiellement prolongés à l'extérieur du bâtiment pour permettre aux artisans de terminer le travail à l'intérieur. La colle des papiers peints était encore fraîche lorsque les outils étaient précipitamment évacués par la porte Ouest alors que le public entrait par celle du Sud... Depuis, quelques améliorations à ce lieu expérimental ont été apportées, d'autres suivront.

La fréquentation est satisfaisante (5'554 visiteurs en 11 mois, soit le 22 juin 2010), une amélioration de la signalétique a tardé et explique, sans doute, ce constat. Une amélioration de l'environnement de la Halle aux enchères est également en cours avec notamment la pose sur les façades du cinéma Corso de grandes bâches expliquant en cinq points l'urbanisme horloger, la mise à disposition de tables pour les pique-niqueurs ou l'animation de la rue de la Traversière, à l'esthétique ingrate, avec des affiches présentant le regard sur la ville d'habitants ou de visiteurs.

Le réaménagement de la Halle aux enchères est apprécié et a servi à quelques réceptions. C'est une expérience extrêmement utile et intéressante dont les enseignements devraient permettre à terme de concevoir un aménagement pérenne d'un lieu dédié à l'urbanisme horloger et à l'accueil des touristes, mais il semble déjà évident que les deux doivent aller de pair.

Le crédit voté le 2 avril 2009 prévoyait un investissement de CHF 187'000.00 pour les travaux nécessaires de rénovation de la Halle aux enchères (travaux indispensables quelle que soit l'affectation) et CHF 225'000.00 pour créer la scénographie de l'Espace de l'urbanisme horloger à proprement parler, soit un total d'investissement de CHF 412'000.00. Le décompte final des travaux exécuté affiche une dépense effective de CHF 197'220.20 pour les travaux d'entretien et CHF 236'955.70 pour la scénographie, soit un total de CHF 434'175.90. Les légers dépassements s'expliquent par quelques aménagements supplémentaires non prévus initialement, liés au confort des personnes y travaillant et des visiteurs. Il faut relever que pour ce projet, la recherche de soutiens financiers externes n'a pas remporté le succès escompté. Il faut cependant remercier l'ECAP qui a, par l'intermédiaire de la Fonda-

tion pour le patrimoine, octroyé une aide de CHF 20'000.00. La charge totale pour la Ville aura donc été conforme au crédit voté (excédent de charge minime de CHF 2'175.90). Ni musée, ni centre d'interprétation urbaine, ni office du tourisme, mais un peu tout à la fois et rien de cela : l'avenir et le développement de l'*Espace de l'urbanisme* horloger fera l'objet d'une réflexion à venir qui s'appuiera sur l'expérience acquise en 2009 et 2010.

### Signalétique

Ce qui paraissait être simple, s'est révélé compliqué... : la ligne rouge - nous n'y reviendrons pas - ou le "totem" de la gare par exemple. Un concept global de signalétique piétonne est en cours de réalisation qui intègre évidemment l'indication des lieux culturels et touristiques. Dans l'attente de sa mise en place complète, il avait été imaginé des mesures très provisoires et réalisées simplement pour des raisons d'économie à l'interne des services communaux. La surcharge de travail de certains n'a malheureusement pas permis de remédier immédiatement aux imperfections de jeunesse constatées. Des adaptations et corrections sont en cours.

### Candidature Le Corbusier

L'œuvre du Corbusier pourrait être, elle aussi, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial et permettre d'apporter une aura supplémentaire à la Ville de La Chaux-de-Fonds. En effet, la France, en association avec la Suisse, la Belgique, l'Allemagne, l'Argentine et le Japon (l'Inde a décliné au dernier moment l'offre) a déposé en 2008 une candidature sérielle de l'œuvre architecturale de Le Corbusier. Celle-ci a été examinée lors de la session du Comité du patrimoine mondial en 2009 à Séville (le même jour que le dossier de La Chaux-de-Fonds et du Locle). Malheureusement, certaines questions, tant dans la gestion du bien que dans la pertinence du choix des œuvres, n'ont trouvé, aux yeux du Comité, de réponses satisfaisantes. La candidature a donc été différée afin que des compléments et des corrections puissent être apportés. Un nouveau dossier est actuellement en cours de rédaction et doit être déposé à la fin de l'année. Une nouvelle décision du Comité du patrimoine mondial devrait donc intervenir au début de l'été 2011. Malheureusement, dans le développement un peu difficile de cette candidature, des choix ont dû être opérés et la Villa turque, faisant initialement partie des œuvres suisses retenues aux côtés de la Maison blanche, de la Petite maison au bord du lac (Corseaux) et de l'immeuble Clarté (Genève), a été écartée. C'est regrettable, mais nous devons déjà être heureux de trouver sur notre territoire une œuvre retenue, les discussions ayant été vives.

L'inscription de la Maison blanche permettrait d'accroître encore l'attractivité du patrimoine de La Chaux-de-Fonds. Mais au-delà de l'attrait touristique, c'est également une opportunité de s'inscrire dans un réseau. Une association des sites Le Corbusier a été créée cette année. Elle rassemble les villes qui abritent une œuvre de Le Corbusier faisant partie de la candidature. La Ville de La Chaux-de-Fonds fait évidemment partie des membres fondateurs et occupe, ce qui est moins évident, la charge de Secrétaire-adjoint. C'est un outil intéressant de lobbying dans le cadre de la candidature, mais c'est aussi une plateforme dynamique de mise en valeur commune des différents sites. Des contacts très étroits sont ainsi noués entre autorités communales rassemblées autour d'un thème partagé. Une séance de l'Association est prévue à La Chaux-de-Fonds l'année prochaine avant les délibérations du Comité du patrimoine mondial.

### Révision de Bon pied Bon œil

La révision complète du guide Bon pied Bon œil, annoncée dans le rapport 16 mars 2009, est en cours d'élaboration. Cependant, un retard certain a été pris compte tenu de la surcharge de travail à laquelle doit faire face l'architecte du patrimoine de La Chaux-de-Fonds depuis le 27 juin 2009. Le concept évolue conformément à ce qui avait été annoncé. Le nouveau Bon pied Bon œil devrait être disponible au printemps 2011. Il devrait intégrer des développements technologiques interactifs novateurs. Plus qu'un guide, ce devrait être une véritable interface pour le public avec le patrimoine urbain et ses diverses facettes.

### Renforcement du rôle de la Fondation pour le patrimoine de La Chaux-de-Fonds

Comme il a déjà pu être relevé, la Fondation pour le patrimoine a joué un rôle important dans la recherche de financements externes. Elle continuera suivant les besoins à remplir cette mission. Cependant, sa raison première d'être est d'apporter un soutien financier aux propriétaires d'immeubles dont certains éléments ont une valeur patrimoniale et dont la conservation occasionne des surcoûts (cf. rapport du Conseil communal du 2 mai 2003). Les experts qui se sont penchés sur la candidature de l'urbanisme horloger ont été unanimes à souligner l'originalité et l'efficacité de cette mesure de la politique communale de protection du patrimoine. Cet outil doit encore être développé, mais cela prend du temps et le temps manque à ceux qui devraient s'en occuper. En effet, sa légitimité est reconnue par le Canton et la Confédération, elle œuvre régulièrement pour subventionner des travaux mais peine à récolter des dons. La Fondation pour le patrimoine a un fort potentiel de développement, elle doit être mieux connue du public et des acteurs de l'immobilier, mais également des milieux qui pourraient en partie la financer. Elle s'affiche déjà dans l'*Espace de l'urbanisme horloger*, d'autres actions de communication devraient suivre.

### Conclusion

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO du site La *Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger* ne doit pas être perçue comme un événement, mais comme un atout majeur du développement des deux villes du Jura neuchâtelois. Lorsqu'en 2000 l'idée d'une inscription a été émise pour la première fois, c'est un vent d'incrédulité qui soufflait. Dix ans plus tard, l'utopie est devenue réalité. Le chemin parcouru dans les esprits est énorme, l'image que se font aussi bien les habitants, qui ont retrouvé la fierté d'être Loclois ou Chaux-de-Fonniers, que le reste du monde, de La Chaux-de-Fonds et du Locle a changé sans doute plus profondément que nous ne l'imaginons. Le 27 juin 2009 aura probablement été une date historique pour nos deux villes; ce sont les générations futures qui pourront le dire. Ce jour-là, cette reconnaissance a permis ainsi de valoriser un peu plus encore une politique de valorisation de l'existant. C'est un ouvrage qui s'inscrit dans le temps, qui demandera de l'imagination, de l'intelligence, de la persévérance et de l'audace !

En vous remerciant, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, de l'intérêt porté à cet aspect de la politique communale des deux viles du Jura neuchâtelois, nous vous prions de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**  
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      La chancelière  
L. Kurth                              M. Barrelet

**VILLE DU LOCLE**  
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chancelier  
D. de la Reussille                J.-P. Franchon

**M. Laurent Duding, PS La Chaux-de-Fonds :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les groupes socialistes du Locle et de La Chaux-de-Fonds tiennent à remercier les auteurs du présent rapport. Ce document est complet et retrace bien les différentes étapes du processus qui a abouti le 27 juin 2009 à l'inscription des deux villes au patrimoine de l'UNESCO, inscription qui fait la fierté de la population du Jura neuchâtelois et qui salue enfin la valeur incontestable de notre région !

Cet aspect, relevé dans le rapport, nous paraît essentiel, les meilleurs ambassadeurs de l'urbanisme horloger sont et seront, en effet, les habitants de nos deux villes. A ce sujet, disons-le d'emblée, nous soutenons une communication accrue envers la population locale et régionale et nous déposerons un postulat allant dans ce sens.

Avant de nous projeter dans l'avenir, revenons quelques instants dans le passé : depuis 2005, que de chemin parcouru ! En effet, hasard du calendrier, il y a 5 ans presque jour pour jour, lors d'une séance commune, les Législatifs de nos deux villes ont adopté le premier rapport en lien avec l'UNESCO ! Le processus était lancé. Relevons que le Parti socialiste a toujours soutenu cet ambitieux dossier, jugeant l'opportunité d'une inscription comme un événement majeur et porteur d'avenir pour les Montagnes neuchâteloises.

Ce rapport d'information, que nous percevons comme un premier bilan post-inscription, présente de façon exhaustive ce qui a été entrepris depuis un peu plus d'une année maintenant. La lecture de ce document ne doit pas nous faire oublier que rien n'est véritablement acquis et que la valorisation de cette reconnaissance universelle passe par une véritable prise de conscience de l'ensemble des acteurs locaux pour que, demain, des projets fédérateurs en lien avec l'inscription soient menés à bien et concrétisés. Et le rapport met bien en évidence le fait que ces projets pourraient toucher la culture, le tourisme, l'immobilier, le domaine administratif, sans oublier bien entendu le secteur phare de notre industrie, l'horlogerie. Nos deux villes disposent également d'un parc de musées remarquable. Nous nous étonnons que le rapport ne fasse pas mention de la volonté de ces institutions d'être intégrées à des projets communs. Il nous paraît tomber sous le sens que le patrimoine horloger est urbanistique, certes, humain assurément, mais aussi muséal. Le rapport délivre malheureusement peu d'éléments concrets à ce sujet, nous reviendrons sur ce point.

Une lecture attentive du rapport nous amène à relever les éléments suivants :

Tout d'abord au niveau de l'accueil des touristes venant découvrir ce nouveau site inscrit à la liste du patrimoine mondial, une amélioration est souhaitable. En effet en page 18 du rapport, on lit que les cuisines des restaurants du lieu ferment à 13h30. L'image donnée par nos villes peut laisser songeur !

L'attitude du Canton quant à une éventuelle mention des sites inscrits sur les panneaux routiers nous étonne et nous inquiète. En effet, il serait temps que chacun comprenne dans notre canton que le label UNESCO est une chance, non seulement pour les Montagnes, mais pour tout le canton, toute la région.

Toujours en ce qui concerne l'accueil des touristes, nous avons le sentiment que le temps des "*vacances horlogères*", qui vidaient nos villes pendant trois semaines, est révolu. A une clientèle locale vient maintenant s'ajouter une clientèle de passage suisse ou étrangère. Nos deux villes s'ouvrent. Ce nouveau paradigme doit absolument être pris en compte. Nous en appelons à toutes les initiatives pour diversifier l'offre et élargir l'ouverture des restaurants (et non des magasins) le dimanche par exemple. Pour ce faire, on pourrait imaginer une prise de contact avec l'association des cafetiers restaurateurs. De même, l'offre hôtelière est assez réduite, et certains hôtels ferment durant les vacances horlogères. Les Conseils communaux prévoient-ils des discussions avec les gérants des hôtels afin de permettre une amélioration de la situation ?

Une meilleure communication devrait également permettre de mieux aiguiller les personnes de passage qui souhaitent découvrir les particularités de notre région. L'élaboration d'un dépliant permettant d'indiquer les ouvertures des restaurants de la place nous paraît être une piste à creuser. L'implantation d'un écran à la gare principale de La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'à la gare du Locle, ou à la Halle aux enchères pourrait également tendre vers une meilleure promotion de l'offre proposée.

Nous relevons, sans nous attarder sur ce point, que la signalétique n'a pas connu le même épilogue au Locle qu'à La Chaux-de-Fonds... A nouveau, un accent devrait être porté sur la manière de mieux promouvoir les atouts de nos deux villes. Si les services de nos administrations n'arrivent pas à mener de front cet élément, n'oublions pas que nous disposons d'une Ecole d'arts appliqués et d'une Ecole d'ingénieurs à proximité, pour ne citer que ces deux lieux de formation. Pourquoi ne pas solliciter leurs étudiant(e)s sur ces aspects liés à la communication ? Pourquoi, après 14 mois, le touriste qui arrive en train ou en voiture n'a-t-il pas à La Chaux-de-Fonds des indications claires sur le chemin à suivre pour atteindre l'Espace de l'urbanisme horloger ?

Si le thème du rapport est enthousiasmant, sa lecture nous a laissé quelque peu sur notre faim. En effet, si la partie "*historique*", d'une lecture plaisante, est complète et retrace parfaitement les différentes étapes de la magnifique aventure qui a mené à l'inscription de juin 2009, nous sommes contraints de dire qu'une certaine frustration émane de nos rangs. En effet, sous "*perspectives*", nous n'avons pas senti véritablement l'envie de construire ensemble un véritable projet ayant pour objectif de valoriser au mieux cette inscription. Nul besoin de dire qu'il s'agit d'un travail de longue haleine. Tout est à construire. Nous appelons les entités administratives des

deux villes et, à La Chaux-de-Fonds, des dicastères de l'Urbanisme et des Affaires culturelles à imaginer un futur commun, à travailler en parfaite complémentarité la valorisation du site. Cassez les tours d'ivoire et œuvrez en commun. Le potentiel est énorme, et au-delà d'un rapport bilan, nous aurions voulu découvrir la stratégie pour les années à venir. Peut-être n'existe-t-il tout simplement pas une vision commune entre nos deux villes sur la manière dont il faut faire fructifier cette inscription ? Nous avons besoin de projets porteurs, enthousiasmants et fédérateurs. Il en existe certainement, mais le rapport ne nous en dit rien.

Alors, à quand un rapport établissant la liste des projets à mener sous l'égide de l'UNESCO ? Osons l'avenir en œuvrant dès maintenant à la mise en place d'un concept de promotion des Montagnes. A ce titre, relevons la parfaite et réjouissante collaboration avec Tourisme neuchâtelois et l'Office fédéral de la culture. Mais relevons aussi, sur ce point, l'attitude parfois frileuse du Canton à l'égard de nos deux villes : sans revenir sur les décisions prises à l'égard de Tourisme neuchâtelois, gageons que le successeur du Chef du département de l'économie démissionnaire œuvrera dans la continuité et aura à cœur d'honorer les promesses de contributions financières cantonales significatives dès 2011 pour la promotion de l'urbanisme horloger.

Les collaborations qui se mettent en place avec des villes de France voisine ou d'autres sites inscrits nous semblent un élément fort de sens, cette dynamique nous réjouit.

Très concrètement, différents éléments pourraient, à nos yeux, aisément être mis sur pied. Nos groupes proposent les pistes de réflexion suivantes ayant pour but de rendre l'inscription de deux villes plus tangible aux yeux des habitants de nos deux villes, par exemple :

- ~ Créer une tradition, celle d'organiser une fête chaque 27 juin. Soit dans chaque ville, soit en alternance, une année au Locle, une année à La Chaux-de-Fonds.
- ~ Baptiser une place dans chacune de nos deux villes, "*Place du 27 juin 2009*".

Nous en concluons donc que ce rapport constitue une première phase de communication faisant suite à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO et que d'autres suivront.

Dans ce sens, les groupes socialistes des deux villes inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO ont déposé un postulat dont la teneur est la suivante :

*"Sur le modèle de ce qui se fait par exemple dans deux villes allemandes inscrites ensemble à l'UNESCO (Stralsund et Wismar), nous demandons à nos Conseils communaux d'étudier la création d'une lettre d'information à parution régulière. Sous la responsabilité des chefs de pro-*

*jets, elle pourrait informer régulièrement citoyens et visiteurs sur tout ce qui touche au développement de notre inscription au patrimoine mondial".*

Les groupes socialistes du Locle et de la Chaux-de-Fonds prendront acte du présent rapport, avec la perspective enthousiasmante des prochains rapports sur ce thème.

Merci de votre attention et pour l'accueil favorable que vous réserverez au postulat susmentionné.

**M. Claude Dubois, PLR Le Locle :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci. Oui, merci pour le travail de titan effectué pour la réussite de ce projet ayant abouti à l'inscription de l'urbanisme horloger des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces remerciements du cœur s'adressent à toutes les personnes qui ont œuvré pour ce projet, du bas jusqu'au haut de la pyramide.

L'exploit n'est pas des moindres. A ce jour, nous pouvons compter 788 sites inscrits et nous avons la chance d'en être.

Les Conseils généraux n'avaient plus de nouvelles directement de la part de leurs Exécutifs depuis l'adoption du règlement du 26 septembre 2007, que ceux-ci avaient accepté séparément dans leur coin. Ensuite, "RAS", si ce n'est le suivi du projet via la presse jusqu'à la remise officielle du certificat d'inscription, lors d'une cérémonie protocolaire ayant eu lieu le 6 novembre 2009.

Ce rapport d'information clôt ainsi la première partie de cette saga ayant abouti à une reconnaissance de notre urbanisme horloger sur le plan mondial.

Le rapport est très exhaustif et nous n'allons pas le commenter point par point. Nous nous contenterons d'amener quelques commentaires sur des points importants ou des impressions que le groupe PLR a eus après la lecture de ce rapport.

La partie relatant l'aventure historique est intéressante en soit et elle ponctuée par l'édition d'un livre sur la candidature édité par les éditions *G d'encre* situées au Locle, tout un symbole. En tant que Conseillers généraux, nous avons eu la chance d'en recevoir et nous remercions les autorités d'avoir pensé à nous. Nous remarquons aussi que le magazine *Bilanz*, malgré son classement des villes où nos deux collectivités ne brillent pas, est même cité dans le rapport comme référence.

Les actions liées après la nomination sont intéressantes. Malgré quelques problèmes liés au début, tout se met gentiment en place, et force est de constater que les personnes s'intéressent à notre patrimoine. Il est vrai que le label UNESCO est une référence en soit. Il faut que nous soyons à la hauteur de celui-ci et que les personnes qui visitent nos deux villes en ressortent enchantées. A titre personnel, je ne regrette pas le côté *kitsch* du train touristique. Il a l'avantage de plaire aux petits, comme aux grands.

Nous avons aussi apprécié, en page 24 du rapport, le poste 10.4 qui se monte à CHF 297'500.- (subventions extérieures privées), soit le 38% du budget. C'est bien par rapport au 5% octroyés par le Canton. Nous avons une question à ce sujet : Il est bien indiqué dans le rapport que des contributions significatives ont été versées par la Loterie Romande et le bureau du contrôle des métaux précieux. Serait-il possible de connaître l'importance des montants versés par ces deux organes par rapport au CHF 297'500.- ? Nous remercions aussi le bureau de candidature d'avoir assumé une bonne partie des travaux et d'avoir cherché des fonds externes.

L'attitude de l'État, dans ce dossier, est assez confuse. Les paroles se veulent encourageantes et positives. Mais si l'on juge cette attitude par les actes, nous pouvons nous étonner de la somme modique octroyée par l'ancien Conseil d'État, en regard d'un projet de cette envergure. Et le nouveau Conseil d'État ne fait pas mieux en mettant au régime sec *Tourisme neuchâtelois*, partenaire aussi obligé pour la promotion de notre site.

Merci pour le changement des panneaux installés entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds. Nous savons par expérience que les concepts nationaux prennent du temps et nous saluons l'initiative des Conseils communaux pour le remplacement plus rapide que je ne le pensais ! Par contre, la problématique liée à l'implantation de panneaux le long de l'autoroute A5 est catastrophique. Ne pas pouvoir signaler à une vingtaine de kilomètres de distance un site inscrit à l'UNESCO est lamentable. Nous espérons vivement que le Canton, sur ce cas précis, pourra nous aider sur la résolution de ce problème auprès de l'Office fédéral des routes.

Les mesures prises pour maintenir et mériter notre inscription sont aussi connues depuis longtemps et nous y souscrivons, à l'exception du cahier des charges de la Commission d'expert pour la mise en valeur du patrimoine urbain et horloger, mais nous y reviendrons.

Le chapitre concernant les perspectives nous laisse un peu songeur. Bon, le Législatif ne va pas s'immiscer dans les affaires de l'Exécutif, mais s'il y avait un projet où il aurait dû y avoir des perspectives communes à tous les niveaux, le dossier de l'UNESCO en aurait été un excellent terrain d'entraînement.

Les perspectives communes sont un inventaire à la Prévert, il y est question de stratégie et il faut certainement en faire. Mais comme il n'est pas possible de tout faire, il faudra y mettre des priorités et nous pensons quand même que le travail à l'intérieur du site est, dans un premier temps, plus important. Même si chaque commune a son propre rythme et ses propres moyens, il faut être attentifs au fait qu'il s'agit d'un site unique et qu'il serait dommage qu'un des deux sites soit mieux affecté que l'autre. Pour illustrer ces propos, nous regrettons quand même que la signalisation interne ne soit pas la même sur les deux sites. D'un côté une ligne rouge et

de l'autre, des panneaux bleus rappelant le thème de l'eau. Ça manque quand même un peu de cohérence.

L'impression que nous avons est que chaque commune avance à son propre rythme et ne collabore pas ou peu avec l'autre. Certes, les problèmes sont différents : ici, il faut réviser "*Bon pied bon œil*", et ailleurs, il faut gérer un point d'information touristique ouvert 7 jours sur 7. Peut-être que les faits sont différents, mais le rapport nous laisse l'impression que les deux communes font chambres à part.

Au niveau loclois, nous saluons le renouvellement des cartes postales qui dataient. Il est aussi question de l'Ancienne poste dans le document en page 30. Sa sauvegarde est essentiellement due à l'inscription de l'UNESCO. D'ailleurs, le rapport de rénovation du Conseil communal loclois y a fait référence. Dans ce rapport, pour souligner cet effort, il était mentionné que La Chaux-de-Fonds pouvait subventionner cet assainissement, moyennant l'accord du Législatif. Nous profitons de cette séance commune pour savoir où en est le dossier.

Pour revenir sur les perspectives communes, nous nous rendons compte que la fondation pour le patrimoine de La Chaux-de-Fonds est un des éléments clé de la candidature. Nous pouvons nous demander s'il ne serait pas judicieux que cette fondation devienne la fondation pour le patrimoine de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Cet agrandissement pourrait renforcer le rôle de cette fondation.

Pour conclure, le groupe PLR remercie encore les Conseils communaux et les collaborateurs qui ont participé à l'aventure UNESCO et pour le rapport qui nous a été présenté et prendra acte à l'unanimité du présent rapport. Merci pour votre attention.

**M. Hugues Chantraine, UDC La Chaux-de-Fonds** : Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC du Conseil général de La Chaux-de-Fonds, après avoir pris connaissance du rapport sur l'inscription de l'urbanisme horloger au patrimoine mondial de l'humanité, tient à remercier l'ensemble des personnes ayant participé à cette exceptionnelle réussite.

A l'aulne de ce volumineux rapport, il apparaît que bien du chemin a déjà été parcouru depuis 2000, date des premières intentions. Mais il laisse apparaître également que bien des choses restent à faire, notamment dans la conservation du bâti et l'évolution des Villes en rapport avec le monde qui bouge, l'industrie qui se développe et la technologie qui suit un rythme galopant. Bien des choses aussi dans la mise en valeur de ce site bicéphale, dans l'optimisation de l'offre touristique, dans l'organisation mais aussi dans la mentalité de nos concitoyens. Certains aspects ont déjà été développés par mes deux prédécesseurs, je n'y reviendrai pas.

Pour notre groupe, quelques remarques sont à énoncer :

Le site internet, dont on apprend que c'est encore celui de la candidature qui est en place, ne montre pas une seule horloge, à l'exception de l'horloge fleurie du Locle. Pour un patrimoine "*horloger*", même s'il est urbain, c'est inquiétant !

Pour la signalisation le long de l'autoroute A5, la réponse donnée par "*on ne sait qui*" et qui dit qu'il n'y a plus de place sur le tronçon neuchâtois pour de nouveaux panneaux nous semble totalement aberrante. D'autant plus qu'entre ceux qui y sont déjà et les "*nôtres*", il pourrait être fait plus cas d'un ordre d'importance. On peut logiquement se demander si "*La Brévine – Sibérie Suisse*" a la même dimension et portée économique que "*La Chaux de Fonds/Le Locle – Patrimoine mondial de l'humanité – UNESCO*" !

Enfin, et à l'heure des bilans, il est remarquable que les budgets aient été tenus, d'une part parce que bien des postes n'étaient même pas imaginables au moment de l'élaboration de ces budgets, et parce que d'autres étaient fort difficiles à estimer. Nos félicitations donc au bureau de candidature.

En conséquence, le groupe UDC au Conseil général de La Chaux-de-Fonds prendra acte du rapport d'information sur l'inscription de l'urbanisme horloger des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle au patrimoine mondial de l'humanité à l'UNESCO. Merci.

**M. Yves Strub, PLR La Chaux-de-Fonds** : Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PLR manifeste son satisfecit. Cette reconnaissance, aujourd'hui intégrée dans nos mœurs locales et presque considérée comme une évidence, doit sa concrétisation à un travail herculéen et à une volonté inébranlable.

Nous pouvons accepter le principe de la gestion du site dotée d'une analyse et d'une coordination cohérentes, tant techniques que culturelles.

Les actions décrites et projetées sont nécessaires et intéressantes, certes, mais il nous apparaît essentiel d'insister sur les points suivants :

- ~ une mise au point efficace et toujours actualisée de la présentation informatique (Internet).
- ~ des Journées du Patrimoine réellement et largement ouvertes, mais surtout une disponibilité des entreprises horlogères à l'année : la meilleure publicité et la promotion la plus séduisante consiste à étancher la soif des visiteurs en leur ouvrant, avec élégance et goût, les lieux de la conception et de la production de notre monde industriel (exemple : l'usine Cailler à Broc). Les visites guidées seront alors véritablement agrémentées d'un "*clou*" événementiel.

- ~ une Bourse commerciale lors des Journées horlogères : c'est le nerf de la guerre et un moyen d'attirer l'attention des acteurs financiers.

Enfin, sont à relever un petit et un grand détails se rapportant à l'affiche UNESCO produite en croix avec les noms de Berne, du Locle et de La Chaux-de-Fonds : Ne peut-on pas y intégrer Besançon ? Cela nous ramène au Contrat d'agglomération. Merci.

**Mme Julie John, Verts La Chaux-de-Fonds :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne répéterai pas ce qui a déjà été dit.

Les Verts tiennent à remercier toutes les personnes qui ont travaillé pour que l'inscription au patrimoine de l'humanité ne soit pas une finalité, mais le début d'une histoire riche et valorisante pour nos deux villes. Nous sommes heureux de voir tout ce qui a été entrepris pour l'amélioration de l'image de nos villes, tant pour la population que pour les personnes extérieures, ainsi que la rapidité avec laquelle ceci a été fait.

En effet, que ce soit le site internet de l'urbanisme horloger, la création de visites guidées, et autres, c'est un travail considérable, d'autant plus quand il s'agit de faire des outils de qualité, comme cela a été le cas.

Nous sommes néanmoins surpris et déçus qu'aucun des musées de nos deux villes ne soient cités dans ce rapport, si ce n'est pour nous apprendre que les deux musées d'horlogerie ont reçu un exemplaire du dossier de candidature. Pourtant, nos musées sont emblématiques de notre patrimoine horloger. Que ce soit le Musée international d'horlogerie et le Musée d'histoire pour La Chaux-de-Fonds ou le Château des Monts pour Le Locle, ils sont directement concernés par cette inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO et leur place dans ce rapport était nécessaire. Peut-on connaître les raisons de cette absence ?

Les Verts prendront acte de ce rapport. Je vous remercie.

**Mme Pascale Gazareth, POP La Chaux-de-Fonds :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'inscription par l'UNESCO de l'urbanisme horloger de nos deux villes sur la liste du patrimoine universel de l'humanité est naturellement une grande source de fierté et de satisfaction. Elle donne en effet une image nouvelle à des villes souvent perçues, à l'intérieur comme à l'extérieur, comme ternes et peu attrayantes. Il aura fallu le point-de-vue éclairé de quelques spécialistes, l'intérêt de quelques hauts fonctionnaires, la conviction de quelques élus locaux et le travail de quelques abeilles butineuses et besogneuses pour rendre cette inscription possible. Nos remerciements vont, bien entendu, à toutes ces personnes qui ont cru cela possible et ont fait de cette conviction une réalité. Le chemin ne fut pas toujours facile, et les étapes nombreuses, mais nous y voici aujourd'hui. Ce rapport d'information était né-

cessaire, ne serait-ce que pour rappeler ce chemin et en garder la trace, et nous vous en remercions.

Il était aussi nécessaire de dresser le bilan financier de cette aventure. Une aventure suffisamment rare et exceptionnelle pour en avoir sous-estimé le coût, de sorte que le budget initial a été largement dépassé. Qu'à cela ne tienne, puisque des recettes externes ont permis de compenser la différence et qu'au final, la facture directe pour nos deux villes s'établit bien en-dessous du crédit accordé en 2005. Enfin, si ces calculs-là sont bien exacts, ce que nous espérons en constatant la petite erreur qui s'est glissée dans la dernière partie du tableau de la page 24 (excédent de charge de CHF 899.03 au lieu de CHF 1422.98).

Nous relèverons au passage la faible implication du Canton dans cette aventure pourtant exceptionnelle : CHF 45'000.-, même si ce n'est pas rien, cela démontre que l'aventure n'a pas fait rêver nos autorités cantonales.

Enfin, à celles et ceux qui estiment que l'argent public est toujours mal dépensé, nous ne manquerons pas de faire remarquer que l'investissement consenti pour dresser le dossier de candidature n'aura pas été vain, puisque les retombées de l'inscription sur la liste de l'UNESCO s'annoncent d'ores et déjà très positives. L'augmentation de la fréquentation touristique de nos deux villes est manifeste et n'aurait pas été meilleure si nous avions investi ces sommes dans une campagne promotionnelle classique. Mais les effets les plus importants et les plus durables seront sans doute les plus invisibles : ceux d'un changement d'image, à l'intérieur comme à l'extérieur, qui contribue à attiser pour nos villes la confiance, l'intérêt et le dynamisme.

Et cela nous amène tout naturellement à la seconde partie de ce rapport : les perspectives ouvertes par l'inscription désormais acquise. Qu'allons-nous faire de cette inscription ? Comment allons-nous la faire vivre ? Comment en tirer parti pour défendre nos deux cités dans le contexte de moins en moins favorable qui devient le leur de part leur position excentrée dans une époque de concentration générale des centres de décision et des ressources ? Peut-être est-ce trop tôt pour le dire, et c'est pourquoi nous ne le lisons pas dans le rapport qui nous est soumis ce soir. Celui-ci reste à un niveau plus pragmatique. Un rapprochement ici avec d'autres sites inscrits, là une commission d'experts, ou encore un site internet. Oui, bien sûr ! Mais que voulons-nous avec cela ? Quels buts poursuivons-nous ? L'équipe qui continue à gérer ce dossier a-t-elle la tête trop dans le guidon pour pouvoir nous le dire ? Car des buts, on en devine : nouer des alliances, faire connaître cette inscription et surtout l'expliquer, de différentes manières et pour différents publics. Mais qui vise-t-on en fait ? A qui expliquer ? Qui faire venir ? Pourquoi ? Et comment nous organiser entre nos deux villes, semblables et différentes, pour atteindre ces buts tout en respectant les priorités et les moyens de chacun des partenaires ?

Enfin, quels moyens veut-on y consacrer, ponctuellement et de manière plus permanente ? Les réponses à ces questions, nous aimerions bien les entendre, mais aussi participer à leur élaboration. C'est pourquoi, dans le point suivant de l'ordre du jour, nous vous proposerons d'ouvrir la Commission d'experts aux représentants des partis élus dans nos assemblées législatives.

Nous revenons au rapport pour saluer tout d'abord tout ce qui a déjà été fait en une année d'inscription. Pas de doute, nous n'avons pas attendu que le train soit en gare pour acheter notre ticket. Et nous nous réjouissons de tout ce qui sera encore fait, conjointement ou chaque ville à sa façon. Le Locle avec son nouvel Espace Temps et Urbanisme, La Chaux-de-Fonds avec son Espace de l'Urbanisme horloger et demain, nous nous en passerions difficilement, avec une nouvelle muséographie au Musée d'histoire racontant aux visiteurs pourquoi et comment une communauté humaine s'est formée dans ces montagnes par et pour l'horlogerie. La votation à ce sujet montre d'ailleurs que les Conseillers communaux se trompent lorsqu'ils écrivent, page 26, que la population neuchâteloise est bien informée au sujet de cette inscription : à La Chaux-de-Fonds, comme au Locle, une large part de la population n'a pas encore saisi les raisons de cette inscription, et cela même si elle s'en est réjouie, comme en témoigne l'affluence massive et populaire lors des fêtes qui ont accueilli l'annonce de l'inscription, le 27 juin de l'année dernière.

Nous avons besoin que cette inscription vive aussi par la population de nos deux villes, et pas seulement par des élites naturellement formées à la comprendre et à l'apprécier. C'est ce qui nous permettra aussi d'améliorer l'accueil de nos visiteurs, en convainquant les commerçants et restaurateurs de l'intérêt de changer leurs habitudes et d'étoffer l'offre d'hébergement, en particulier au Locle. Car oui, nos deux villes ont quelque chose de spécial, quelque chose qui vaut la peine de venir découvrir, quelque chose qui donne envie d'y passer une nuit, un week-end ou toute une vie. Nous l'appelons aujourd'hui urbanisme horloger, mais à travers lui, c'est en fait l'histoire étonnante de ces bûcherons et éleveurs qui se sont mis à fabriquer des objets parmi les plus complexes et les plus prestigieux dans une région totalement improbable et y ont construit des usines, des logements, des villas patronales, des lieux de détente, des lieux de connaissance, des installations sportives et des musées. Des villes modernes et singulières qui valent bien qu'on leur consacre ce rapport, dont le POP de La Chaux-de-Fonds et du Locle acceptera de pendre acte comme une étape de plus dans cette aventure qui nous lie désormais à l'UNESCO, pour longtemps nous l'espérons. Mais cela, nous le savons, dépendra de ce que nous ferons pour faire vivre et prospérer cette inscription ainsi que nos deux villes. Je vous remercie de votre attention.

**PAUSE**

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal La Chaux-de-Fonds :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il n'est pas inutile de rappeler l'ambiance régnant dans cette salle, il y a cinq ans : enthousiasme pour certains, incrédulité et méfiance pour d'autres. Nous pouvons comparer cette ambiance avec celle du 27 juin 2009, sur les deux places des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Ce rapport vise à rappeler le chemin parcouru durant ces quatre années pour élaborer ce que nous pouvons qualifier d'immense succès pour notre région.

Non seulement, l'objectif formel annoncé il y a cinq ans a été atteint, mais de plus, il nous donne des outils magnifiques :

- ~ pour développer cette région,
- ~ pour accroître la crédibilité de cette région, longtemps considérée comme trop retirée pour être prise au sérieux,
- ~ pour doper la fierté de tous les habitants,
- ~ pour accroître sa reconnaissance et sa capacité à se positionner dans l'environnement que nous avons décrit tout à l'heure à propos du contrat d'agglomération,
- ~ pour développer une image fondée sur ses qualités propres, son savoir-faire, son urbanité,
- ~ pour développer de réelles perspectives économiques touristiques et culturelles.

Évidemment, cela ouvre des perspectives et toutes ne sont pas mentionnées, mais certaines l'étaient dans le rapport précédent. Il s'agit maintenant de valoriser cet outil dans tous les domaines.

Mme Gazareth l'a rappelé, cette inscription ne produira que ce que nous en ferons et, par conséquent, le travail est devant nous, même si le rapport rappelle plutôt le travail réalisé ces cinq dernières années. C'est donc une nécessité de valoriser cette reconnaissance, d'utiliser cet outil et, surtout, de l'intégrer dans les différentes politiques des deux villes. C'est peut-être une des sources de la déception que plusieurs d'entre vous ont exprimée, car l'équipe qui a mené ce projet ne peut pas, à elle seule, décliner un programme de développement s'appuyant sur cette reconnaissance, dans les domaines touristique, économique, hôtelier, culturel, du patrimoine, de la communication et des relations extérieures. Tout cela doit désormais être intégré au service d'un projet commun, entre différents secteurs et entre deux villes. Vous imaginez qu'en une année, avec les blocages connus dans la manière d'envisager la vie des musées de cette région (en particulier de la Ville de La Chaux-de-Fonds), avec les difficultés rencontrées dans la manière de régler les relations entre nos deux villes, nous n'allions pas, parce que l'inscription était tombée le 27 juin, régler tous ces problèmes. Le travail reste donc à faire.

Pour vous donner quelques éléments d'actualité :

- ~ Les panneaux d'entrée de ville sont désormais posés. La presse nous a interpellés à plusieurs reprises sur ce sujet. Ils ont été posés, à La Chaux-de-Fonds, par la voirie du Locle. Les panneaux sur la H2O devraient être posés également bientôt.
- ~ L'Espace d'urbanisme horloger, à La Chaux-de-Fonds, depuis cette semaine, est accessible pour les francophones, les germanophones et les anglophones. Les chiffres de sa fréquentation sont en augmentation par rapport au mois correspondant de l'année passée (qui bénéficiait pourtant de l'annonce de l'inscription).
- ~ L'Espace *Temps et urbanisme* a été présenté à la presse, il y a quelques jours. Quelques problèmes avec des totems à la gare de La Chaux-de-Fonds restent à régler, mais c'est en cours de résolution, dans les services de mon collègue, à qui il fallait laisser un peu plus de temps, puisqu'il est entré en fonction en août.
- ~ Les questions de signalétiques sont réglées au Locle, de façon un peu différente que celle envisagée à La Chaux-de-Fonds. Pour répondre directement à une question, à La Chaux-de-Fonds, cela s'est réglé sous la forme d'un concours qui a permis à d'anciens étudiants de l'École d'art de participer et qui ont d'ailleurs été primés. Nous avons encore quelques problèmes de coordination entre différentes actions de communication en ville, dont la signalétique, mais nous harmonisons le tout et au printemps prochain, la signalétique piétonne sera en place.

Comme annoncé, des progrès réguliers ont été faits et d'autres sont à venir. Vous avez évoqué "*Bon pied, bon œil*", mais nous pourrions parler également de l'insertion de La Chaux-de-Fonds et du Locle dans des réseaux touristiques des villes suisses inscrites à l'UNESCO, dans le réseau des sites suisses inscrits à l'UNESCO et dans un réseau des sites de l'Arc jurassien franco-suisse inscrits à l'UNESCO.

Vous dites néanmoins rester un peu sur votre faim sur les perspectives. Rappelons tout de même que cette petite équipe performante, en un an, a dû :

- ~ gérer l'urgence suivant l'inscription (ces manifestations ne s'organisent pas en quelques heures),
- ~ organiser les cérémonies de novembre 2009,
- ~ mettre en œuvre et corriger ce qui existe,
- ~ relancer le dossier de la journée du Patrimoine horloger (un des éléments de mise en valeur du patrimoine vivant, l'édition 2010 aura lieu le 1<sup>er</sup> samedi de novembre, avec le soutien de l'État),
- ~ organiser les visites du crématore, dans le cadre des journées européennes du patrimoine,

- ~ mener les campagnes de promotion du site *urbanisme horloger La Chaux-de-Fonds – Le Locle* en 2009 et une campagne avec Tourisme neuchâtelois en 2010. Nous avons eu la confirmation, ces dernières semaines que l'État assurera, via Tourisme neuchâtelois, le financement d'une campagne similaire en 2011.

Par ailleurs, cette petite équipe (les architectes communaux et l'architecte du patrimoine) avait accumulé un certain retard dans d'autres dossiers.

Travailler "*à deux villes*", cela ne va pas tout seul, indépendamment des volontés de faire certaines choses ensemble. J'ai rappelé la nécessité d'intégrer les dimensions économique, touristique, culturelle, celles de l'image de notre région et des relations extérieures. Mais, la volonté existe et cette campagne commune de promotion le démontre.

Vous avez relevé les questions financières. Mme Gazareth, c'est bien le chiffre le plus élevé qu'il faut retenir comme "*excédent de charges*". Vos Conseils avaient voté un crédit de CHF 445'000.- et c'est finalement CHF 300'000.- qui seront à charge des deux villes pour cette candidature, sur un budget total de CHF 784'000.-. Plus de la moitié a été trouvée par des contributions externes. Je ne peux malheureusement pas répondre aux questions précisément, mais nous verrons sous quelle forme nous pourrions vous donner ces renseignements sur les contributions, notamment de la LORO et du Bureau de contrôle des métaux.

Cette réussite, y compris dans la maîtrise budgétaire, mérite vraiment des félicitations à l'équipe, dont le principal responsable est dans la salle. Nous lui adressons nos félicitations non seulement pour le succès, mais également pour la grande rigueur avec laquelle ce dossier a été mené.

Vous avez relevé l'incrédulité de certains des acteurs que nous souhaiterions voir se mobiliser davantage. J'aimerais diffuser au Conseil général un message d'optimisme : Il est vrai que nous attendions un peu plus, au moment de l'inscription, de la part des restaurants, des commerces, des horlogers, des hôteliers, des milieux immobiliers. Mais, dans tous ces domaines aujourd'hui, nous sentons une prise de conscience de l'intérêt que représente cette inscription, une capacité à réfléchir sur la manière de faire évoluer son activité, ses prestations. Plusieurs de ces acteurs ont participé à une formation mise en place cette année avec Tourisme neuchâtelois, pour améliorer la qualité de l'accueil touristique. Avec le Commerce indépendant de détails, à La Chaux-de-Fonds, nous discutons très clairement des horaires d'ouverture des commerces, durant la semaine, par exemple sur la pause de midi et avec les restaurateurs sur la question d'ouverture du dimanche. Pour les petites PME, ce sont des questions importantes d'organisation. On n'a pas toujours une personne à qui on peut demander de remplacer celui qui est absent à midi et c'est souvent la même personne qui est là le matin à 8h00 et le soir à 18h00, voire à 22h00 ! Mais, il y a une

réelle ouverture et des progrès dans ce domaine, ce qui nous rend extrêmement optimistes.

M. Strub demandait "*pourquoi pas Besançon ?*". Évidemment, cette inscription nous permet d'ouvrir des perspectives sur un axe entre Berne et Besançon. La Chaux-de-Fonds et Le Locle étaient un "*finistère*" en Suisse, avec la limite des frontières et l'absence de perspectives. Aujourd'hui, avec les différents enjeux rappelés entre ces deux dossiers, des perspectives s'ouvrent pour mettre cette agglomération sur un passage, de façon à en accroître la visibilité et l'accessibilité. C'est un travail auquel nous nous attelons, dans des relations avec Berne et la Franche-Comté, au niveau régional, de la Ville ou via l'agglomération urbaine du Doubs.

M. Chantraine a évoqué l'absence d'horloges en ville, mais je crois savoir que nous avons une motion en cours sur ce sujet, c'est pourquoi je ne développerai pas ce point aujourd'hui.

**M. Hugues Chantraine, UDC :** Je parlais de l'absence d'horloges sur le site internet et non en ville.

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal La Chaux-de-Fonds :** Dans ce cas, nous envisagerons d'intégrer ce point aux questions liées au site internet. On m'a également fait remarquer que le site n'était disponible qu'en deux langues, alors que nous devrions le décliner en trois. Nous pouvons encore améliorer deux ou trois choses sur le site internet ... on y intégrera même peut-être un nouveau logo, mais c'est une autre discussion...

## **RIRES**

**M. Cédric Dupraz, Conseiller communal Le Locle :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne répéterai pas ce que mon homologue, Laurent Kurth, a dit, ni ne reprendrai le contenu de ce rapport.

J'aimerais tout au plus rappeler que les comptes et budgets ont été tenus, que les retombées économiques, touristiques et immobilières peuvent être particulièrement réjouissantes et que nous nous sommes munis d'une structure susceptible notamment d'offrir des garanties aux instances de l'UNESCO, ainsi que d'une fondation et de diverses commissions.

Nous avons aussi mis sur pied une signalétique, un point "*i*" en ville du Locle et différents projets, afin de valoriser cette inscription.

Pour répondre aux questions du parti libéral, les contributions externes (page 30) regroupent les financements de la Loterie romande, d'autres partenaires et du Contrôle des métaux précieux. Les investisseurs ont désiré rester discrets sur les montants versés. Je tiens à préciser que le Contrôle des métaux précieux n'est pas le COSC. Une donation du COSC

touche les comptes communaux de la Ville du Locle, ce qui n'est pas le cas dans cette situation.

Concernant l'Ancienne poste et une fondation de valorisation de nos sites UNESCO, en l'état, les statuts de l'Ancienne poste prévoient une valorisation culturelle au niveau de Montagnes neuchâteloises et pas forcément en lien avec le patrimoine horloger.

Concernant les perspectives, nous connaissons une situation économique et sociale particulièrement difficile. Nous ne pouvons pas tout nous permettre à l'égard des personnes les plus démunies et des contribuables, ce qui nous oblige à mener, à chaque fois, une certaine réflexion sur les coûts d'investissement et coûts de fonctionnement. Toutefois, les perspectives sont là, même si elles ne sont pas effectivement inscrites dans le rapport.

Certains groupes ont parlé de l'offre hôtelière particulièrement restreinte ou problématique. L'offre en ville du Locle est de qualité, avec des maisons d'hôtes particulièrement reconnues, mais est particulièrement limitée au niveau quantitatif. Une réflexion est en cours pour encourager et augmenter l'offre hôtelière, notamment par le biais de la création de coopératives.

Nous avons renforcé notre politique de revalorisation et de requalification de notre centre-ville, avec des investissements publics (l'Ancienne poste, le COSC, l'Hôtel-de-Ville 3 qui sera requalifié, ainsi que différentes infrastructures). Nous sommes également satisfaits des investissements privés, la nouvelle poste, l'entreprise Tissot, la société Mont-Blanc et la Fleur-de-Lys. Au niveau des investissements privés/publics, nous sommes actuellement en discussion avec une société pour améliorer l'accueil de la gare CFF en ville du Locle. Ces investissements sont, à ma connaissance, similaires dans la Métropole horlogère et s'inscrivent dans la continuité de cette inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Vous avez également parlé de renforcer la promotion des deux sites avec différentes pistes particulièrement intéressantes. Différents projets conséquents seront mis sur pieds et seront sujets à information auprès de vos Conseils, dès le premier trimestre 2011 :

- ~ une étude pour valoriser le passé anarcho-syndical, au même titre que le passé horloger en ville du Locle, grâce à une motion de Leonello Zaquini,
- ~ une série de parutions d'information sur notre patrimoine, en commençant par l'Hôtel-de-ville du Locle, le bâtiment le plus visité de la mère commune des Montagnes neuchâteloises, après le Moulin du Col-des-Roches. L'Hôtel-de-ville s'inscrit dans un concept global de visites, avec l'ouverture des différentes pièces historiques (la salle des mariages, la salle du Conseil communal, du Conseil général et la nouvelle pièce Espace temps et urbanisme).

Bref, comme l'a dit Laurent Kurth, ce n'est qu'un début. Nous devons désormais monter en puissance, consolider et valoriser cette inscription.

Enfin, nous tenons à remercier et à féliciter l'ensemble des groupes de travail, notamment celui du site manager, qui a contribué à rendre ce rêve possible. Je vous remercie.

**M. Claude Dubois, PLR Le Locle** : Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je profite du temps non chronométré pour amener quelques éléments. Je me suis autocensuré pour respecter les 5 minutes de parole, mais je me rends compte que je suis peut-être le seul à m'être limité !

Je n'ai certainement pas été très clair dans mes questions. La contribution de CHF 297'500.- est importante par rapport au budget et nous n'avons peut-être pas été assez élogieux concernant la tenue du budget. Pour nous, l'important était de connaître la tendance et de savoir s'il y avait beaucoup d'investisseurs avec de petits montants ou quelques investisseurs avec de gros montants. Ce n'est pas de la curiosité malsaine de vouloir savoir qui à mis combien. Je pourrais aller fouiner dans le rapport de la LORO pour connaître le montant mis sur le rapport de l'UNESCO.

Je m'adresse directement au Conseil communal de La Chaux-de-Fonds concernant l'Ancienne poste. Où en est le dossier concernant ces CHF 200'000.- ? Ceci a été mis en avant dans le rapport du Conseil communal. Le PLR loclois aurait pu activer un référendum, mais il ne l'a pas fait pour ne pas gâcher la fête. Mais certains montants ont été mis en avant et nous profitons de l'occasion pour savoir ce qu'il en est.

Le troisième point est tout à fait personnel. Il y a cinq ans, le Conseil général du Locle avait accepté les crédits à l'unanimité, ce qui n'était pas le cas du Conseil général de La Chaux-de-Fonds. C'était un peu plus houleux car nous avions des tables à disposition, sur lesquelles nous pouvions prendre des notes et travailler. La dernière fois que nous nous sommes rencontrés ici, quand le Conseil d'État a fait son show et que nous étions tous béats d'admiration devant les mesures prises pour notre région, nous n'avions pas de tables. J'ai compris que c'était un peu comme au Club 44 et que nous étions là pour écouter. Par contre, entre nous, je pense que le fait d'avoir des tables à disposition ne me gênerait pas car cela me permettrait de prendre des notes et de figurer ce que j'ai à dire. Je sais que c'est possible, puisque c'était le cas auparavant. Je vous remercie de votre attention.

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal La Chaux-de-Fonds** : Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La Ville haute enregistre les remarques sur la qualité de l'accueil. Toute la soirée, nous avons dit que nous l'améliorerions. Nous prenons acte du fait que les

tables y contribueraient... Mais vous ne nous avez pas beaucoup encouragés en disant que c'est moins houleux quand il n'y a pas de tables !

Concernant l'Ancienne poste, le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds a été et reste très clair : c'est un bâtiment dont la sauvegarde lui tient énormément à cœur. Il le juge comme essentiel dans les éléments significatifs du site inscrit et c'est dans cet esprit qu'il a dit au Conseil communal du Locle qu'il s'engageait à présenter au Conseil général une contribution de la Ville de La Chaux-de-Fonds. C'est un site fréquenté également par beaucoup de Chaux-de-fonniers. La décision appartiendra au Conseil général, mais le Conseil communal est convaincu. Nous avons souhaité présenter ce rapport au Conseil général en mettant en perspective cet engagement de la Ville de La Chaux-de-Fonds sur le site du Locle, avec certains autres éléments de collaboration, d'engagements réciproques de part et d'autre, afin que le Conseil général puisse voter en ayant une image un peu générale et pas seulement sur cet objet, lorsqu'il se prononcera. Vous pouvez vérifier, il y a deux ans, l'année passée je crois et cette année, c'est certain, le montant est inscrit dans les budgets d'investissements de la Ville de La Chaux-de-Fonds. L'intention est donc confirmée et n'est pas contestée au sein du Conseil communal.

Je ne peux pas vous donner le détail du financement aujourd'hui car je ne l'ai pas. Mais je peux citer les deux gros contributeurs que vous avez évoqués. La logique que nous avons retenue est celle de trouver le financement à chaque projet ajouté. Nous avons financé des actions en trouvant un partenaire, ce que nous faisons aujourd'hui avec la Journée du patrimoine horloger. Nous faisons toujours attention à ce que l'accompagnement d'un dossier public ne donne pas du crédit à un acteur en particulier. Et ce sont ces partenariats qui sont additionnés pour faire la somme que vous trouvez dans le rapport, en plus des deux gros contributeurs.

**M. Marcelo Droguett, Conseiller communal Le Locle :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Apparemment, la subvention de La Chaux-de-Fonds de CHF 200'000.- prévue pour l'Ancienne poste devrait être subordonnée à une contribution du Locle pour autre chose à La Chaux-de-Fonds. J'aimerais vous rappeler que depuis plus de 10 ans, Le Locle soutient le TPR pour un montant qui, jusqu'à maintenant, est le double de la subvention pour l'Ancienne poste et cela, sans réciprocité. Quand le Conseil communal du Locle a présenté le projet au Conseil général, il n'a pas demandé de réciprocité à La Chaux-de-Fonds pour avoir cette subvention-là.

C'est pareil pour le Club 44. Cette année, nous avons reçu les responsables du Club 44 et augmenté sa subvention de 50%. Si on met cette subvention en rapport avec le nombre d'habitants de la Ville du Locle, elle est largement supérieure à la subvention que La Chaux-de-Fonds donne au Club 44. Je vous remercie.

**M. Laurent Duding, PS La Chaux-de-Fonds** : Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il me semble que nous n'avons pas entendu les Conseils communaux des deux villes se prononcer sur les idées d'une fête le 27 juin et de baptiser une place "27 juin 2009", dans chaque ville. Ce sont des propositions très concrètes qui ont du sens puisqu'elles font le lien entre l'inscription et la population locale.

**M. Cédric Dupraz, Conseiller communal Le Locle** : Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Effectivement, je ne m'étais pas arrêté sur ces projets, mais j'avais souligné que les pistes que vous aviez proposées étaient particulièrement intéressantes. Ce soir, au niveau du Locle, je ne peux évidemment pas vous affirmer qu'il y aura une fête le 27 juin prochain. Néanmoins, nous intégrerons votre réflexion et à titre personnel (et j'imagine que l'ensemble du Conseil communal sera derrière cette position) je pense que tout est fait pour valoriser cette date historique en ville du Locle.

Concernant le fait de baptiser une place "29 juin 2009", à titre personnel, je m'engage à mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine commission de désignation des rues en ville du Locle.

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal La Chaux-de-Fonds** : Même réponse de la part de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

#### **Vote de La Chaux-de-Fonds**

**Le rapport d'information est pris en considération par 29 voix sans opposition.**

#### **Vote du Locle**

**Le rapport d'information est pris en considération l'unanimité.**

### **Postulat de Laurent Duding**

(voir texte au début du présent procès-verbal)

**M. Laurent Duding, PS La Chaux-de-Fonds** : Il y a vraiment un lien à consolider entre l'inscription et la population locale, voire régionale et, dans ce sens-là, l'idée d'une parution régulière, dont les modalités seraient à définir, nous paraît être quelque chose de concret.

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal La Chaux-de-Fonds** : Je crois pouvoir répondre pour les deux Conseils communaux, sous réserve

de confirmation de M. Dupraz. Le postulat peut être accepté dans son esprit, c'est-à-dire comme une demande d'étude.

J'aimerais insister sur la question des ressources. Sortir un élément d'information, même si ce ne sont que deux pages tous les deux mois, est un travail relativement important. Dans tous les cas, il n'y a pas de problème pour réfléchir à une systématique de ce genre, sous forme papier, rubrique internet ou autres. Nous pouvons donc accepter ce postulat.

**M. Cédric Dupraz, Conseiller communal Le Locle** : Madame la Présidente, Monsieur le Président. Je rejoins effectivement l'analyse de mon collègue, M. Laurent Kurth. Au niveau de la Ville du Locle, il y a déjà de nombreuses parutions programmées et celles-ci ont des coûts. Cela demandera effectivement une analyse.

Au niveau du contenu, ce postulat est constructif et il sera accepté par le Conseil communal de la Ville du Locle, même si les autorités politiques de la Ville du Locle n'apprécient pas trop la verticalisation des structures. Mais peut-être n'était-ce pas du tout l'intention dans le cas présent.

Nous accepterons donc ce postulat.

**Vote de La Chaux-de-Fonds**

**Le postulat est adopté tacitement.**

**Vote du Locle**

**Le postulat est adopté tacitement.**

## **Rapport des Conseils communaux relatif à l'adoption du règlement de la Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain hor- loger La Chaux-de-Fonds - Le Locle** (août 2010)

### **aux Conseils généraux**

des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

### **Buts de la commission**

Avec l'inscription des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle au Patrimoine mondial de l'humanité il y a un peu plus d'une année, c'est devenu un truisme aujourd'hui de qualifier nos deux Villes de site présentant un intérêt et une qualité de valeur internationale.

Au demeurant, si la pression foncière actuelle est faible et sous contrôle, la situation relative au bâti existant notamment reste vulnérable. Afin de garantir dans le temps la préservation du site inscrit, des mesures visant à renforcer le processus de coordination et de gestion ont été définies dans le dossier d'inscription. C'est au sein du plan de gestion, composante prépondérante du dossier, que ce processus est défini.

Ce plan de gestion est un outil de référence pour les Autorités et les services administratifs ayant une relation avec le patrimoine. Il doit notamment permettre de recenser les différentes opérations pouvant avoir un impact sur le bâti et sur le paysage et de surcroît pouvoir gérer et vérifier si ces actions sont en adéquation avec les principes visant à assurer la conservation, la restauration et la mise en valeur du tissu urbain horloger.

Le bien étant protégé par des dispositions légales, fédérales, cantonales et communales, ces trois niveaux de nos institutions sont concernés, voire impliqués par la gestion du site.

Afin d'assurer une coordination cohérente, une structure de gestion a été mise sur pied. Elle se compose :

- d'un gestionnaire de site,
- d'un groupe permanent de coordination,
- d'une commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger,
- d'une commission intercommunale d'aménagement du territoire,
- d'une fondation en faveur de la mise en valeur du site,
- d'une association "mémoire du futur".

L'idée de créer une commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain s'est imposée à la suite de l'expérience enrichissante vécue lors de l'élaboration du dossier de candidature pour laquelle des représentantes et des représentants des milieux de la société civile, concernés par le patrimoine horloger, ont été consultés, ont apporté leurs connaissances et ont démontré leur intérêt. La décision de principe de la création et de l'intégration de cette commission au sein de la structure de gestion a été prise par les deux Autorités compétentes.

Si aujourd'hui la structure de la gestion du site est en place et fonctionne déjà, il reste, comme cela a été indiqué dans le dossier de candidature, à légitimer ladite commission. Pour ce faire, il est indispensable que les Conseils généraux des deux Villes en acceptent le principe et adoptent le règlement.

Précisons encore que cette commission d'experts est consultative. Son rôle principal consiste à aider les exécutifs dans leur prise de position en préavisant les dossiers pouvant avoir un impact sur le tissu urbain existant ou sur le paysage et susceptibles d'influer sur les intérêts et la qualité du patrimoine. Son rôle ne se limite pas à cette disposition purement technique. Elle peut aussi initier une politique de promotion du patrimoine et de mise en valeur du label Unesco. De plus, elle est également compétente pour analyser et apprécier le dossier d'aide financière soumis par le Conseil de la Fondation.

La Commission peut en outre interpeler les Autorités communales et cantonales sur des sujets en rapport avec ses missions.

### **Membres de la commission**

Les membres de la Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds - Le Locle sont nommés au début de chaque législature par les Conseils communaux de chaque ville.

La Commission est présidée, alternativement pour une période de deux ans, par les Conseillers/ères communaux/ales directeurs/trices de l'Urbanisme des deux villes. Il en est de même pour la vice-présidence. Les deux Conseils communaux peuvent également proposer, pour la présidence, une autre personnalité.

Les membres permanents de la Commission sont le/la gestionnaire de site, les deux architectes communaux ainsi que les Conseillers/ères communaux/ales directeurs/trices de l'Urbanisme et de la culture.

Dans le but de pouvoir bénéficier d'une représentation large et diverse les autres membres de la Commission, au nombre minimum de neuf, sont issus d'institutions et de milieux différenciés, tous concernés et compétents pour la promotion du patrimoine urbanistique et architectural des deux villes et pour la mise en valeur du label "patrimoine mondial".

Les institutions et milieux représentés sont les suivants:

- L'Office fédéral de la culture
- L'Office cantonal de la protection des monuments et des sites
- Le Service cantonal des affaires culturelles
- La Commission cantonale des biens culturels
- Les musées et archives
- Tourisme neuchâtelois
- Les milieux immobiliers

- Les milieux de l'industrie horlogère (syndical et patronal)
- La restauration d'art
- Des architectes indépendants

La Commission se réunit au moins deux fois par année. L'ordre du jour est préparé par le/la gestionnaire de site.

Comme cela est le cas pour d'autres commissions consultatives, les membres sont tenus au secret de fonction sur les dossiers qu'ils sont appelés à traiter et sur le contenu des discussions qu'ils mèneront.

## **Procédure d'adoption du règlement**

Les Conseils communaux des deux villes ont formellement adopté au début de l'année le règlement de la Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds - Le Locle. Ils ont également nommé, avec leur accord préalable, les membres de la Commission.

La Commission a été réunie une première fois le 23 février 2010. Après avoir pris davantage connaissance de son rôle et de ses buts, elle a, au cours de cette séance, adopté son propre règlement.

## **Remarques**

Les chapitres obligatoires dans les rapports au Conseil général de La Chaux-de-Fonds (sous réserve des rapports d'information) concernant les conséquences sur les finances et sur les ressources humaines, le développement durable et les collaborations intercommunales ne sont pas développés dans le présent rapport. Les éléments liés au développement durable ont été développés dans les rapports précédents consacrés à la candidature des deux villes et aucune conséquence particulière n'est à relever sur les finances et les ressources humaines. Quant à la collaboration intercommunale, tant l'inscription du site au patrimoine mondial que la constitution de la commission dont il est question ici représentent des exemples d'une collaboration fructueuse entre les deux villes.

## **Conclusion**

En vous remerciant, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, de l'intérêt porté à cet aspect particulier de la gestion du site *La Chaux-de-Fonds / Le Locle, urbanisme horloger* inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, nous vous prions de bien vouloir prendre acte du présent rapport et d'approuver le règlement de la *Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds - Le Locle* en adoptant l'arrêté ci-dessous.

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**  
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      La chancelière  
L. Kurth                              M. Barrelet

**VILLE DU LOCLE**  
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chancelier  
D. de la Reussille                J.-P. Franchon

LE CONSEIL GENERAL  
Vu un rapport du Conseil communal  
arrête:

Règlement de la Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds - Le Locle

**Article premier - Formation de la commission**

<sup>1</sup>Au début de chaque législature, les Conseils communaux de chaque ville nomment, sur proposition des directions de l'Urbanisme, la Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds - Le Locle.

<sup>2</sup>Elle est présidée, en principe, en alternance par les Conseillers/ères communaux/ales directeurs/trices de l'Urbanisme des deux villes pour une période de deux ans. Cette pratique est identique pour la vice-présidence. Elle peut aussi être présidée par une personnalité proposée par les deux Conseils communaux.

<sup>3</sup>Le/la gestionnaire de site, les deux architectes communaux ainsi que les Conseillers/ères communaux/ales directeurs/trices de l'urbanisme et ceux/celles en charge de la culture font partie de la Commission à titre permanent.

<sup>4</sup>La Commission est en outre composée de neuf membres au moins nommés par les Conseils communaux. Ces commissaires sont issus des institutions et milieux suivants :

- L'Office fédéral de la culture
- L'Office cantonal de la protection des monuments et des sites
- Le Service cantonal des affaires culturelles
- La Commission cantonale des biens culturels
- Les musées et archives
- Tourisme neuchâtelois
- Les milieux immobiliers
- Les milieux de l'industrie horlogère (syndical et patronal)
- La restauration d'art
- Des architectes indépendants/es

**Art. 2 - Cadre et application**

La Commission est consultative, elle est régie par les articles 112, 134 et 135 du règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds du 28 septembre 1994 et par les articles 77 et suivants du règlement général de la Ville du Locle du 16 avril 2008.

**Art. 3 - Convocation**

La Commission se réunit au moins deux fois par année. L'ordre du jour est préparé par le/la gestionnaire de site. Le secrétariat de la Commission est assuré par le service d'urbanisme correspondant à la présidence.

**Art. 4 - Buts**

<sup>1</sup>La Commission a notamment pour tâches et missions :

- De proposer aux Conseils communaux la politique de promotion du patrimoine urbanistique et architectural des deux villes et de mise en valeur du label « patrimoine mondial » (initiative et mise en place de moyens, publications, expositions, manifestations), en s'associant à l'organisation.
- De préavisier les dossiers de transformations et/ou de rénovations, de démolitions ainsi que toutes les réalisations d'importance ayant un impact sur le bâti et le paysage, à l'intention des Commissions d'urbanisme et des Conseils communaux. Les dossiers soumis à la Commission sont préparés par le/la gestionnaire de site sur proposition des services en charge des permis de construire dans les deux villes.
- De préavisier les dossiers d'aides financières ainsi que les options stratégiques soumis par le Conseil de la Fondation en faveur de la mise en valeur du site de La Chaux-de-Fonds / Le Locle inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

<sup>2</sup>La Commission peut en outre interpellier les Autorités sur des sujets en rapport avec ses missions. Elle peut se prononcer sur des sujets sensibles dans les domaines des biens culturels. Elle peut, selon les cas, inviter des experts extérieurs ou toute autre personne utile à ses délibérations et à la constitution de ses préavis.

**Art. 5 - Votes et quorum**

<sup>1</sup>La Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger exprime son préavis à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président départage le vote.

<sup>2</sup>Si le quorum n'est pas atteint, la Commission peut néanmoins délibérer, les procès-verbaux doivent mentionner le nom des membres présents, excusés et absents.

<sup>3</sup>Les préavis de la Commission sont transmis aux requérants et au Conseil de la Fondation en faveur de la mise en valeur du site de La Chaux-de-Fonds / Le Locle inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par les services en charge des permis de construire dans les deux villes.

**Art. 6 - Secret**

<sup>1</sup>Les membres de la Commission tiendront secrètes les affaires qu'ils sont appelés à traiter et s'abstiendront d'utiliser à des fins personnelles ou en faveur de tiers les renseignements obtenus au cours des délibérations.

<sup>2</sup>Les Conseils communaux peuvent révoquer tout membre coupable de manquement grave.

**Art. 7 - Dispositions finales**

<sup>1</sup>Le présent règlement entre en vigueur simultanément à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du site La Chaux-de-Fonds / Le Locle.

<sup>2</sup>Les Conseils communaux sont compétents pour adopter les éventuelles dispositions d'exécution du présent règlement.

<sup>3</sup>Les Conseils communaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président            La secrétaire

Marc Schafroth        Aline Fleury

**VILLE DU LOCLE**

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente        Le secrétaire

Aline Perez-Graber    Manuel Fragnière

**M. Claude Dubois, PLR Le Locle :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Lors de notre précédente intervention, nous avons promis que nous allions revenir sur ce dossier mentionné dans le précédent rapport.

Cette commission doit se contenter de gérer les problèmes stratégiques liés à l'UNESCO et ne doit en aucun cas gérer les problèmes courants et fonctionnels. Il s'agit d'une couche supplémentaire qui va ralentir tout le processus de décision lié à l'urbanisme de nos deux villes. Chaque commune a déjà une commission d'urbanisme où siègent aussi des professionnels. La Commission intercommunale d'aménagement du territoire a vu ses compétences augmenter car elle est désormais consultée sur les projets de planification touchant le périmètre d'inscription.

Et maintenant, une troisième couche consultative va encore se mêler d'urbanisme. Cette commission doit se réunir au moins deux fois par année et lorsque l'on voit sa composition, nous doutons qu'elle puisse se réunir 12 fois par années pour régler les affaires courantes.

Nous ne nions pas l'utilité de cette commission, mais nous désirons qu'elle ne s'occupe que de stratégie.

Le groupe PLR du Locle, en association avec celui de la Chaux-de-Fonds, dépose un amendement, dans lequel nous supprimons le deuxième alinéa de l'article 4.1.

Nous estimons que les moutons sont déjà bien gardés et il n'est pas nécessaire de remettre une couche supplémentaire. Les autres buts sont essentiels et nous ne les remettons pas en question.

Dernièrement, au Locle, la société Mont-Blanc a fait une demande liée à l'Urbanisme. Comme vous le savez, lorsque les entreprises décident, il faut que les autorités suivent. Le risque de devenir une réserve risque d'être une réalité si nous acceptons, en l'état, la création de cette commission d'experts.

A titre personnel, j'ai aussi une connaissance qui attend depuis plus de 4 mois un préavis (je dis bien un préavis) pour savoir s'il peut installer une terrasse sur son toit.

Nous remercions d'avance les groupes pour leur bon sens en acceptant notre amendement. S'il devait être refusé, nous refuserions le rapport. Merci pour votre attention.

**M. Hugues Chantraine, UDC La Chaux-de-Fonds :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC du Conseil général de La Chaux-de-Fonds a étudié le rapport sur le règlement de la Commission d'experts chargée de la mise en valeur du patrimoine urbain horloger. Celle-ci, comme toutes les structures mises en place pour la gestion du site "*La Chaux-de-Fonds – Le Locle Patrimoine mondial de l'humanité*" semble parfaitement appropriée et pertinente.

Néanmoins, et concernant la composition de la Commission, notre groupe s'étonne que le responsable de la section Patrimoine du Service de l'urbanisme à La Chaux-de-Fonds ne soit pas considéré comme expert.

Certes, il apparaît comme membre permanent, au titre de gestionnaire de site. Mais, renseignements pris, il est probant que ce gestionnaire de site pourrait être n'importe qui, l'UNESCO n'étant pas, sur ce point, très regardante, sa seule exigence étant que ce poste soit constitué.

Dans le cas actuel, le problème ne se pose évidemment pas. Mais, si notre responsable du patrimoine devait un jour renoncer à ce poste, certes gratifiant, de site manager, il serait de facto évincé de la Commission d'experts... étonnant pour le meilleur spécialiste que nous ayons en matière de patrimoine !

Cette situation ne nous satisfait guère. Nous recommandons donc aux Conseils communaux de revoir la liste des membres permanents de cette commission, y ajoutant clairement le responsable de la section Patrimoine du Service de l'urbanisme.

De plus, et à l'instar de ce qui a déjà été dit, nous pouvons également nous interroger sur le fait que chaque dossier de transformations, de rénovations, de démolitions ou de réalisations d'importance, à La Chaux-de-Fonds et au Locle, doivent recevoir un préavis de cette commission qui n'est, selon le règlement, prévue pour se réunir que deux fois par an.

Il est à craindre que bien des projets risquent de trouver là, comme dans certains autres services communaux et cantonaux, un ralentissement peu apte à porter la croissance du domaine immobilier de nos villes à son optimalisation. Nous n'y sommes donc pas favorables et soutiendrons l'amendement PLR.

Enfin, nous nous étonnons que ce règlement soit entré en vigueur, sans approbation des Conseils généraux !

Quoiqu'il en soit, le groupe UDC du Conseil général de La Chaux-de-Fonds prendra acte du rapport pour le règlement de la Commission d'experts chargée de la mise en valeur du patrimoine urbain horloger et approuvera son règlement. Je vous remercie.

**M. Florian Jaccard, PS Le Locle :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, j'ai une petite remarque personnelle concernant la séance de ce soir : je trouve cette histoire de "*débat long – débat court – minutage des interventions*" tout à fait pertinente, mais j'aurais apprécié d'être averti à l'avance.

Le rapport relatif à l'adoption du règlement de la Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger de nos deux villes a retenu l'attention méritée par les groupes socialistes de la Ville de La Chaux-de-Fonds et de la Ville du Locle.

Disons-le d'emblée, nous prendrons acte du rapport et de son arrêté à l'unanimité.

A titre personnel, j'exprimerai toute ma gratitude à son auteur. J'ai en effet eu la chance d'apprendre un nouveau mot, à savoir "*truisme*" (en page 1) qui, selon le dictionnaire que j'ai consulté, est en réalité un anglicisme signifiant "*vérité trop manifeste, qu'il est superflu de vouloir démontrer et qu'il ne vaut même pas la peine d'énoncer.*"

Malgré tout, merci d'avoir pris la peine d'énoncer la vérité selon laquelle nos deux villes sont un site présentant un intérêt et une qualité de valeur internationale, car s'il est vrai que les quelques personnes qui ont baigné dans ce dossier depuis le début n'ont plus besoin d'être éclairées à ce sujet, il n'en est pas de même pour beaucoup de nos concitoyennes et concitoyens. Reconnaissons-le, Mesdames et Messieurs, le fait que nos villes deviennent un haut lieu du tourisme international représente un changement de paradigme auquel beaucoup ne se sont pas encore habitués.

Un proverbe dit que le salut est dans le grand nombre de conseillers. La sagesse nous encourage donc à consulter les spécialistes, plutôt qu'à nous considérer nous-mêmes comme des experts en tout. Nous autres, politiques, avons tout intérêt à rester conscients de nos limites et nous entourer de personnes qui s'y connaissent. C'est exactement le but de cette commission d'experts, et c'est fort bien comme cela. Nous encourageons donc les Conseils communaux à faire appel à cette commission, dès que des questions importantes se rapportant au patrimoine urbanistique et architectural lié au label UNESCO se présentent, ce d'autant plus que cette commission reste consultative et que les responsabilités finales, en particulier financières, demeurent entre les mains des politiques. C'est dans cet esprit que nous ne soutiendrons pas l'amendement du PLR.

En résumé, les groupes socialistes souhaitent de beaux et constructifs débats à cette commission ! Je vous remercie de votre attention.

**Mme Pascale Gazareth, POP La Chaux-de-Fonds :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le dispositif général de gestion de l'inscription qui nous est proposé nous paraît parfaitement adéquat et positif. Nous aimerions toutefois avoir quelques précisions concernant la coordination des différents organes, notamment la coordination du travail entre la Commission d'experts, les commissions d'urbanisme et la Commission d'aménagement du territoire, qui nous semblent, en partie, traiter des mêmes choses.

Les buts de la Commission d'experts remportent également notre approbation, mais il est à remarquer que plusieurs d'entre eux ont une portée politique, et non seulement technique, en particulier concernant l'élaboration de la politique de promotion du patrimoine classé. Pour nous, il est impensable que cette politique s'élabore sans une participation de nos autorités législatives ou, tout du moins, sans une représentation des partis politiques élus dans ces autorités.

Nous imaginerions assez volontiers, pour cette commission, un modèle comme celui que nous venons d'adopter pour la Commission d'urbanisme de La Chaux-de-Fonds, avec une chambre à deux niveaux, un niveau politique générale et un niveau questions techniques, préavis de construction. Dans ce sens, nous avons imaginé d'abord refuser le rapport. En cours de séance, nous avons finalement opté pour un postulat qui demande aux Conseillers communaux d'étudier des solutions pour intégrer les partis des Conseils généraux dans la Commission d'experts.

Indépendamment de ce point, nous proposons un amendement à ce règlement concernant l'alinéa 3 de l'article 5 qui concerne la transmission des préavis. Cet article nous semble en contradiction avec les buts énoncés dans l'article 4 qui stipule que la Commission élabore des préavis à l'intention des commissions d'urbanisme et des Conseils communaux. Or, l'article 5 dit qu'elle les transmet au requérant.

Pourquoi l'entrée en vigueur est-elle prévue simultanément à l'inscription et non pas au 1<sup>er</sup> janvier de cette année afin de couvrir la première réunion de la Commission ? Je vous remercie.

**Mme Monique Erard, Verts La Chaux-de-Fonds :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les habitants de nos deux localités ont ressenti une énorme fierté, enfin légitimée, lors de l'inscription de notre bâti urbain au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nous ne serons jamais assez reconnaissants à tous les acteurs qui ont cru, qui ont eu foi en ce projet, qui l'ont mené jusqu'au bout. Quels quolibets, quels sarcasmes auraient-ils entendu si la décision avait été négative ? Encore bravo et merci à toutes ces personnes.

À la lecture du rapport précité, on peut lire les termes "*patrimoine, préservation, coordination, gestion, impact sur le paysage, conservation, restauration, mise en valeur*". Tout un programme qui pourrait être celui des Verts ! Nous espérons que tout cela n'est pas que du vent !

Nous pouvons, encore une fois, saluer ici cette fameuse collaboration intercommunale que chacun et chacune d'entre nous doit s'employer à développer encore davantage à chaque occasion.

Puisque le premier épisode de la série *Les experts La Chaux-de-Fonds-Le Locle* a déjà été réalisé (en date du 23 février 2010), si le décor nous est connu, serait-il possible d'en connaître, à l'occasion, le scénario (dans ses grandes lignes sans pour autant trahir le secret de fonction) ainsi que le casting (même si les costumes ne nous importent peu) ? Pour ce qui est de la musique, l'avenir nous renseignera.

Une information épisodique serait souhaitable, tant au niveau des Législatifs que de la population en général. Nous sommes les habitants et habitantes, les acteurs et actrices qui vivent et doivent faire vivre ce label UNESCO dont nous sommes maintenant tous et toutes si fiers.

N'en faisons cependant pas un sanctuaire ! Laissons-nous la possibilité d'accueillir le changement dans la physionomie de nos deux villes, comme par exemple, avec un recouvrement des toitures par des panneaux solaires.

Les Conseillers communaux, ainsi que les experts ayant eux-mêmes déjà adopté ledit règlement, nous voyons mal comment nous autres, même pas nommés pour le titre, pourrions le remettre en cause.

Les Verts acceptent donc le rapport et, par conséquent, le règlement, en espérant que la série *Les experts La Chaux-de-Fonds-Le Locle* ne s'arrêtera pas à la première saison et que le label UNESCO brillera encore longtemps sur nos montagnes. Je vous remercie.

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal La Chaux-de-Fonds :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais revenir sur quelques éléments de rappels avant de répondre aux questions posées.

Cette commission figure comme l'un des éléments annoncés à l'inscription dans le dossier de candidature pour la gestion du site. Nous devons donner des garanties sur le fait que ce site serait protégé, examiné, respecté dans son intégrité. Pour cela, des mécanismes devaient être mis en œuvre. Nous avons donc donné, dans ce sens, des garanties à l'UNESCO, non pas sur le fait que le règlement que vous avez sous les yeux serait adopté à la lettre par le Législatif, mais sur une série de mesures, telles que le dispositif de coordination entre les villes, le dispositif de la commission dont nous parlons aujourd'hui, la Fondation pour la mise en valeur du patrimoine La Chaux-de-Fonds-Le Locle, etc...

Cela n'a pas été fait par des exécutifs seuls, mais, sur la base des différentes étapes que vous avez validées. Je pense notamment à l'étape de septembre 2007, lorsque nous vous avons soumis l'adoption du périmètre UNESCO et la modification des plans et règlements d'aménagement communaux qui précisaient notamment : *"Les objectifs du périmètre d'inscription UNESCO sont la reconnaissance de la valeur universelle, le maintien de l'intégrité et de l'authenticité du tissu urbain horloger, ainsi que sa mise en valeur, son évolution, son développement dans le respect de celle-ci."* Les règles ordinaires cantonales et communales s'appliquent dans le périmètre UNESCO, mais nous ajoutons : *"Dans le périmètre en question, les autorités communales compétentes évaluent les projets de construction et de planification, en prenant en compte les objectifs visés à l'art. 282h, dans les décisions qu'elles sont appelées à rendre. Les constructions et installations doivent répondre aux exigences d'une architecture de qualité, tant intérieure qu'extérieure. Elles tiennent compte des caractéristiques du tissu urbain horloger"*.

Vous avez validé une modification du plan et règlement d'aménagement communal qui donne mandat aux autorités de la Police des construc-

tions, de l'urbanisme, etc... de veiller à l'intégrité, au maintien de l'authenticité de ce site de l'urbanisme horloger. C'est forts de ce mandat que nous avons pu confirmer, dans le dossier de candidature, tout le dispositif nous permettant de préserver, par des aides financières de la Fondation, par une Commission d'experts.

Cette Commission d'experts est conçue comme un appui aux autres commissions, notamment aux commissions d'urbanisme et aux autorités qui doivent prendre les décisions, en particulier les Conseils communaux, afin d'examiner les questions spécifiques liées à l'inscription. J'aimerais insister sur le fait que cette inscription n'est pas acquise, mais que les engagements pris dans le dossier de candidature feront l'objet d'une évaluation régulière (tous les cinq ans) par des experts. L'année durant laquelle La Chaux-de-Fonds et Le Locle ont été inscrits, l'inscription d'une ville allemande a été remise en question. Les mesures de prévention et de protection sont progressivement mises en œuvre. Il faut avoir en tête ces enjeux, au moment de débattre.

Je réponds à la question concernant l'entrée en vigueur avant l'approbation du Conseil général. Je crois pouvoir expliquer ce que vous avez imaginé de la façon suivante : un premier projet de règlement de la Commission a été préparé lors de l'élaboration du dossier de candidature. Il figurait dans le dossier et nous devions montrer que ce règlement était déjà élaboré. Dans les dispositions finales, nous avons décidé, comme pour les modifications du PRAC, que cela n'entrerait en vigueur que lors de l'inscription.

Aujourd'hui, nous attendons votre vote pour transmettre ce règlement au Conseil d'État pour sanction. Il n'est donc pas formellement en vigueur. Il y a peut-être là une petite coquille. L'entrée en vigueur attend votre vote, ce qui n'a pas empêché la première séance de commission de se tenir, puisqu'il est prévu qu'elle adopte son règlement avant qu'elle soit ratifiée par vous. L'ordre du jour était "*rappel du dispositif de gestion envisagé, des enjeux de la candidature, du rôle de la commission, présentation des membres et questions ouvertes*".

La composition détaillée figure sur le site internet. Je peux vous dire que la présidence n'échoit à aucun des onze à cette table, contrairement à ce qui est prévu, en principe, par le règlement. Ce dernier prévoit une alternative : une personnalité de la région préside cette commission, à travers la personne de M. Didier Berberat. Si je l'évoque ici, c'est pour bien montrer que nous n'avons pas souhaité faire de cette commission une autorité à proprement parler, mais une commission d'experts qui doit stimuler, par ses idées, par sa créativité, par ses échanges, les décisions que prendraient les autorités.

Ceci nous amène à vous proposer de rejeter le postulat demandant l'intégration des politiques. Nous l'avons accepté pour d'autres commissions qui ont un rôle plus prenant sur les dossiers sur la politique générale

de l'urbanisme en ville. Mais, dans ce cas-là, nous souhaitons vraiment ne pas étouffer les experts d'un poids important, puisque nous devrions veiller à un équilibre entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle, à l'équilibre des partis. Nous souhaitons vraiment avoir un débat d'experts, propice à la créativité. Nous savons d'ailleurs que, parfois, certains experts rechignent à s'exprimer en présence des politiques car ils ont le sentiment qu'ils en savent un peu moins. Nous cherchons leur savoir et non celui des politiques.

Il n'y a pas de vol d'autorité de la part de cette commission, puisqu'elle ne rendra que des préavis.

Aujourd'hui, aucun dossier n'a été soumis à la commission, mais il est clair que si, demain, un promoteur immobilier veut démolir trois immeubles contigus sur une partie de la ville en damier à La Chaux-de-Fonds, nous souhaitons vraiment pouvoir appuyer un préavis des autorités, sous l'angle purement UNESCO (pas sous l'angle de la politique générale de l'urbanisme) et pouvoir dire "*oui, nous pouvons le faire, à condition que...*" ou "*non, nous ne pouvons pas le faire, parce que...*". C'est donc vraiment dans cet esprit que les dossiers seront soumis à cette commission. Il n'est pas question de faire passer tous les dossiers devant deux commissions.

Nous aurons moins de cinq dossiers de cette nature par année à soumettre à cette commission, alors que nous en avons quelques centaines par années dans les commissions d'urbanisme. Cela devrait normalement vous rassurer. Le Conseil communal n'est donc pas chaud pour supprimer cette disposition de la commission, par l'amendement que vous proposez. Nous pourrions éventuellement accepter un postulat demandant de revoir la formulation.

Mme Gazareth, je comprends qu'en lisant, on comprend que cette commission donnera des préavis au Conseil communal et à d'autres commissions et qu'ensuite on dit que ces préavis sont transmis au requérant par un service. Au fond, il y a exactement les mêmes dispositions dans les commissions d'urbanisme : les préavis, si on se prononce sur les dossiers individuels, font partie du dossier. Ils doivent donc être, à un moment donné, transmis au requérant. Par là, nous voulions régler la circulation : la commission ne s'adresse pas directement au requérant. Elle rend ses préavis à d'autres et ceux-ci peuvent être transmis au requérant. Cela étant, si vous voulez le supprimer, cela ne changera rien.

Je réponds à la question concernant la coordination entre les commissions d'urbanisme, d'aménagement du territoire et la commission d'experts :

- ~ La commission intercommunale d'aménagement du territoire se prononce sur tous les dossiers de planification du territoire (mise en zone, plans spéciaux) qui relèvent de la compétence du Conseil général.
- ~ La commission d'urbanisme se prononce sur les règles générales en matière d'urbanisme et de constructions, ainsi que sur les

dossiers individuels qui doivent faire l'objet d'une décision de permis de construire.

- ~ La commission d'experts réfléchit et essaie d'évaluer les impacts, dans la seule optique de cette inscription à l'UNESCO.

J'espère avoir répondu à l'essentiel des questions posées par les intervenants chaux-de-fonniers.

**M. Claude Dubois, PLR Le Locle :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous indiquez que la commission traitera les dossiers concernant les réalisations d'importance ayant un impact sur le bâti et le paysage. Nous sommes en pleine subjectivité : qu'est-ce qu'une réalisation d'importance ayant un impact sur le bâti et le paysage ?

Si l'on obéit au texte à la lettre, je suis convaincu que le projet Mont-Blanc entre dans cette catégorie. Lorsque le Conseil communal a proposé ce dossier au Conseil général, il a dû faire vite et montrer beaucoup de flexibilité. Il est clair que l'entreprise Mont-Blanc attend des réponses à ses questions. Nous ne devons pas nous aplatir, mais si nous ne pouvons pas leur donner des réponses sous prétexte que la Commission d'experts n'a pas encore donné de préavis... ! Qui dit experts, dit personnes très rares et deux séances par année ne sont pas suffisantes pour donner des réponses rapidement. Il y a trop de risques et une ville comme Le Locle n'a pas les moyens de se permettre ces risques.

Il faudrait renforcer les commissions d'urbanisme avec des experts. Ou il faudrait créer des commissions d'urbanisme à deux étages, voire de les diluer. Mais, en l'état, il n'est pas possible, pour nous, d'accepter cela.

Nous avons accepté le dernier rapport. Le dossier était technique. Nous avons bien compris l'idée qu'il fallait assurer la pérennité du site, mais pas dans ces conditions. C'est pourquoi nous ne sommes pas contre le fait que cette commission d'experts fasse de la stratégie, réalise des dossiers d'aide financière. Mais laissons faire les autres commissions pour tout ce qui est opérationnel.

**M. Christophe Ummel, PLR La Chaux-de-Fonds :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal manifeste le besoin de soumettre à cette commission des projets concrets et d'envergure, mais je pense que l'amendement n'empêche pas le Conseil communal de le faire, puisque cela est inclus dans le premier paragraphe.

Nous voulons empêcher que les projets ne soient soumis trop systématiquement à cette commission et en arriver à une certaine dérive. Une commission se réunissant tous les six mois ne peut décemment pas remplir cet objectif, ceci pour des problèmes de délais.

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal La Chaux-de-Fonds :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais vous signaler que le dossier auquel nous faisons allusion ce soir a pour objet une convocation spéciale de la Commission intercommunale de l'aménagement du territoire. On peut donc se réunir vite quand il le faut.

Les Conseillers communaux vous demandent une brève suspension de séance pour voir s'ils peuvent accepter l'amendement et peut-être reviendront-ils avec une proposition qui tient compte de vos remarques ou s'ils vous demandent d'accepter le texte avec un postulat.

### **SUSPENSION DE SEANCE**

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal La Chaux-de-Fonds :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les Conseillers communaux, après s'être concertés, vous proposent l'amendement suivant, en insistant sur le fait que la commission se réunit au minimum deux fois par année (elle peut être convoquée très rapidement s'il le faut) :

#### **Art. 4 - Buts**

<sup>1</sup>*La Commission a notamment pour tâches et missions :*

- ~ *De proposer aux Conseils communaux la politique de promotion du patrimoine urbanistique et architectural des deux villes et de mise en valeur du label « patrimoine mondial » (initiative et mise en place de moyens, publications, expositions, manifestations), en s'associant à l'organisation.*
- ~~~ *De préavisier les dossiers de transformations et/ou de rénovations, de démolitions ainsi que toutes les réalisations d'importance ayant un impact sur le bâti et le paysage, à l'intention des Commissions d'urbanisme et des Conseils communaux. Les dossiers soumis à la Commission sont préparés par le/la gestionnaire de site sur proposition des services en charge des permis de construire dans les deux villes.*~~
- ~ *De préavisier les dossiers d'aides financières ainsi que les options stratégiques soumis par le Conseil de la Fondation en faveur de la mise en valeur du site de La Chaux-de-Fonds / Le Locle inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.*

<sup>2</sup>*Elle peut également être saisie par les Conseils communaux de dossiers particuliers de transformations et/ou de rénovations, de démolitions ou de réalisations d'importance ayant un impact sur le bâti et le paysage.*

<sup>32</sup>*La Commission peut en outre interpellier les Autorités sur des sujets en rapport avec ses missions. Elle peut se prononcer sur des sujets sensibles dans les domaines des biens culturels. Elle peut, selon les cas, inviter des experts extérieurs ou toute autre personne utile à ses délibérations et à la constitution de ses préavis.*

**M. Hugues Chantraine, UDC La Chaux-de-Fonds** : Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous vous avons fait une recommandation concernant l'inclusion du responsable de la section du Patrimoine du Service de l'urbanisme de La Chaux-de-Fonds aux membres permanents de la commission. Je n'ai pas eu de réponses à ce sujet. Nous ne l'avons pas traduit en amendement, puisque, pour moi, il avait une évidence. J'aimerais une confirmation.

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal La Chaux-de-Fonds** : Nous n'avons pas imaginé ce cas de figure, puisqu'effectivement cette personne y est incluse au titre de gestionnaire de site. Si elle ne devait plus l'être, nous nous demanderions si nous garderions un architecte du patrimoine. Mais, dans tous les cas, il serait un architecte employé par une commune et nous pourrions, par extension, considérer qu'il est l'un des architectes communaux. Nous devrions pouvoir régler le problème de cette manière.

Je vous propose donc de ne pas adopter l'amendement. Si, le cas échéant, cela pose un problème formel, nous pourrions éventuellement modifier le règlement sur ce point.

**M. Claude Dubois, PLR Le Locle** : Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il est évident qu'il faut des garanties. Si on demande aux personnes qui veulent garder cet article, elles ne le supprimeront pas, puisqu'elles n'ont aucune connaissance de ce qui suivra. Cela demande donc un développement de la part du Conseil communal. Il faut que nous sachions ce que la suppression du deuxième alinéa entraîne comme remplacement.

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal La Chaux-de-Fonds** : Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je me suis peut-être mal exprimé. Les Conseillers communaux, dans leurs esprits, proposaient un amendement qui incluait celui du parti libéral. De notre point de vue, il faudrait opposer les amendements : soit celui du PLR seul, soit la partie proposée par le PLR et le complément au deuxième alinéa (mais qui ne forment qu'un seul amendement).

**M. Claude Dubois, PLR Le Locle** : Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR retire l'amendement.

**Mme Pascale Gazareth, POP La Chaux-de-Fonds :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Suite aux explications du Conseil communal, nous retirons l'amendement.

**Vote de La Chaux-de-Fonds**

**L'amendement du Conseil communal est adopté tacitement.**

**L'arrêté est accepté par 28 voix sans opposition.**

**Vote du Locle**

**L'amendement du Conseil communal est adopté tacitement.**

**L'arrêté est accepté à l'unanimité.**

**Postulat du POP**

(texte du début du présent procès-verbal)

**Mme Pascale Gazareth, POP La Chaux-de-Fonds :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au vu des explications du Conseil communal, nous souhaiterions modifier légèrement ce postulat comme suit :

*"Les Conseils communaux sont chargés d'étudier des solutions pour intégrer les partis des Conseils généraux dans la commission d'experts ou dans un autre organe impliqué dans la définition de la politique de gestion et de promotion de l'inscription sur la liste du patrimoine de l'humanité."*

Il nous semble essentiel que nos autorités aient un mot à dire dans ce que nous ferons de cette inscription. Peut-être cette commission d'experts n'est pas le bon endroit, c'est pourquoi nous vous laissons y réfléchir et nous proposer des alternatives. Mais nous souhaitons maintenir le principe d'impliquer nos autorités législatives dans cette réflexion.

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal La Chaux-de-Fonds :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour être tout à fait transparents, nous devons avouer que nous ne voyons pas vraiment ce que nous pourrions apporter comme réponse. Mais, nous sommes prêts à étudier la question. C'est pourquoi, nous acceptons le postulat.

**M. Claude Dubois, PLR Le Locle :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous combattons cet amendement, car cela est déjà assez compliqué comme ça. Le nom de la commission d'experts est bien clair, il comporte le mot "*experts*". S'il faut ajouter une troisième couche, au niveau politique, cela donnera une cacophonie com-

plète que nous ne pourrions, en aucun cas, gérer. Laissons les experts entre eux et faisons économiser du temps aux Conseils communaux.

**Vote de La Chaux-de-Fonds**

**Le postulat modifié est accepté par 20 voix contre 4.**

**Vote du Locle**

**Le postulat modifié est accepté par 14 voix contre 9.**

**Motion "Téléobjectif Réussir dans les Montagnes neuchâteloises"**

(texte au début du présent procès-verbal)

**M. Raphaël Resmini, POP Le Locle** : Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons déposé cette motion car la problématique du chômage est toujours un sujet d'actualité. Nous avons donc trouvé opportun de nous exprimer ce soir.

Nous souhaitons que les autorités des deux villes puissent donner la possibilité aux personnes touchées par la problématique du chômage de se faire connaître.

**M. Denis de la Reussille, Conseiller communal Le Locle** : Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous acceptons l'urgence. Au nom des autorités exécutives des deux villes, nous pouvons accepter cette motion. Il est vrai que "*Téléobjectif Réussir*" est actif sur le Littoral neuchâtelois depuis de nombreuses années. Nous pensons qu'en termes de réinsertion sociale, ce travail est intéressant.

L'auteur de la motion l'a rappelé : malgré les efforts faits, le chômage et les problèmes d'aide sociale restent malheureusement, dans notre région, à un niveau important. L'étude dépendra aussi de certains contacts, notamment des opérateurs (Cablecom ou autres).

**M. Hugues Chantraine, UDC La Chaux-de-Fonds** : Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC du Conseil général de La Chaux de Fonds a étudié la motion visant à introduire dans nos montagnes la diffusion de "*Téléobjectif Réussir*".

Notre groupe pousse activement à la réinsertion des demandeurs d'emploi et des personnes émergeant à l'action sociale et ne refusera évidemment pas une possibilité d'offrir à notre population une ouverture supplémentaire, tant dans le domaine de la recherche d'emploi que dans la manière d'aborder une période de chômage.

La première impression émanant de la motion elle-même nous poussait à l'accepter. Néanmoins, après avoir parcouru le site internet de cette télévision locale TOR, dont le but est précisément défini (*soutenir toute initiative à caractère social et culturel*), il nous apparaît, dans la réalité, un certain clivage par rapport à ce noble objectif. Si l'on clique sur l'onglet "Projet" de la page d'accueil, l'écran présente une liste de trois pages de courts reportages à caractère clairement publicitaire (3), un peu social (2) et légèrement culturel (21) !

Les programmes parlent de ce qui se passe au Vully fribourgeois, à Morat ou à Avenches, voire même dans les Grisons... mais, en somme, relativement peu de ce qui pourrait intéresser notre population en recherche d'emploi, comme le laissait pourtant supposer le motionnaire.

Après avoir pris contact avec un responsable du Service social de la Ville de Neuchâtel, il a été confirmé que cette chaîne de télévision n'apportait que très peu de positivité par rapport à la réinsertion sociale.

En conclusion, le groupe UDC au Conseil général de La Chaux-de-Fonds, n'est absolument pas acquis à l'utilité de la démarche et s'opposera à la motion. Toutefois, si elle devait être illuminée d'un jour plus apte à nous convaincre, nous pourrions envisager de nous y rallier. Mais, nous demanderons alors à nos Exécutifs une analyse en profondeur de l'intérêt véritable d'une telle diffusion. Merci.

#### **Vote de La Chaux-de-Fonds**

**La motion est acceptée par 23 voix contre 4.**

#### **Vote du Locle**

**La motion est acceptée à l'unanimité.**

### **Interpellation "Qui veut la peau du Doubs"**

(texte au début du présent procès-verbal)

**M. Miguel Perez, Verts Le Locle** : Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Si nous traitons cette interpellation au mois de juin prochain, il sera trop tard.

**M. Cédric Dupraz, Conseiller communal Le Locle** : Nous acceptons l'urgence.

**M. Miguel Perez, Verts Le Locle** : Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ce n'est pas le Conseiller général qui vous parle, mais un pêcheur. Ce n'est pas une attaque contre l'énergie hydraulique, mais c'est plutôt un problème de gestion hydraulique. A la tête

des Forces motrice du Châtelot, il y a M. Pierre Hirschy, ancien Conseiller d'État, qui est une personne "du coin", avec qui on peut parler et qui nous écoute. Par contre, le Groupe E, qui a un mandat de gestion, est une équipe d'autistes, à Fribourg, qui ne s'intéresse pas vraiment à ce qu'il se passe ici.

Le barrage du Châtelot, en 2009, a produit 40 gigawattheures d'énergie électrique. Le Groupe E, dans sa globalité, en produit 1200. Le barrage du Châtelot produit un peu plus de 3% de ce que produit le Groupe E en Suisse.

C'est un problème d'écluse. Dans le Doubs, quand le barrage ne travaille pas, le volume est de 2 m<sup>3</sup>/seconde. Tout à coup, le barrage se met à travailler et 4 turbines se mettent à fonctionner, pour un volume de 44 m<sup>3</sup>/seconde. Il y a donc un phénomène assez extraordinaire : l'eau monte à une vitesse folle puis elle baisse à la même vitesse et les poissons crèvent dans tous coins. Cela fait des années que nous tirons la sonnette d'alarme.

Le ministre jurassien, M. Schaffter est allé chez M. Leuenberger pour rapporter ces problèmes et essayer de les résoudre. "Des pontes" de l'Office fédérale de l'énergie et du Groupe E sont venus voir ce que l'on pouvait faire. Ils en ont conclu qu'il fallait assécher la retenue de Biaufond pour que, quand le barrage du Châtelot donne l'eau, le réservoir du Refrain joue le rôle de réservoir.

Bien entendu, c'est un énorme prix à payer car le Doubs neuchâtelois sera totalement détruit. Le problème est qu'ils désirent faire ces essais rapidement. Le premier a déjà été fait et le deuxième n'est pas très important car ils descendront le Refrain jusqu'à la limite tolérée. Mais, ils tiennent *mordicus* au troisième essai, qui est un vrai massacre, et ils feront tout pour le mettre en œuvre.

Cette interpellation n'est peut-être pas déposée à la bonne place. Nous avons écrit à beaucoup d'endroits (Conseil d'État, Service de la faune, Service de la pêche). Mais l'important, c'est d'en parler et de se rendre compte de la situation. Si, un jour, on se trouve à Biaufond devant une portion congrue de rivière, personne ici ne pourra dire que nous ne savions pas.

**M. Cédric Dupraz, Conseiller communal Le Locle :** Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Effectivement, le Conseil communal est préoccupé, à l'instar de l'intervenant, par la problématique particulièrement complexe de la gestion des eaux, qui nous oblige à intervenir à différents niveaux (STEP, gestion des eaux claires, grosses infrastructures énergétiques).

Dans le cas présent, la problématique est du ressort du Service de l'environnement. Différents milieux associatifs ont déposé plusieurs interpellations. Le Parc naturel du Doubs est, lui aussi, intervenu à maintes

reprises pour signaler ce problème, ce qui a donné lieu à plusieurs articles dans la presse locale.

Si le but de l'interpellation était de faire de la publicité concernant cette problématique, nous ne pouvons qu'acquiescer. De notre côté, nous alerterons encore les autorités cantonales.

**M. Denis de la Reussille, Conseiller communal Le Locle** : Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous nous engageons à écrire un courrier commun des deux Exécutifs au Conseil d'État concernant cette problématique.

### **Motion des Verts concernant la diminution de la consommation d'électricité**

(texte au début du présent procès-verbal)

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal La Chaux-de-Fonds** : La motion sera portée à l'ordre du jour des séances ordinaires des deux Législatifs. Si elle est acceptée, une réponse commune sera faite par les deux Conseils généraux.

### **Séance levée à 23h40.**

La Chaux-de-Fonds

Le président :  
Marc Schafroth

La secrétaire :  
Aline Fleury

La secrétaire-rédactrice :  
Sylvia Ruchat

Le Locle

La présidente :  
Aline Perez-Graber

La secrétaire :  
Frédéric Bolliger